



Cohésion sociale  
Environnement  
Culture

Emploi & insertion professionnelle

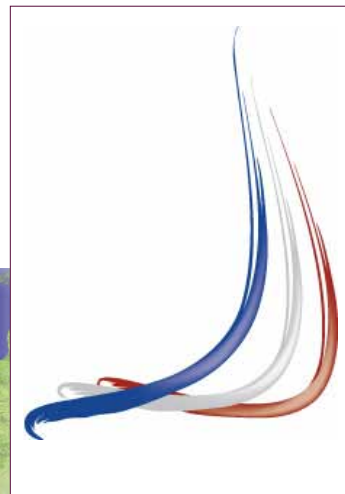
# L'État dans la région Nord - Pas-de-Calais

Santé publique  
Education & formation

Gestion prévisionnelle des ressources humaines

Agriculture

Transport, logement,  
Aménagement du territoire



Projet d'action stratégique  
de l'État

2011  
2011  
-  
2013  
2013



■ Retour au sommaire



■ Retour au début du chapitre



■ Chapitre précédent



■ Chapitre suivant

# Projet d'action stratégique de l'État 2011 - 2013

## Sommaire

■ Avant-propos.	7
■ Première partie - État des lieux et enjeux.	9
■ 1 Les principales caractéristiques du Nord - Pas-de-Calais.	
1.1 Un espace fertile marqué par l'occupation humaine.	10
1.2 Une population jeune soumise à des déterminants de santé peu favorables mais solidaire face aux difficultés structurelles.	11
• 1.2.1 Une population dense et jeune.	11
• 1.2.2 Des indicateurs sanitaires et sociaux avec de fortes disparités infra-régionales.	11
• 1.2.3 Un habitat insuffisamment adapté aux besoins évolutifs de la population.	11
• 1.2.4 La solidarité, une valeur régionale.	12
1.3 Une population de mieux en mieux formée.	12
1.4 La mutation de l'économie se poursuit.	12
• 1.4.1 Une agriculture très présente, productive et diversifiée.	12
• 1.4.2 Une reconversion du tissu industriel.	13
• 1.4.3 Des points forts et des savoir-faire.	13
• 1.4.4 Des facteurs pénalisants pour la nouvelle économie.	13
• 1.4.5 Un soutien national et européen fort au processus de reconversion.	13
1.5 Une région naturellement européenne.	14
• 1.5.1 L'accessibilité, un atout important.	14
• 1.5.2 Une notoriété en progression, à proximité des grandes métropoles nord-européennes.	14
1.6 Un territoire en recomposition.	15
• 1.6.1 Des territoires qui tendent à se structurer en trois grands ensembles.	15
• 1.6.2 Un mouvement de recomposition institutionnel du territoire.	15
1.7 Un patrimoine culturel, industriel et naturel, soumis à des risques multiples.	15
• 1.7.1 De riches patrimoines naturels, culturels et industriels.	15
• 1.7.2 Les risques naturels.	16
• 1.7.3 Les risques industriels et nucléaires.	16
• 1.7.4 Une délinquance multiforme.	16
• 1.7.5 La sécurité routière de mieux en mieux assurée.	16
■ 2 Les enjeux prioritaires à affronter.	
2.1 Synthèse de l'état des lieux.	17
2.2 Forces et faiblesses, opportunités et menaces.	17
2.3 Les enjeux pour l'État.	18

# SOMMAIRE

---

■ Deuxième partie - Les priorités de l'action de l'État pour le Nord - Pas-de-Calais.	19
■ 1 Donner les mêmes chances à tous.	
1.1 C'est conduire tous les élèves à la réussite.	20
• 1.1.1 Donner plus d'ambition aux élèves.	20
• 1.1.2 Privilégier la scolarisation à deux ans pour les enfants issus des milieux défavorisés	21
• 1.1.3 Aider les élèves en difficulté face à l'écrit et prévenir l'illettrisme.	21
• 1.1.4 Individualiser l'accompagnement des élèves de l'école primaire au lycée.	21
• 1.1.5 Adapter le lycée aux besoins de ses élèves et aux exigences de son époque.	22
• 1.1.6 Franchir une nouvelle étape dans la lutte contre le décrochage scolaire.	22
• 1.1.7 Améliorer la scolarisation des élèves handicapés.	23
• 1.1.8 Encourager les expérimentations et les innovations pédagogiques.	24
1.2 C'est ouvrir l'école sur son environnement et faciliter l'insertion professionnelle.	24
• 1.2.1 Rendre concrète la réalité internationale.	24
• 1.2.2 Se rapprocher du monde professionnel.	24
• 1.2.3 Renforcer l'éducation artistique et culturelle.	25
1.3 C'est accompagner l'accès et le retour à l'emploi des personnes qui en sont éloignées.	26
• 1.3.1 Promouvoir par tous les moyens l'insertion professionnelle des jeunes.	26
• 1.3.2 Favoriser les parcours d'insertion pour les personnes les plus fragiles.	26
• 1.3.3 Lutter contre l'illettrisme.	27
1.4 C'est promouvoir la santé, prioritairement auprès des personnes fragiles.	27
• 1.4.1 Promouvoir des comportements favorables au bon état de santé.	27
• 1.4.2 Lutter contre l'alcoolisme et les addictions.	28
• 1.4.3 Favoriser un recours plus précoce aux soins.	29
• 1.4.4 Poursuivre l'amélioration de l'offre médico-sociale.	29
• 1.4.5 Mettre en oeuvre le plan régional santé Travail (PRST).	29
1.5 C'est étendre et diversifier l'offre de logements.	30
• 1.5.1 Satisfaire les besoins en logement par une offre nouvelle suffisante et adaptée.	30
• 1.5.2 Poursuivre l'amélioration des logements privés et renforcer la lutte contre l'habitat indigne.	30
• 1.5.3 Lutter contre l'habitat indigne.	31
• 1.5.4 Revisiter l'hébergement des plus démunis : « le logement d'abord ».	32
1.6 C'est donner toutes leurs chances aux habitants des quartiers prioritaires.	32
• 1.6.1 Poursuivre la mise en oeuvre des outils de la politique de la ville.	32
• 1.6.2 Mobiliser les politiques de droit commun au bénéfice des plus fragiles.	34

# SOMMAIRE

■ 2	Promouvoir un développement innovant préservant l'environnement.	35
2.1	C'est développer un dispositif attractif de recherche et de formation supérieure reconnu au plan international.	35
• 2.1.1	Renforcer l'attractivité et la qualité de la recherche et des formations supérieures de la région.	35
• 2.1.2	Dynamiser les interfaces recherche/entreprises.	37
• 2.1.3	Veiller à un développement équilibré du dispositif régional d'enseignement supérieur et de recherche.	38
2.2	C'est stimuler la compétitivité régionale par l'innovation et l'internationalisation.	38
• 2.2.1	Renforcer le rôle des pôles de compétitivité dans la création de valeur.	38
• 2.2.2	Réussir la stratégie régionale de l'innovation (SRI).	39
• 2.2.3	Favoriser l'ouverture internationale de la région.	39
2.3	C'est anticiper et accompagner les mutations économiques.	39
• 2.3.1	Conforter la vocation industrielle de la région et contribuer à l'émergence de nouvelles filières.	39
• 2.3.2	Affermir le tissu économique par des mesures d'accompagnement fiscales, économiques et financières.	40
• 2.3.3	Soutenir la création, la reprise et le développement des entreprises.	41
• 2.3.4	Renforcer le dispositif régional d'intelligence économique.	41
• 2.3.5	Favoriser l'adaptation de l'agriculture et de la pêche aux nouvelles donnes.	41
2.4	C'est améliorer le marché du travail et les transitions professionnelles.	42
• 2.4.1	Activer la politique de l'emploi au niveau local.	42
• 2.4.2	Faciliter les transitions professionnelles.	43
2.5	C'est ménager les ressources naturelles et l'espace.	44
• 2.5.1	Economiser l'espace.	44
• 2.5.2	Contribuer à l'atténuation du changement climatique.	44
• 2.5.3	Préserver les ressources en eau.	46
• 2.5.4	Créer les conditions du maintien et de la reconquête de la biodiversité.	46
2.6	C'est protéger et valoriser les patrimoines naturels et culturels.	47
• 2.6.1	Protéger et mettre en valeur le milieu marin.	47
• 2.6.2	Qualifier les paysages et le cadre de vie.	48
• 2.6.3	Protéger le patrimoine culturel.	49
2.7	C'est agir sur les déterminants environnementaux de santé.	49
• 2.7.1	Veiller à un environnement sain.	49
• 2.7.2	Traiter les sols et sédiments pollués.	50
■ 3	Garantir la protection des populations.	51
3.1	C'est coordonner les politiques de protection des populations.	51
• 3.1.1	Prévenir les risques.	51
• 3.1.2	Assurer la protection civile.	52
• 3.1.3	Anticiper le changement climatique.	54
3.2	C'est assurer la sécurité des personnes et des biens.	54
• 3.2.1	Poursuivre et approfondir les actions de lutte contre la délinquance et de maintien de l'ordre public.	54
• 3.2.2	Assurer la sécurité en milieu scolaire.	57
• 3.2.3	Lutter contre l'immigration irrégulière et le trafic d'êtres humains.	57
• 3.2.4	Réduire le nombre d'accidents et de tués sur les routes.	58
3.3	C'est prévenir les risques sanitaires et protéger les consommateurs et les salariés.	59
• 3.3.1	Gérer les risques sanitaires pour la population.	59
• 3.3.2	Veiller à la protection des droits des salariés.	60
• 3.3.3	Veiller à la sécurité du consommateur.	60

# SOMMAIRE

---

■ 4 Aider les territoires régionaux à s'intégrer dans l'europe de Nord-Ouest.	61
4.1 C'est valoriser le capital d'accessibilité de la région.	61
• 4.1.1 Adapter le système de transport de l'aire métropolitaine lilloise (AML).	61
• 4.1.2 Préparer l'arrivée du Canal Seine-Nord Europe et la liaison Seine-Escaut.	63
• 4.1.3 Mieux valoriser les ports maritimes.	63
• 4.1.4 Mettre en place l'autoroute ferroviaire Atlantique.	64
4.2 C'est développer le potentiel de la coopération transfrontalière.	64
• 4.2.1 Savoir parler à nos voisins.	64
• 4.2.2 Approfondir la coopération franco-belge sur des thématiques précises : sécurité, environnement, santé...	64
• 4.2.3 Soutenir la structuration de la coopération locale : GECT et aire de coopération du Hainaut.	65
• 4.2.4 Approfondir la coopération avec le Royaume-Uni	65
4.3 C'est veiller à une gouvernance et à une structuration efficace des territoires.	66
• 4.3.1 Susciter l'émergence d'une intercommunalité pertinente.	66
• 4.3.2 Soutenir la structuration du territoire en grands ensembles cohérents.	66
• 4.3.3 C'est veiller à la qualité des projets d'aménagement de l'espace.	67
4.4 C'est contribuer à la mise en valeur des atouts de chacun des territoires.	67
• 4.4.1 Compenser les conséquences négatives des restructurations subies par les territoires.	67
• 4.4.2 Soutenir les grands projets ancrés dans les territoires.	68
• 4.4.3 Valoriser les territoires ruraux.	68
4.5 C'est aider à mailler les territoires.	69
• 4.5.1 Pour un déploiement homogène du très haut débit.	69
• 4.5.2 Améliorer les réseaux routier et ferroviaire nationaux.	70
• 4.5.3 Soutenir les projets de transports en commun en site propre, pour répondre au fort besoin d'ingénierie.	70
■ 5 Consolider la réorganisation des services de l'Etat au service du citoyen.	71
5.1 C'est maintenir des prestations de qualité.	71
• 5.1.1 Conforter l'accompagnement des collectivités territoriales.	71
• 5.1.2 Etendre les démarches qualité au service de l'utilisateur.	72
• 5.1.3 Faire partager les connaissances détenues par l'Etat.	72
5.2 C'est parfaire l'organisation des nouvelles administrations.	73
• 5.2.1 Conforter la mise en place des directions régionales et de l'ARS.	73
• 5.2.2 Achever la mise en place des directions départementales interministérielles (DDI).	74
• 5.2.3 Installer les nouvelles administrations dans leurs locaux.	74
• 5.2.4 Tirer pleinement partie de CHORUS, nouvel outil de gestion financière et comptable de l'Etat.	75
5.3 C'est rationaliser la gestion des moyens de l'Etat.	75
• 5.3.1 Mutualiser les fonctions support dans une perspective d'efficacité de l'action de l'Etat.	75
• 5.3.2 Dynamiser la gestion des ressources humaines en interministériel	76





Dans la lignée de la Stratégie de l'Etat pour le Nord – Pas-de-Calais 2009-2011, le projet d'action stratégique de l'Etat (PASE) 2011-2013 trace pour trois ans les grandes lignes de l'action des services de l'Etat et de ses établissements dans la région. S'appuyant sur un état des lieux des forces et des faiblesses du Nord - Pas-de-Calais, le PASE traduit la volonté d'adapter les priorités nationales aux enjeux du territoire. Il ouvre également la réflexion aux fins de préparer la prochaine génération des programmes européens (2014-2020) et la nouvelle contractualisation avec la Région qui est susceptible d'y être liée.

Le PASE se veut un manifeste de la présence de l'Etat dans le Nord – Pas-de-Calais. En portant ses priorités à la connaissance de ses partenaires, l'Etat confirme sa volonté de travailler au bien commun dans l'esprit de coopération entre institutions publiques qui est une des marques de fabrique de cette région.

Le PASE est tout autant destiné aux agents de l'Etat dans leur diversité. Il situe leur action dans une dynamique collective et les invite au travail interministériel au service des orientations et des projets qu'il définit.

Le Nord – Pas-de-Calais, région riche de ses transformations successives, a été éprouvé par la crise économique et financière depuis 2008. L'Etat est plus que jamais attentif à l'emploi, l'emploi des jeunes en particulier, et compte sur l'alliage des mesures de soutien conjoncturel à l'emploi et des mesures structurelles d'adaptation de l'économie et des compétences pour surmonter cette passe difficile.

Pour y parvenir, avec tous ses partenaires, l'Etat confirme son effort sans précédent pour investir dans l'avenir, dans l'université, dans la recherche et dans les filières économiques d'excellence. Il confirme également sa volonté de travailler à une croissance écologiquement soutenable. Le PASE 2011-2013 met ces choix en perspective, les précise, les complète. Il insiste également sur les missions régaliennes de sécurité et de protection qui sont au premier rang de la présence étatique.

Le PASE dessine l'action de l'Etat en Nord – Pas-de-Calais, autour de cinq priorités : donner les mêmes chances à tous, promouvoir un développement innovant préservant l'environnement, garantir la protection des populations, aider les territoires régionaux à s'intégrer dans l'Europe du Nord-Ouest, consolider la réorganisation des services de l'Etat au service du citoyen. De la préservation du littoral à l'adaptation de la filière automobile régionale, de la rénovation urbaine à l'orientation professionnelle, le PASE se veut détaillé et concret : 15 projets emblématiques des priorités de l'Etat ont été identifiés. S'ils n'épuisent pas les priorités de l'Etat pour le Nord – Pas-de-Calais, ces projets illustrent la volonté de répondre aux enjeux du moment, le plus souvent en interministériel et sur le mode partenarial.

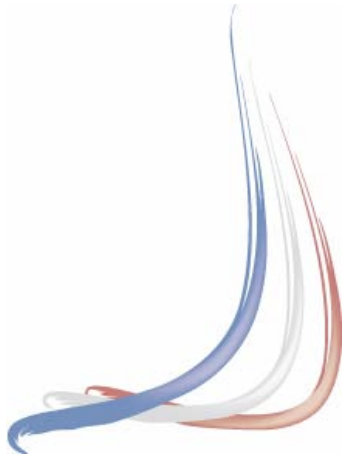
Je suis heureux que le projet d'action stratégique de l'Etat 2011-2013 permette ainsi de présenter, d'illustrer et le moment venu d'évaluer notre action

Dominique BUR

Préfet de la région Nord - Pas-de-Calais







# Première partie

## Etat des lieux et enjeux



PRÉFET DE LA RÉGION  
NORD - PAS-DE-CALAIS



# 1. Les principales caractéristiques du Nord - Pas-de-Calais

La région Nord – Pas-de-Calais dispose de nombreux atouts liés à sa situation géographique, la jeunesse de sa population mais aussi ses savoir-faire reconnus. Il appartient à l'Etat, avec ses partenaires, de valoriser ces points forts en encourageant l'émergence des dynamiques en cours, tout en résorbant les handicaps sociaux et en demeurant attentif au développement équilibré des territoires qui composent l'ensemble régional.

## 1.1. Un espace fertile marqué par l'occupation humaine

Le Nord - Pas-de-Calais a un profil d'occupation du sol très différent de la moyenne française. Les espaces agricoles, qui occupent près de 70 % du territoire régional, ont comme première vocation la production agricole. L'agriculture qui bénéficie de conditions climatiques et pédologiques favorables a ainsi façonné, créé et gère aujourd'hui les paysages ruraux essentiels dans l'identification des territoires de la région.

Les espaces boisés ou arbustifs y sont réduits, n'occupant que 12 % du territoire contre 34 % en moyenne française. La région abrite une grande variété de milieux naturels, essentiellement localisés à ses extrémités, dont l'intérêt est reconnu au travers de 321 zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique, le littoral en regroupant plus des deux tiers. Ces espaces naturels d'étendue limitée sont en outre menacés de fragmentation voire de disparition. La région compte 16 % d'espaces artificialisés (contre 5 % au niveau national).

La mutation économique a laissé un nombre important de sites pollués ou à risques (558 sites pollués recensés). Il reste encore 4 000 ha de friches industrielles à traiter sur les 10 000 ha recensés en 1990. La qualité des eaux, même si elle s'est beaucoup améliorée, reste médiocre sur l'ensemble de la région, voire mauvaise dans les secteurs les plus denses, là où se conjuguent l'occupation urbaine et les activités agricoles et industrielles. Cette situation, combinée à l'absence de grand fleuve, fait peser sur la ressource en eau, issue à 95 % des nappes souterraines, des menaces majeures tant qualitatives que récemment quantitatives, et qui concernent également la Belgique vers laquelle les rivières de bassin de l'Escaut convergent.

Le poids de l'industrie et la péri-urbanisation rendent la région fortement productrice de gaz à effets de serre. La marque industrielle se retrouve dans des risques technologiques importants mentionnés plus bas (77 sites Seveso dont 43 seuil haut).



## 1.2 Une population jeune soumise à des déterminants de santé peu favorables mais solidaire face aux difficultés structurelles

### □ 1.2.1. Une population dense et jeune

Fort de 4,02 millions d'habitants (6,48 % de la population française) sur 12 414 km<sup>2</sup> (2,28 % du territoire national), le Nord - Pas-de-Calais est la 4<sup>ème</sup> région la plus peuplée de France. Sa densité de 324 hab./km<sup>2</sup> est triple de la moyenne française (118 hab./km<sup>2</sup>) et se rapproche de celles observées dans les régions voisines de l'Europe du Nord-Ouest. 95 % de ses habitants vivent dans des espaces à dominante urbaine contre 82 % au niveau national. Le Nord - Pas-de-Calais constitue ainsi une véritable région urbaine, la majorité de la population étant concentrée dans douze agglomérations allant de 60 000 (Cambrai) à 1 170 000 habitants (Lille).

La population du Nord - Pas-de-Calais est jeune, la part des moins de 20 ans étant de 28,2 % (25,2 % au niveau national). On observe également depuis plusieurs années une relative stagnation de cette population (0,15 % d'accroissement annuel 1999/2005) due en partie à un déficit migratoire important (16 500 personnes par an) avec des flux d'entrée et de sortie étonnamment faibles faisant de cette population la moins mobile de France.

### □ 1.2.2. Des indicateurs sanitaires et sociaux avec de fortes disparités infra-régionales

La population du Nord - Pas-de-Calais présente des caractéristiques préoccupantes.

Le taux de chômage reste élevé, 12,7 % fin 2010, retrouvant un écart structurel important (3,5 points) à la moyenne nationale. Ce taux peut atteindre un niveau supérieur dans certaines zones d'emploi particulièrement touchées (Calaisis, Lens-Hénin, Sambre-Avesnois). De façon connexe, le taux d'emploi, 58,5 %, est plus faible qu'au niveau national (62,5 %), surtout pour les femmes (50,2 % contre 56,8 %) et les 55-64 ans (33,3 % contre 37,2 %).

La précarité sociale se manifeste par plusieurs indicateurs. Le revenu fiscal médian est de 15 800 euros par unité de consommation en 2008 contre 18 129 au niveau national et 52 % des ménages sont non-imposables. En combinant le revenu fiscal de référence moyen des contribuables des villes de plus de 20 000 habitants au niveau de chômage de ces villes, parmi les 10 villes les plus pauvres de France, 7 sont en région Nord - Pas-de-Calais. La région compte de nombreux

allocataires de minima sociaux. Fin 2009, la part de la population régionale bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA) s'élève à 8,5 % contre 5,1 % pour la moyenne nationale. De fortes disparités sont constatées dans ce domaine sur le territoire. A titre d'exemple, sur les zones de Valenciennes et de Maubeuge, la part des bénéficiaires du RSA est supérieure à 10,2 %. La part de la population concernée par la couverture maladie universelle (CMU) complémentaire est de 9,6 % contre 5,7 % au niveau national. La part des travailleurs pauvres se situe dans la moyenne nationale (7 %) mais se distingue par un taux de pauvreté élevé, 18 % contre 3,2 % au niveau national.

L'indice de santé sociale situe la région au dernier rang national (ISS 35,9 contre 56,5 pour la France). L'espérance de vie reste la plus faible de France, inférieure de 3,3 ans pour les hommes et de 2,1 ans pour les femmes à la moyenne nationale. La surmortalité prématurée est de 30 % supérieure à la moyenne nationale pour les hommes et de 21 % pour les femmes toutes causes confondues ; la surmortalité d'origine alcoolique est sur certains territoires multipliée par 3. Les dépenses de santé en région sont légèrement supérieures à la moyenne nationale (11 milliards d'euros pour 2010, soit 2 734 € par habitant contre 2 710 € pour la moyenne française) et ne suffisent pas à compenser ce retard sanitaire. La densité de médecins spécialistes (63 pour 100 000 hab.) est très inférieure à la moyenne nationale (88 pour 100 000 hab.).

Une approche régionale de l'indicateur de développement humain (combinant démographie, niveau d'instruction et développement économique) conduit à estimer que le niveau régional de 2003 présentait un retard de 10 ans par rapport à celui de la France. En 2007, le Nord - Pas-de-Calais est la 22<sup>ème</sup> et dernière région de France métropolitaine en termes de développement humain. La comparaison des résultats entre 1999 et 2007 montre cependant une amélioration de la situation puisqu'en région, l'évolution de l'IDH-2 (déclinaison régionale de l'IDH) a été plus élevée qu'en France, traduisant une dynamique de rattrapage par rapport à la moyenne nationale.

### □ 1.2.3. Un habitat insuffisamment adapté aux besoins évolutifs de la population

Le parc régional de logements se caractérise par son ancienneté (44 % de résidences principales ont été construites avant 1949), par la prédominance de la maison individuelle, par une taille en moyenne supérieure à celle d'autres régions, et par une forte occupation. Par ailleurs, malgré des politiques publiques volontaristes, ce parc reste globalement moins confortable que celui du reste du territoire national.

Même si le parc locatif social est important (320 000 logements sociaux en région soit 20 % des résidences principales, 25 % si on y ajoute l'ancien parc minier), la pression sur ce segment est forte du fait de la demande en constante augmentation



(130 000 demandes de logements sociaux, soit une augmentation de 15 000 depuis 2008), avec des situations infra-régionales contrastées. De même on constate une sur-occupation des structures d'accueil et d'hébergement, bien que l'offre ait été augmentée de 20 % entre 2008 et 2010.

Les logements privés anciens et en mauvais état, qui représentent encore une part non négligeable du parc privé régional du fait du nombre élevé de logements datant de la première réglementation thermique de 1975 (près d'un million), forment une offre sociale de fait. Ce parc locatif privé abrite proportionnellement plus de ménages pauvres que le parc locatif social et comporte 50 000 logements dépourvus du confort de base.

Enfin dans la région comme ailleurs, la faiblesse de la construction neuve, et particulièrement de la construction de logements sociaux, qui pouvait se constater autour des années 2000, a aggravé l'insuffisance de l'offre. Le plan de cohésion sociale lancé en 2005 ne produira ses effets que progressivement, par la mise à disposition des logements construits. Le besoin annuel en logements neufs est évalué à 15 000 logements par an.

#### ■ 1.2.4. La solidarité, une valeur régionale

Héritée de l'histoire, la valeur de solidarité est également toujours présente dans la population régionale, notamment au sein de la famille. Elle a servi d'amortisseur aux différentes crises qui l'ont secouée. La vigueur du mouvement associatif au sein de la région en porte également témoignage et constitue un vecteur significatif de cohésion sociale. La force du partenariat entre les pouvoirs publics et les partenaires sociaux manifeste également ce « vouloir vivre » collectif d'autant plus nécessaire en période d'adversité.

### ■ 1.3 Une population de mieux en mieux formée

Le niveau de formation de la population régionale s'élève et tend à se rapprocher des moyennes nationales. Un certain nombre d'indicateurs en témoignent, tels que la progression globale des taux académiques de réussite aux examens. Le taux de réussite au baccalauréat a ainsi progressé de 3,4 points depuis 2008. Pour la première fois en 2011, le niveau académique dépasse le taux de réussite nationale (85,8 % contre 85,6 %). Les résultats obtenus par les jeunes de l'académie de Lille en 2010 au brevet de technicien supérieur sont supérieurs de 2,7 points aux résultats nationaux.

Par ailleurs, le poids de l'enseignement professionnel traditionnellement plus important dans l'académie de Lille se réduit au profit de la voie générale et technologique (bien que ce taux de passage soit encore inférieur de 3 %), ce qui rapproche également le profil de formation des diplômés de l'académie de Lille de celui des autres académies. Pour autant,

selon le recensement de la population 2008, 25 % des habitants de la région en âge de travailler sortant du système scolaire possèdent un CAP ou un BEP pour 24 % au niveau national. Par ailleurs, 7,7 % d'entre eux sont titulaires d'un baccalauréat technologique ou professionnel pour 7,6 % au niveau national. Parallèlement, le taux de poursuite d'études dans l'enseignement supérieur pour les bacheliers de l'académie est légèrement plus élevé qu'au plan national (79 % contre 78 %).

Ce processus de rattrapage révèle cependant des marges de progression importantes, s'agissant en particulier des niveaux de formation les plus faibles et les plus élevés.

D'un côté en effet, la proportion de jeunes qui sortent du système scolaire sans qualification est plus importante dans l'académie de Lille (autour de 10 % des sortants du système scolaire) et le taux de décrocheurs est légèrement supérieur à la moyenne nationale. 15 % des personnes sont encore en situation d'illettrisme (contre 9 % au niveau national). Dans la région, 66 % de la population âgée de plus de 15 ans possède un diplôme de niveau V, inférieur au baccalauréat, contre 61 % en France.

Les titulaires du baccalauréat sont par ailleurs proportionnellement moins nombreux dans le Nord - Pas-de-Calais (14,7 % en région contre 15,6 % en France métropolitaine). Plus le niveau est élevé, plus l'écart se creuse avec la France. De 0,9 point au niveau IV, il est de 3,5 points pour les diplômés de master ou de doctorat.

### ■ 1.4 La mutation de l'économie se poursuit

#### ■ 1.4.1. Une agriculture très présente, productive et diversifiée

Les conditions pédo-climatiques locales très favorables à l'agriculture ont permis à celle-ci de se maintenir et de s'adapter aux évolutions de contexte économique et social. Cette agriculture est très productive et centrée sur le modèle de l'exploitation familiale (76 % du travail est familial) ; elle occupe 28 000 actifs, avec une forte productivité du travail. Les exploitations et les productions restent diverses et diversifiées.

Les sols, bien que d'excellente qualité agronomique, sont souvent appauvris en matière organique et sensibles à l'érosion. Les espaces agricoles subissent une forte pression urbaine (entre 1988 et 2000, le Nord - Pas-de-Calais a perdu 12 % de son territoire agricole). Face à cette pression sur les terres, il est important de préciser que 79 % des terres agricoles sont en fermage (pour 63 % en moyenne en France). Avec une taille moyenne de 59 ha en 2007 et de 76 ha pour les exploitations professionnelles, les exploitations régionales restent de taille modeste. L'évolution des soutiens à l'agriculture renforce un sentiment d'incertitude dans un contexte de volatilité de plus en plus forte des prix des intrants et des produits agricoles.

Le poids démographique du bassin de population est une opportunité de débouchés pour l'agriculture et l'agroalimentaire de la région et un potentiel de valeur ajoutée important pour les exploitants agricoles. L'adaptation de l'agriculture au contexte périurbain, le développement des circuits de proximité et l'évolution des pratiques agricoles visant à préserver la qualité des eaux souterraines sont des enjeux renouvelés.

#### □ 1.4.2. Une reconversion du tissu industriel

Une profonde et brutale mutation de l'économie régionale a amené dans les cinquante dernières années la perte de 360 000 emplois industriels (mines, textile, sidérurgie). Ils ont été remplacés par le tertiaire (en partie grâce aux externalisations dans l'industrie) et par quelques branches industrielles telles que l'automobile, les industries métallurgiques et l'agroalimentaire. Ainsi, le profil économique régional se rapproche du standard national, la part de l'industrie restant encore plus importante (23 %), tandis que celle des commerces et des services atteint désormais le niveau national (75 %).

En 2009, avec un PIB de 96,8 milliards d'euros, la région est au 4<sup>ème</sup> rang des régions françaises, mais ne représente que 5,2 % du PIB national. Le PIB/emploi (67 848 euros) n'est que de 89,3 % du niveau français et le PIB/habitant (24 025 euros) représente 80,3 % de la moyenne nationale.

#### □ 1.4.3. Des points forts et des savoir-faire

L'économie régionale présente de véritables points forts : 1/3 de la production nationale en ferroviaire (1<sup>er</sup> rang), 1/3 de l'automobile (2<sup>ème</sup> rang), 50 % des emplois nationaux de vente par correspondance, 19 % des emplois textiles (mais ce secteur connaît d'importantes turbulences) et une industrie du verre très présente. Il s'agit toutefois de secteurs économiques à maturité présentant comparativement une contribution à la croissance modeste et des perspectives de développement limitées hormis les créneaux innovants.

L'agroalimentaire est également un secteur majeur, avec pour exemple le premier pôle halieutique d'Europe traitant plus de 300 000 tonnes de poisson par an et la présence de leaders mondiaux (conserves et surgelés, amidons,...), faisant du Nord - Pas-de-Calais la première région exportatrice de produits des industries agroalimentaires.

Enfin, de nouveaux secteurs se sont développés et structurés : biologie-santé, éco-entreprises, image et TIC,... Le constat peut être fait dorénavant d'un tissu productif régional diversifié. Mais depuis l'automne 2008, la crise économique et financière a confirmé le caractère fortement exposé de l'économie régionale aux aléas des marchés mondiaux (automobile, sidérurgie, textile,...).

#### □ 1.4.4. Des facteurs pénalisants pour la nouvelle économie

Pour son développement, l'économie régionale peut s'appuyer sur un système de formation supérieure reconnu qui accueille en 2009-2010 160 000 étudiants (6,9 % du total national). La région forme près de 7,8 % des ingénieurs français. Dans l'enseignement supérieur, la part des formations courtes professionnalisées (DUT, BTS) est plus importante, mais celle des 3<sup>èmes</sup> cycles plus faible qu'au niveau national (4,7 % des doctorats français).

En revanche, les attributs de la « nouvelle économie », centrés sur les capacités d'innovation et les emplois supérieurs, ne sont pas encore suffisamment puissants.

Le potentiel de la recherche publique s'inscrit dans la moyenne nationale de province (3,4 % des effectifs nationaux de chercheurs et 2,4 % de la dépense intérieure) mais la recherche et développement dans les entreprises privées est nettement moins développée (1,4 % des effectifs nationaux et 1,5 % de la dépense nationale). La faible corrélation entre les domaines d'excellence de la recherche publique et les points forts de l'économie régionale explique, notamment, le manque d'intensité de la recherche régionale.

On note également un déficit en emplois stratégiques (fonctions tertiaires supérieures), Lille n'occupant que la 13<sup>ème</sup> place nationale sur ce critère rapporté à la population. Sur les 10 agglomérations françaises ayant la plus faible part de cadres supérieurs, 7 sont des agglomérations du Nord - Pas-de-Calais. En comparaison avec les autres métropoles européennes, Lille s'apparente à une « grande ville » dont le potentiel théorique européen est très faiblement valorisé et dont le rayonnement est modeste au regard de son poids démographique. Les taux annuels de migration nette sont clairement déficitaires pour les cadres et, plus généralement en début de vie active, ce qui constitue une perte de potentiel humain pour la région.

#### □ 1.4.5 Un soutien national et européen fort au processus de reconversion

La transformation de la région, tant sociale qu'économique, n'a pu être menée en raison de son ampleur et de son urgence que grâce à une intervention nationale massive, engagée dès avant les années 1970 et que les fonds européens sont venus accompagner à partir du milieu des années 1980. La permanence de certaines difficultés appelle toujours à un effort de solidarité pour compenser ces handicaps.

Mais dans le même temps, la région a enclenché une dynamique volontariste visant à renforcer l'attractivité régionale au travers de politiques de développement (accessibilité, entrepreneuriat, innovation,...) pour lesquelles un accompagnement public national et européen est également indispensable.





## ■ 1.6 Un territoire en recomposition

### □ 1.6.1. Des territoires qui tendent à se structurer en trois grands ensembles

Les territoires qui composent le Nord - Pas-de-Calais présentent des situations fortement contrastées. Certains sont frappés par l'accumulation de difficultés tel le Val de Sambre, le Calaisis et dans une moindre mesure l'agglomération de Lens. Des différences significatives apparaissent également au sein d'une même agglomération, à l'exemple de certains quartiers de la métropole lilloise ou du Valenciennais, alors même que l'image et la situation objective de ces territoires ont connu une amélioration sensible. Les services, tant marchands que publics, et les capacités d'ingénierie gagneraient à être mieux répartis. Enfin, il faut rester attentif à la situation de quelques secteurs à forte dominante rurale : Avesnois-Thiérache et Haut-Artois notamment.

L'originalité de la région réside dans l'existence en son sein de trois grands systèmes spatiaux. Ces ensembles infra-régionaux se manifestent par des solidarités de fait liées aux migrations alternantes domicile-travail comme à la fréquentation des grands équipements commerciaux, éducatifs et de loisirs. Ces solidarités invitent à aborder collectivement le devenir des espaces concernés. Hérités de la géographie, de l'histoire et de l'économie, composés d'agglomérations très proches les uns des autres, ces trois espaces sont :

- l'aire métropolitaine de Lille, associant la métropole dans sa dimension transfrontalière Courtrai - Tournai, l'ancien bassin minier et Arras ;
- le littoral s'articulant autour des trois agglomérations portuaires : Dunkerque, Calais et Boulogne ;
- le réseau de villes du Hainaut-Cambrésis, mettant en synergie Valenciennes, Maubeuge, Cambrai et au-delà Mons et Charleroi.

Trois pôles métropolitains sont en création, dont deux correspondant à ces ensembles : le Hainaut-Cambrésis et la Côte d'Opale. L'Artois-Douais envisage également de se constituer en pôle métropolitain, ce qui ne dispense pas d'une réflexion concertée à l'échelle de l'Aire métropolitaine de Lille dans son ensemble, au travers du projet de cadre de cohérence de l'aménagement et des transports de l'Aire métropolitaine lilloise initié par l'Etat. En effet, la présence d'une métropole de plus d'un million d'habitants, de rang européen au sein d'une grande région urbaine, représente un potentiel majeur pour l'ensemble du Nord - Pas-de-Calais.

### □ 1.6.2 Un mouvement de recomposition institutionnel du territoire

Le regroupement intercommunal soutenu par les lois et réformes sur l'intercommunalité, s'est accéléré depuis le début des années 2000 et se traduit par la présence de 3 communautés urbaines, de 11 communautés d'agglomération et de plus de 80 communautés de communes. Cette forte recomposition territoriale s'accompagne toutefois d'un certain nombre de lacunes, parmi lesquelles on trouve des agglomérations partagées entre plusieurs structures intercommunales (Douais, Valenciennes,...) des territoires notamment interstitiels en structuration faible. La persistance de rivalités historiques et l'esprit de clocher l'emportent encore parfois sur les logiques de cohésion et de concentration qui permettraient de mettre en œuvre des projets plus structurants évitant les concurrences territoriales stériles. La loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010, en cherchant à rationaliser et à consolider le paysage des intercommunalités, ouvre de nouvelles perspectives pour y remédier, mais l'évolution devra probablement se poursuivre.

Par ailleurs, le regroupement des 13 CCI de la région en 4 entités constitue une mutation positive, d'autant plus qu'elle s'accompagne à présent d'une structuration forte à l'échelle de la CCI de région. Ce nouvel ensemble est cohérent avec la structuration en trois grands ensembles évoquée plus haut, à condition que Grand Lille et Artois collaborent à maintenir les cohérences nécessaires à l'échelle de l'Aire métropolitaine lilloise. La fusion des deux chambres d'agriculture vient compléter cette cohérence.

## ■ 1.7 Un patrimoine culturel, industriel et naturel, soumis à des risques multiples

### □ 1.7.1. De riches patrimoines naturels, culturels et industriels

Territoire prospère et convoité depuis toujours, le Nord - Pas-de-Calais dispose d'un patrimoine très riche - et pourtant méconnu - du fait de l'histoire de cette région frontalière. Les paysages ruraux et maritimes, le décor des villes et les vestiges archéologiques témoignent des nombreuses strates historiques déposées par les vagues successives de population de cette région. Ces paysages et les villes de la région ont également été façonnés et structurés par l'industrie selon un modèle original tandis que les destructions des guerres ont généré une architecture de reconstruction peu valorisée.

La qualification de ces patrimoines et leur valorisation est devenue un atout essentiel pour une région en quête de changement d'image et en recherche de rupture avec les clichés de « pays noir », tout en évitant les écueils d'un repli identitaire. Cet axe permet également d'inscrire l'action de l'Etat dans le cadre du développement durable.



### □ 1.7.2. Les risques naturels

La région est exposée aux risques d'inondation et aux risques littoraux. Deux communes sur trois sont concernées par au moins un risque naturel. Le relief est peu marqué et les inondations constituent le risque le plus fréquent, accentué par l'urbanisation dans les zones inondables. Le risque d'effondrement ou de mouvement de terrain affecte également plus de trois cents communes de la région situées à l'aplomb de cavités souterraines liées à d'anciennes carrières de craie.

Avec 140 km de côtes, le littoral de la région Nord - Pas-de-Calais est parmi les plus exposés en France aux risques d'érosion et de submersion marine, aggravés par les effets prévisibles du changement climatique.

Dans un triangle Saint-Omer, Calais, Dunkerque, sur près de 800 km<sup>2</sup> s'étend l'une des seules zones de polder en France : les waterings. Comme aux Pays-Bas, les hommes ont progressivement gagné du terrain sur la mer, asséchant les marais et construisant des digues pour protéger ces terres en dessous du niveau moyen de la mer. La sécurisation progressive du territoire par la mise en place d'un complexe système d'évacuation des eaux, en a permis le développement : près de 500 000 personnes y résident, l'agriculture y est l'une des plus productives de France. Autour de Dunkerque, le littoral accueille des fleurons de l'industrie française. Mais l'évaluation des risques liés au changement climatique met en lumière la vulnérabilité potentielle de cet espace.

### □ 1.7.3. Les risques industriels et nucléaires

L'activité industrielle fait peser d'importants risques industriels sur les personnes, les biens et l'environnement, du fait de la présence de 77 sites « Seveso », dont 43 « seuil haut ». Le Nord - Pas-de-Calais est ainsi une des régions françaises à la plus forte concentration de tels établissements, qui concernent tous les types d'activités : chimie, industrie pétrolière, sidérurgie, installations de stockage de produits toxiques, etc.

La région est également concernée par le risque nucléaire du fait de l'implantation du CNPE (Centre Nucléaire de Production d'Electricité) EDF de Gravelines, qui, avec six réacteurs, est la plus puissante centrale d'Europe de l'Ouest. Par sa géographie et par ses activités économiques, la région est, en outre, soumise à des risques technologiques liés aux flux de marchandises et de passagers qui transitent sur notre territoire.

Enfin, l'importance de l'exploitation de la mine, qui a concerné dans le passé 15 % du territoire régional, est à l'origine de risques liés à la présence des puits (affaissements localisés) et des perturbations afférentes, telles que le risque lié au grisou et les combustions de terrils.

### □ 1.7.4. Une délinquance multiforme

La concentration urbaine, les disparités socio-spatiales et la proximité des grands axes de transports internationaux exposent le territoire à un risque de délinquance accrue. Le taux de délinquance est en effet de 65,3 faits pour 1 000 habitants dans le Nord en 2009 et de 52 faits dans le Pas-de-Calais, tandis que le taux national est de 56,3 faits constatés pour 1 000 habitants. Le Nord - Pas-de-Calais est la région la plus touchée avec l'Ile-de-France par les violences faites aux femmes.

Des progrès significatifs ont été réalisés grâce à la mise en synergie des forces de police et de gendarmerie. Une police d'agglomération a été créée dans la métropole lilloise. La sécurisation dans des zones dites sensibles a ainsi pu être renforcée, ce qui a entraîné une baisse de la délinquance et une hausse du taux d'élucidation.

### □ 1.7.5. La sécurité routière de mieux en mieux assurée

La poursuite de la lutte contre l'insécurité routière a permis d'obtenir des résultats qui répondent aux objectifs nationaux. La baisse constante du nombre d'accidents, et de personnes tuées et blessées sur les routes du Nord - Pas-de-Calais se constate depuis près de 3 ans. Par contre, la sécurité des conducteurs de deux roues (motards et cyclomotoristes) reste problématique, le nombre de tués est élevé, passant de 54 en 2008 à 65 en 2009 et à 46 en 2010 représentant ainsi 30 % des tués sur la route pour seulement 2 % du trafic.



© Préfecture du Nord

## 2 - Les enjeux prioritaires à affronter

### ■ 2.1. Synthèse de l'état des lieux

En quelques mots, la situation du Nord - Pas-de-Calais pourrait être caractérisée par deux grands ensembles de facteurs négatifs et trois regroupements de composantes favorables :

- des indicateurs socio-économiques défavorables tant pour les données structurelles (pauvreté-précarité, chômage, santé, logement) que pour le risque de décrochage par rapport à la croissance nationale ;
- des faiblesses dans les registres clés du développement de demain : recherche, notamment privée, innovations de rupture, tertiaire supérieur, ... ;
- une réelle diversification industrielle, le développement du secteur tertiaire, de belles réussites qui traduisent la conversion et le renouveau économique sans précédent qu'a connus la région, une position géographique très favorable et une accessibilité de qualité ;
- une volonté de changement et d'innovation exprimée par tous les acteurs, des dynamismes qui s'affirment, comme la recomposition territoriale, la transformation de l'économie régionale, la structuration de 7 pôles de compétitivité et le rattrapage des niveaux de formation ;
- un territoire riche de la diversité de ses ressources, de son patrimoine culturel et naturel et de son potentiel agricole.

### ■ 2.2. Forces et faiblesses, opportunités et menaces

Les éléments d'état des lieux qui viennent d'être présentés dessinent les contours d'une région dont les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces qui pèsent sur elle se résument comme suit.

#### FORCES

- UNE POSITION GEOGRAPHIQUE ET UNE ACCESSIBILITE EXCEPTIONNELLES : premier bassin de consommation d'Europe dans un rayon de 300 km, réseaux routier, ferroviaire, fluvial et maritime (ensemble portuaire complémentaire).
- UNE REGION DENSE ET URBAINE : l'aire métropolitaine lilloise 17<sup>ème</sup> aire urbaine de l'Europe des 27, une densité triple de la moyenne nationale.
- DES SECTEURS ECONOMIQUES PORTEURS ET INNOVANTS : les industries de l'agroalimentaire et de la santé, la vente à distance, les équipements ferroviaires, le numérique...

- UNE TERRE D'INNOVATION SOCIALE : richesse des formes d'expression de la solidarité sur le territoire, des innovations sociales nées dans la région et diffusées ensuite à l'échelle nationale.
- UNE OFFRE D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ATTRACTIVE : près de 7 % des étudiants français.

#### FAIBLESSES

- DES FRAGILITES SOCIALES STRUCTURELLES : pauvreté, chômage et précarité, faible mobilité nationale et internationale, violence domestique..., fragilités caractérisées par un indice de développement humain très en retrait.
- UN RETARD SANITAIRE SIGNIFICATIF : une surmortalité prématurée évitable supérieure d'un quart à la moyenne nationale.
- UN DECROCHAGE SCOLAIRE RECURRENT : un taux annuel de sortie sans qualification de près de 10 % des élèves dans l'académie de Lille et un illettrisme persistant.
- DES TERRITOIRES FRAGILES : territoires ruraux vieillissants, chômage et pauvreté localisés (Calais, Sambre-Avesnois, ...).
- UN ENVIRONNEMENT DEGRADE : héritage du développement industriel avec des sols fortement artificialisés et une biodiversité menacée.

#### OPPORTUNITES

- UNE SITUATION GEOGRAPHIQUE A EXPLOITER : intégration dans le grand ensemble économique de l'Europe du Nord-Ouest, développement des relations transfrontalières.
- LE DYNAMISME DE LA STRUCTURATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE : Initiative d'excellence, Campus Grand Lille et Valenciennes, pôles de compétitivité.
- UNE POPULATION JEUNE : 34 % de la population a moins de 25 ans contre 30 % au niveau national ; le Nord - Pas-de-Calais est la troisième région étudiante de France en terme d'effectifs.
- LE DYNAMISME DES IMPLANTATIONS ET DE LA CREATION D'ENTREPRISES : attractivité des investissements internationaux, rattrapage en cours en matière de création d'entreprise, développement du secteur tertiaire (dont services à la personne).
- POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT D'UNE ECONOMIE VERTE dans un contexte favorable de volonté régionale d'un développement plus durable.
- LA VOCATION DE HUB LOGISTIQUE DE LA REGION en lien avec les infrastructures de transport.



- LE POTENTIEL TOURISTIQUE DE COURT SEJOUR : tourisme culturel et récréatif (Lille, littoral, Nausicaa, Louvre-Lens, Avesnois...).
- UNE GOUVERNANCE PARTAGÉE : partenariat durable entre institutions publiques et entre celles-ci et la société civile.

## MENACES

- DES RISQUES TECHNOLOGIQUES ET RISQUES NATURELS MAL MAÎTRISÉS : inondations (wateringues), submersion marine, gestion des ressources (eau et biodiversité), risques technologiques importants (sites Seveso et nucléaires).
- LA FAIBLESSE DES RESSOURCES POUR REPENDRE AUX BESOINS D'UNE ÉCONOMIE DU SAVOIR : persistance d'un faible potentiel de recherche, notamment la recherche privée, peu d'innovations de rupture ; stagnation démographique.
- LA MARGINALISATION DES POPULATIONS FRAGILES: chômage de longue durée et précarité, terrain favorable à la désespérance sociale, voire à la délinquance.
- LA DESAGREGATION DE LA COHESION DU TERRITOIRE RÉGIONAL : Risque de décrochage entre la métropole lilloise, les villes périphériques et les territoires ruraux, tentation du repli et rivalités locales.
- DES FLUX DIFFICILES À MAÎTRISER : trafics, pollutions, saturation routière et ferroviaire.
- LA VULNERABILITÉ DE L'INDUSTRIE RÉGIONALE: des secteurs comme l'automobile et la métallurgie particulièrement sensibles aux aléas des marchés mondiaux.

## ■ 2.3. Les enjeux pour l'État

L'état des lieux qui précède met en lumière les difficultés de la région partiellement héritées de l'histoire, mais aussi des opportunités de développement qui ouvrent de nouvelles perspectives.

Cette analyse qui précède permet d'identifier cinq enjeux qui sont autant de défis pour lesquels l'État se doit d'être présent. Les réponses à ces défis recouvrent les compétences de l'État, mais sont pour certaines partagées par les collectivités territoriales de la région et se retrouvent dans les grandes démarches partenariales telles que CPER et programmes européens. La stratégie de l'État pour 2011-2013, présentée dans la suite du présent document, en est la traduction concrète.

### 1. Donner les mêmes chances à tous :

C'est conduire tous les élèves à la réussite

C'est ouvrir l'école sur son environnement et faciliter l'insertion professionnelle

C'est accompagner l'accès et le retour à l'emploi des personnes qui en sont éloignées

C'est promouvoir la santé, prioritairement auprès des personnes fragiles

C'est étendre et diversifier l'offre de logements

C'est donner toutes leurs chances aux habitants des quartiers prioritaires

### 2. Promouvoir un développement innovant préservant l'environnement :

C'est développer un dispositif attractif de recherche et de formation supérieure reconnu au plan international

C'est stimuler la compétitivité régionale par l'innovation et l'internationalisation

C'est anticiper et accompagner les mutations économiques

C'est améliorer le marché du travail et les transitions professionnelles

C'est ménager les ressources naturelles et l'espace

C'est protéger et valoriser les patrimoines naturels et culturels

C'est agir sur les déterminants environnementaux de santé

### 3. Garantir la protection des populations :

C'est coordonner les politiques de protection des populations

C'est assurer la sécurité des personnes et des biens

C'est prévenir les risques sanitaires et protéger les consommateurs et les salariés

### 4. Aider les territoires régionaux à s'intégrer dans l'Europe du Nord-Ouest :

C'est valoriser le capital d'accessibilité de la région

C'est développer le potentiel de la coopération transfrontalière

C'est veiller à une gouvernance et une structuration efficace des territoires

C'est veiller à la mise en œuvre des atouts de chacun des territoires

C'est aider à mailler les territoires

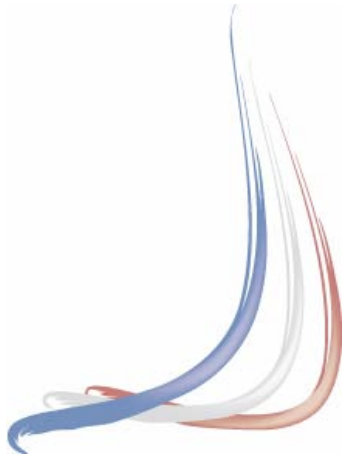
### 5. Consolider la réorganisation des services de l'État au service du citoyen :

C'est maintenir l'accompagnement et les services de proximité des services de l'État

C'est parfaire l'organisation des nouvelles administrations

C'est rationaliser la gestion des moyens de l'État





# Deuxième partie

## Les priorités de l'action de l'État pour le Nord - Pas-de-Calais



PRÉFET DE LA RÉGION  
NORD - PAS-DE-CALAIS



© Ministère de l'enseignement et de la recherche



# 1. Donner les mêmes chances à tous

Il appartient à l'Etat de garantir la cohésion sociale, c'est-à-dire de s'assurer de la capacité de la société à garantir le bien-être de tous ses membres, en réduisant les disparités et en évitant la marginalisation. La prégnance des enjeux en Nord - Pas-de-Calais justifie l'effort particulier mené par l'Etat dans ce domaine, notamment à l'issue de la crise économique et financière de 2008 qui a fortement marqué la région.

## 1.1. C'est conduire tous les élèves à la réussite

### ■ 1.1.1. Donner plus d'ambition aux élèves

□ Par la construction, avec les élèves, d'un parcours d'orientation et d'insertion positif et ambitieux

Académie, DRAAF

La personnalisation de l'accompagnement scolaire des élèves, élément clé des réformes éducatives de ces dernières années, permet à l'ensemble des acteurs académiques de l'orientation d'intervenir très tôt dans la scolarisation pour aider l'élève à construire un parcours de formation ambitieux au regard de son potentiel, qui soit également progressif et réversible.

Les objectifs fixés par le législateur constituent le cadre de référence de cette action :

- qualifier 100 % des jeunes au moins au niveau V (CAP)
- conduire 80 % d'une classe d'âge au niveau IV (baccalauréat)
- amener 50 % des jeunes au premier diplôme de l'enseignement supérieur

□ Par l'ouverture d'internats d'excellence et la poursuite des « cordées de la réussite »

Académie, préfetures du Nord (PDEC) et du Pas-de-Calais (SGA)

Il s'agit dans les deux cas de faciliter l'accès aux études supérieures de jeunes issus de milieux défavorisés qui ne se dirigent pas assez naturellement vers les études supérieures.



Le schéma régional de développement des internats d'excellence prévoit l'implantation dans la région, avec les moyens du programme des investissements d'avenir et le soutien des collectivités locales, de 1500 places d'internats d'excellence à l'horizon de la rentrée scolaire 2014, dont 630 places en structures propres.

Autre dispositif innovant destiné à élargir l'ouverture sociale dans les filières post-baccalauréat, les « cordées de la réussite » mettent en relation des établissements d'enseignement supérieur avec des collèges et des lycées de banlieues dans le cadre de formules de tutorat. Au nombre seulement de 12 en 2011 ces dispositifs auront vocation à se développer dans les années à venir.

### ■ 1.1.2. Privilégier la scolarisation à deux ans pour les enfants issus des milieux défavorisés

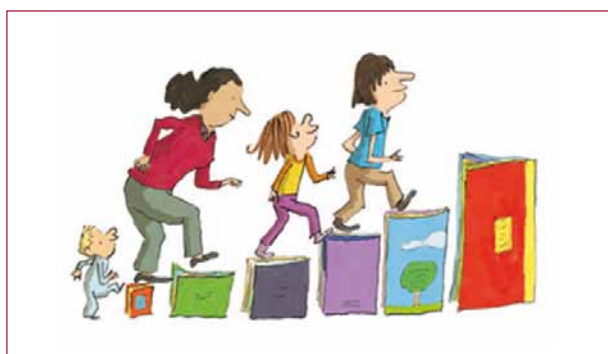
- ❑ Par un accueil des enfants de deux ans à l'école maternelle recentré sur les zones d'éducation prioritaire

Académie

L'académie de Lille qui affiche un taux de scolarisation à 2 ans très supérieur à la moyenne nationale (41 % contre 15 % en 2010-2011) privilégiera l'accueil des 2 ans dans les zones d'éducation prioritaire et les zones urbaines sensibles.

### ■ 1.1.3. Aider les élèves en difficulté face à l'écrit et prévenir l'illettrisme

La lutte contre l'illettrisme constitue une priorité académique, tout autant que nationale. Afin de mobiliser l'ensemble des acteurs du système éducatif, le ministre de l'éducation nationale a présenté en 2010 un plan de prévention de l'illettrisme, relayé par l'académie de Lille. Ce plan vise à remédier précocement aux situations d'illettrisme, et établit un partenariat étroit avec le ministère de la défense dans le cadre de la Journée Défense et Citoyenneté.



© Illustration Henri Felner

Extrait du kit du praticien : l'album jeunesse, une illustration pour tous les publics.

- ❑ Par le repérage précoce et la prise en charge des élèves présentant des difficultés de maîtrise de la langue

Académie

Au-delà de la poursuite des nombreuses initiatives à tous les niveaux de scolarisation, l'académie de Lille s'engage à renforcer la formation des professeurs des écoles, des enseignants de collèges et de lycées sur le thème de la prévention de l'illettrisme, à soutenir l'innovation et les démarches expérimentales dans ce domaine, à encourager les échanges et le travail partenarial. Par ailleurs, l'académie bénéficiera des ressources du premier observatoire inter-académique de la lecture en France, à la création duquel elle s'est associée en 2011.

- ❑ Par la mise en place d'actions de remédiation notamment auprès des jeunes en difficulté

Académie

Des jeunes en difficulté face à l'écrit repérés à l'occasion des tests organisés lors des Journées Défense et Citoyenneté (JDC) sont accompagnés dans des actions individuelles de remédiation. Parallèlement, l'académie de Lille a élaboré le Protocole d'identification de l'aménagement pédagogique si un diagnostic de dyslexie-dysorthographe invalidant est confirmé.

### ■ 1.1.4. Individualiser l'accompagnement des élèves de l'école primaire au lycée

Les récentes réformes du premier degré, du lycée et du lycée professionnel, confirment l'engagement du système éducatif dans la prise en compte de plus en plus affirmée des besoins différenciés des élèves. A tous les niveaux de leur scolarité d'ici 2012, tous les élèves pourront bénéficier d'une aide personnalisée. Une attention particulière sera portée à la mise en œuvre de ces dispositifs dans les établissements relevant de l'éducation prioritaire.

- ❑ Par le développement de l'aide personnalisée dans l'enseignement du 1<sup>er</sup> degré

Académie

Environ 30 % des élèves de l'académie inscrits dans le 1<sup>er</sup> degré ont bénéficié d'une aide personnalisée au cours de l'année scolaire 2009-2010. Cette aide est principalement axée dans l'enseignement primaire sur la maîtrise de la langue et les mathématiques. Des stages de remise à niveau pendant les vacances scolaires sont également proposés aux élèves volontaires de cours moyen 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> années. Les élèves de l'enseignement prioritaire sont près de deux fois plus nombreux à suivre ces stages.



- ❑ Par un accompagnement éducatif dans les écoles élémentaires de l'éducation prioritaire et dans les collèges.

Académie

L'accompagnement éducatif représente une offre complémentaire aux enseignements obligatoires, organisé en dehors du temps scolaire. Il s'adresse aux élèves volontaires de tous les collèges et des écoles élémentaires de l'éducation prioritaire. Ce dispositif propose une aide aux devoirs ainsi que des activités sportives, artistiques et culturelles. Plus d'un tiers des élèves scolarisés en éducation prioritaire bénéficient de ce dispositif qui fait intervenir des personnels de l'éducation nationale ainsi que des partenaires extérieurs.

- ❑ Au lycée, par un accompagnement personnalisé sur le temps scolaire

Académie, DRAAF

Un accompagnement personnalisé est proposé aux élèves de lycée professionnel et de lycée d'enseignement général et technologique, afin d'améliorer le niveau des élèves dans les disciplines fondamentales, de leur offrir une aide méthodologique, de définir avec eux leur projet d'orientation et les préparer à l'enseignement supérieur. Chaque lycée décide de l'organisation que prend cet accompagnement : en modules, en groupes, sous forme de tutorat, voire de stages (dans les LEGT).

### ■ 1.1.5. Adapter le lycée aux besoins de ses élèves et aux exigences de son époque

En 2010, plus de 150 000 élèves étaient inscrits en lycée, toutes filières confondues. La mise en oeuvre complète de la réforme du lycée d'enseignement général et technologique et de la rénovation de la voie professionnelle constituera un enjeu majeur des prochaines rentrées scolaires. La finalité de cette réorganisation complète du cycle d'enseignement dans les lycées, est en particulier d'élever le niveau de qualification des jeunes, de lutter contre les sorties sans qualification et de proposer des parcours de qualification en meilleure adéquation avec l'environnement économique et professionnel.

- ❑ Par la mise en oeuvre de la réforme du lycée d'enseignement général et technologique

Académie, DRAAF

De nouvelles séries de baccalauréats technologiques favorisant des choix d'orientation post-bac ouverts permettront d'attirer plus de jeunes vers ce type de filières destinées à former des techniciens à haut niveau de qualification.

- ❑ Par la poursuite de la rénovation de la voie professionnelle

Académie, DRAAF

La généralisation programmée des baccalauréats professionnels en 3 années (au lieu de 4 précédemment) après la classe de 3<sup>ème</sup>, soit sous statut scolaire, soit par l'apprentissage, conduira à accroître le nombre de jeunes qualifiés au niveau IV et par voie de conséquence, mieux préparés à leur insertion professionnelle. Dans ce cursus réaménagé, le CAP devient essentiellement un diplôme intermédiaire, préparé à l'issue de la classe de 1<sup>ère</sup>, visant ainsi à réduire les sorties sans qualification du système scolaire. L'équilibre territorial des formations professionnelles sera recherché, notamment dans le cadre du contrat de plan régional de développement des formations professionnelles (CPRDFP) dont le pilotage associe l'Etat et le Conseil régional.

### ■ 1.1.6. Franchir une nouvelle étape dans la lutte contre le décrochage scolaire

- ❑ Par la poursuite de l'action de l'académie de Lille pour prévenir et lutter contre le décrochage scolaire

Académie, préfectures du Nord (PDEC) et du Pas-de-Calais (SGA)

Enjeu sensible dans la région Nord - Pas-de-Calais, le décrochage scolaire fait l'objet depuis plusieurs années d'une forte mobilisation de l'académie de Lille, au sein des établissements, au travers de la mission générale d'insertion (MGI) et grâce à un travail partenarial engagé notamment avec les missions locales. Dans les établissements les plus touchés, des cellules de veille visent à repérer et accueillir les élèves démotivés, absentéistes et en risque de décrochage, à aider à l'élaboration des projets personnels et à mettre en oeuvre des actions de remédiation et d'accompagnement (pédagogie adaptée, entretiens, soutien scolaire, intervention de personnels spécialisés,...). Ce dispositif préventif est complété à la rentrée 2011, après l'expérimentation PARTAJ, par 16 plates-formes territoriales de suivi et d'appui aux décrocheurs dans l'ensemble des bassins d'éducation et d'emploi.



© Ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative (mars 2011).



## Agir contre le décrochage scolaire

### Pilotes :

Préfet délégué à l'égalité des chances (mission régionale) avec Académie

### Enjeux du projet :

- Lutter contre le décrochage et l'abandon scolaire précoce.

### Objectifs opérationnels :

Mieux recenser les jeunes sortis du système scolaire sans qualification, accélérer leur prise en charge en vue d'un diagnostic et de la construction d'un projet professionnel, mobiliser les ressources d'un partenariat élargi à même de proposer les solutions les plus adaptées à chacun.

La priorité est aux jeunes de 16 à 18 ans, mais d'autres catégories de jeunes pourront également être accompagnés à terme en complément (exemple : décrocheurs de l'apprentissage).

### Description du projet :

Les 16 plates-formes territoriales créées en 2011 dans la région prennent la suite de l'expérimentation PARTAJ. Ce sont des dispositifs d'action partenariale et opérationnelle de suivi et d'accompagnement des décrocheurs. Dans le cadre d'orientations régionales/académiques, elles sont coordonnées au niveau départemental, respectivement par le préfet délégué à l'égalité des chances, assisté de l'inspecteur d'académie adjoint, pour le Nord, et par le secrétaire général adjoint de la préfecture chargé de la cohésion sociale, assisté de l'inspecteur d'académie adjoint, pour le Pas-de-Calais.

Chaque plate-forme est dotée d'un animateur (chef d'établissement, directeur de CIO, délégué du préfet...), chargé d'identifier les jeunes décrocheurs à partir des croisements de fichiers mis au point au niveau national et de proposer en lien avec le partenariat territorial une réponse adaptée à chaque situation individuelle en termes d'accompagnement et/ou de recherche de solution.

### Plus précisément :

- les élèves sortis de leur établissement sans obtenir le diplôme préparé seront recensés. Cette liste, croisée dans le cadre du Système d'Information et d'Echanges Interministériels, permettra d'identifier les élèves décrocheurs, dont la liste sera transmise aux responsables des plates-formes et aux établissements ;
- un contact avec les jeunes « décrochés » devra être établi par chaque établissement, soit directement, soit en s'appuyant sur les réseaux de l'orientation et de l'insertion ;
- pour les élèves avec lesquels aucun contact n'aura pu être établi afin de proposer des solutions de scolarisation ou d'insertion, les établissements s'adresseront aux plates-formes locales, qui mobiliseront les réseaux interministériels et locaux autour du sous-préfet ;
- une articulation forte entre les acteurs (sous-préfet et animateur de plates-formes) sera assurée afin de mobiliser tous les partenaires ;
- une évaluation constante du dispositif sera réalisée afin de repérer l'évolution des besoins et les réponses à y apporter.

La prévention du décrochage en établissement scolaire sera par ailleurs consolidée au travers notamment des cellules de veille.

Un travail de sensibilisation sera mené dans chacun des 16 bassins. Il concernera l'ensemble des acteurs institutionnels et du monde économique.

### Partenaires impliqués :

Services de l'Etat : Sous-préfets, académie, DRAAF (enseignement agricole), DIRECCTE, ministère de la Défense (JDC), EPIDE

Région

Autres : collectivités territoriales, écoles de la deuxième chance, missions locales, réseau associatif, monde de l'entreprise...

### Calendrier :

Mise en place opérationnelle dès l'automne 2011 (recrutement des assistants aux animateurs pour début novembre 2011).

### Critères d'évaluation :

Le dispositif d'évaluation est prévu par les directives nationales. Seront suivis particulièrement :

- le nombre de jeunes « raccrocheurs » en formation, stage ou emploi
- le délai de prise en charge des décrocheurs.

## ■ 1.1.7. Améliorer la scolarisation des élèves handicapés

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées affirme le droit pour chacun à une scolarisation en milieu ordinaire au plus près de son domicile, à un parcours scolaire continu et adapté. La proportion des élèves handicapés dans l'effectif scolaire de l'académie augmente de façon sensible depuis 2005. En 2010, ils représentaient 2,5 % des effectifs du 1<sup>er</sup> degré et 2 % des effectifs du 2<sup>nd</sup> degré.

### □ Par la poursuite des efforts menés par l'académie suivant trois axes :

Académie, DRAAF

- l'articulation de la scolarisation en milieu ordinaire et l'accueil dans des dispositifs spécifiques. La mise en place d'une aide adaptée se traduit par des dispositifs comme les classes d'inclusion scolaire (CLIS) en primaire et les unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) dans le second degré.
- la mobilisation de moyens pour assurer l'accompagnement individualisé des élèves handicapés en milieu ordinaire : recrutement d'assistants d'éducation - auxiliaires de vie scolaire,
- la poursuite de l'effort de formation des enseignants concernés ainsi que la mise en place progressive de réseaux de professeurs ressources (notamment en Langue des Signes Française),

### □ Par la recomposition et le développement de structures médico-sociales favorisant la scolarisation en milieu ordinaire

Académie, ARS

L'objectif est de favoriser la scolarisation en milieu ordinaire des personnes handicapées en travaillant sur la recomposition et le développement de l'offre médico-sociale, en facilitant le passage de l'enfance à l'âge adulte et la coordination entre les accompagnements médico-sociaux et les dispositifs de scolarisation de l'Education nationale.





## ■ 1.1.8. Encourager les expérimentations et les innovations pédagogiques

- Par le soutien à l'expérimentation et aux pratiques innovantes

Académie

L'innovation trouvera un terrain d'expression privilégié dans les établissements du programme ECLAIR – écoles, collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite. 35 établissements seront concernés dès la rentrée de septembre 2011. La plate-forme académique dédiée à l'innovation et l'expérimentation permettra de valoriser les expériences menées à l'initiative des établissements.

## 1.2. C'est ouvrir l'école sur son environnement et faciliter l'insertion professionnelle

### ■ 1.2.1. Rendre concrète la réalité internationale

La mobilité internationale des élèves représente une plus-value pour leur parcours de formation ainsi que leur développement personnel ; elle constitue également un véritable levier pour leur insertion professionnelle.

- Par le développement d'actions de mobilité et l'intensification des relations transfrontalières

Académie, DRAAF

La mobilité des élèves continuera d'être encouragée, l'objectif étant que tous bénéficient d'au moins une exposition prolongée à l'étranger au cours de leur scolarité. La mobilité virtuelle fondée sur l'utilisation des TIC sera également développée.

- Par la création d'une plate-forme d'insertion par la mobilité européenne en allemand, anglais ou en néerlandais (PIMEN\_aan)

Académie

D'ici fin 2013, la plate-forme PIMEN\_aan, soutenue par le Conseil régional, se fixe comme objectif de fédérer 20 lycées professionnels et centres de formation d'apprentis, de former une centaine de formateurs et de faciliter directement la mobilité d'un millier d'élèves et d'apprentis.

- Par le développement de la coopération internationale (solidarité Nord-Sud) dans les établissements d'enseignement agricole

DRAAF

La coopération internationale fait partie intégrante du système d'enseignement agricole technique et supérieur. Les établissements participent à des actions de coopération internationale, notamment en favorisant les échanges et l'accueil d'élèves, apprentis, étudiants, stagiaires et enseignants.

### ■ 1.2.2. Se rapprocher du monde professionnel

Rapprocher l'école et l'entreprise facilite les choix d'orientation et les parcours de formation réussis.

- Par des actions partenariales école-entreprise

Académie

L'académie s'appuie en particulier sur un partenariat fort avec le MEDEF qui se décline au niveau de chaque bassin d'éducation à travers un réseau de clubs école-entreprise. La semaine école-entreprise constitue un moment phare de ce partenariat, avec l'ambition pour les prochaines années d'y associer encore plus d'entreprises et d'établissements scolaires.

- Par des initiatives en faveur du développement de l'entrepreneuriat, de l'école primaire à l'enseignement supérieur

Académie

La convention cadre signée en 2010 entre le rectorat et l'association Entreprendre pour apprendre, spécialiste de la gestion de projets en école primaire, collège et lycée se fixe pour objectif d'atteindre les 100 mini-entreprises par an et de faire de l'académie de Lille une académie pilote sur le développement de l'entrepreneuriat. Ces initiatives contribueront à la stratégie régionale pour entreprendre en cours de lancement dans le cadre du schéma régional de développement économique.



## Promouvoir une orientation active

### Pilote :

SGAR

### Enjeux du projet :

Permettre à toute personne, quels que soient son âge et niveau de formation, de trouver l'information utile et personnalisée sur les métiers, formations et certifications en fonction de ses aspirations et aptitudes et en lien avec les perspectives économiques.

Plus généralement, rendre les jeunes et les adultes davantage maîtres de leurs choix de formation et de profession, en toute connaissance des perspectives quantitatives et qualitatives d'emploi.

### Objectifs opérationnels :

Ce projet découle des dispositions de la loi du 24 novembre 2009 créant le concept de service public de l'orientation et du contrat de plan régional de développement des formations professionnelles (CPRDFP) signé le 30 mai 2011, qui fait de l'amélioration des mécanismes d'orientation et de la promotion de l'attractivité des métiers une grande priorité.

### Description du projet :

La mise en place du service public de l'orientation reposera sur les 4 principes fondamentaux suivants :

- prise en compte de l'aspiration individuelle des personnes
- prise en compte des besoins actuels et futurs des acteurs économiques
- amélioration de l'offre de services dans une logique d'orientation tout au long de la vie : établissement de passerelles entre formation initiale et continue, logique de sécurisation des parcours professionnels
- respect des principes de gratuité, égalité, accessibilité et qualité (labellisation préfectorale sur la base d'un cahier des charges national) régissant les services publics.

Le maillage territorial coïncidera avec les bassins d'emplois ou d'éducation dans un souci de cohérence et de clarification.

Par ailleurs, le lancement d'un appel à projets financé notamment par le FSE devra faire émerger des pratiques innovantes d'orientation active, adaptées aux attentes et pratiques des différents publics visés.

### Partenaires impliqués :

Services de l'Etat : Académie, DRAAF, DIRECCTE

Région

Partenaires sociaux (au sein du CCRFEP)

GIP C2RP.

Seront impliqués également les missions locales, Pôle Emploi, le réseau Information Jeunesse, les CIO, les espaces infos formation, les chambres consulaires, les maisons de l'emploi...

### Calendrier :

Identification des objectifs opérationnels à traiter en lien avec les réseaux concernés et mise en place d'une commission ad hoc « information / orientation » du CCRFEP (conseil de coordination régional) au dernier trimestre 2011

Premières labellisations préfectorales prévues début 2012

Lancement d'un appel à projets orientation active en 2012.

### Critères d'évaluation :

Le dispositif d'évaluation est prévu par le cahier des charges du service public de l'orientation.

La cohérence et la pertinence de l'offre seront particulièrement recherchés.

Dès structuration du SPO et du processus de labellisation au niveau régional, des indicateurs seront proposés par le CCRFEP afin de pouvoir mesurer les résultats de la mise en place de ce dispositif.

- Par le développement de l'apprentissage et l'adaptation de l'offre de formation professionnelle sous statut scolaire, dans le cadre du contrat de plan régional de développement des formations professionnelles (CPRDFP)

Académie, DRAAF, DIRECCTE

Les enjeux communs que se sont fixés les signataires du CPRDFP avec l'ensemble des acteurs de la formation professionnelle en région visent en particulier la promotion des voies de l'apprentissage et de la professionnalisation comme vecteur de réussite, tout en maintenant un juste équilibre entre les formations initiales sous statut scolaire et en apprentissage. La signature de contrats d'objectifs avec les branches professionnelles favorisera la déclinaison opérationnelle du CPRDFP, en lien étroit avec le monde économique.

## ■ 1.2.3. Renforcer l'éducation artistique et culturelle

L'éducation artistique et culturelle répond à la fois à l'objectif de démocratisation culturelle mais également à celui de la réussite éducative. Ce chantier contribue autant au développement personnel qu'au vivre ensemble. Elle privilégie une entrée territoriale : contrats locaux d'éducation artistique, inscription dans des projets éducatifs globaux, programmes de résidences-mission...

Ces dispositifs faciliteront, en tenant compte des disparités entre les territoires de la région, la rencontre et la proximité avec des oeuvres et avec des artistes vivants.

Il s'agit d'inscrire l'éducation artistique et culturelle et, au delà, l'action culturelle dans les projets d'établissements ou de structures (culturels, d'enseignement, éducatifs, socio-culturels, socio-éducatifs,...) ou dans les projets de développement culturel à échelle territoriale (intercommunale ou d'agglomération notamment).

- Par des actions d'encouragement aux pratiques artistiques en milieu scolaire

Académie avec DRAC

L'individualisation des parcours de formation et certaines expérimentations de rythmes scolaires adaptés permettent de proposer des plages plus larges d'exposition des élèves aux pratiques artistiques et culturelles. L'académie de Lille privilégiera la recherche d'un équilibre entre les territoires, la cohérence entre les actions et la continuité entre les champs disciplinaires d'une part et les cycles d'apprentissage d'autre part.



## 1.3. C'est accompagner l'accès et le retour à l'emploi des personnes qui en sont éloignées

### ■ 1.3.1. Promouvoir par tous les moyens l'insertion professionnelle des jeunes

- Par le développement de l'apprentissage et des contrats de professionnalisation

DIRECCTE

Compte tenu du poids des jeunes dans la demande d'emploi, faire de la formation en alternance une voie d'excellence permettant à ceux-ci d'accéder au marché du travail est un enjeu majeur. Le contrat d'objectifs et de moyens (COM) entre l'Etat et la Région sera la concrétisation opérationnelle des ambitions partagées. En outre, en partenariat avec la Région, compétente en la matière, la mobilisation au niveau régional et territorial des acteurs œuvrant en matière de développement de l'alternance (maisons de l'emploi, missions locales, chambres consulaires, partenaires sociaux, OPCA, ...) sera amplifiée de façon à induire un développement quantitatif et qualitatif de l'alternance (apprentissage et professionnalisation).

- Par la mise en œuvre du CIVIS (contrat d'insertion dans la vie sociale) avec les missions locales

DIRECCTE

Le CIVIS constitue un outil essentiel de la mise à l'emploi des jeunes. 20 % des 100 000 jeunes accueillis par an en moyenne dans les missions locales concluent un CIVIS. Véritable parcours vers l'emploi comprenant diagnostic, plan d'action et accompagnement, l'accent sera mis sur la contractualisation en direction des jeunes les moins qualifiés

- Par l'accompagnement renforcé des jeunes via les missions locales et via Pôle emploi

DIRECCTE, Pôle Emploi

Pôle emploi et le réseau des missions locales mobiliseront conjointement leurs outils pour former, qualifier et accompagner à l'emploi durable les jeunes de cette région. Pôle emploi s'appuiera notamment sur le développement des contrats en alternance recherché par l'Etat, les plates-formes de vocation, l'offre de formation régionale ainsi que sur l'accompagnement renforcé jeunes qu'il a mis en place à titre expérimental dans le Nord - Pas-de-Calais. Les plates-formes de vocation viseront à élargir le vivier des jeunes susceptibles d'être recrutés par les entreprises.

- Par la diffusion du service civique

DRJSCS

Le service civique permet à tous ceux qui le souhaitent de s'engager pour une durée de 6 à 12 mois dans une mission au service de la collectivité. Plus particulièrement, il s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans. C'est un engagement citoyen reconnu et valorisé, une chance de vivre de nouvelles expériences et de se rendre utile et de faire bouger la société. Le Service Civique peut être réalisé auprès d'une association, d'une fondation, d'une organisation non gouvernementale à but non lucratif, d'une collectivité locale ou auprès d'un organisme public. Sa montée en puissance sera accompagnée par les services régionaux et locaux de l'Etat (DRJSCS et DDCS) qui devront développer les agréments.

- Par les écoles de la deuxième chance

DIRECCTE

Le dispositif des écoles de la deuxième chance, qui vise à réconcilier les jeunes en situation d'échec avec la formation et le monde de l'entreprise, a connu un essor remarquable dans la région. Désormais neuf sites accueillent 750 jeunes chaque année. L'objectif est d'augmenter les capacités d'accueil de chacune des 4 écoles, pour parvenir à 1 000 places, et de diffuser les bonnes expériences.

### ■ 1.3.2. Favoriser les parcours d'insertion pour les personnes les plus fragiles

- Par un déploiement important d'emplois aidés

DIRECCTE

Les personnes les plus éloignées de l'emploi doivent pouvoir bénéficier d'une remise à l'emploi passant par une (ré)appropriation des pré-requis préalables à une insertion durable. Véritable « sas » vers l'emploi, les contrats aidés permettent aux employeurs publics et privés d'accueillir plus de 50 000 personnes par an. L'Etat incitera les prescripteurs à développer davantage la qualité de l'accompagnement des parcours.

- Par le développement des parcours d'insertion par l'économie

DIRECCTE

Les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) emploient les personnes les plus en difficulté dont l'accès direct au monde du travail est entravé par des freins périphériques à l'emploi. L'Etat poursuivra la politique de professionnalisation de ces structures en renforçant le dialogue avec elles. Il appuiera en





outre la mise en place d'un plan régional concerté, afin qu'elles utilisent mieux la clause d'insertion dans les marchés publics et dans les chantiers « ANRU ». Une collaboration optimisée des SIAE avec le monde économique sera particulièrement recherchée. L'Etat favorisera aussi le développement des activités des centres d'adaptation à la vie active.

❑ Par des actions d'accès et de maintien dans l'emploi des personnes handicapées

DIRECCTE

La sécurisation dans l'emploi des travailleurs handicapés est devenue un objectif essentiel. A cet effet, l'Etat mettra en œuvre le plan régional d'insertion des travailleurs handicapés (PRITH), concerté avec tous les acteurs (AGEFIPH et Pôle Emploi en particulier). Le PRITH se décline en trois volets : l'accès à l'emploi, la formation et le maintien dans l'emploi. Il coordonnera les actions des partenaires pour en optimiser l'efficacité. L'Etat favorise également l'accès des personnes handicapées à l'apprentissage et soutient les entreprises adaptées (EA).

■ 1.3.3 Lutter contre l'illettrisme

❑ Par la consolidation des actions du plan de lutte contre l'illettrisme Lire-Ecrire-Agir (LEA) 2008-2012

SGAR avec Académie, DIRECCTE, DRJSCS, DRAC ...

Déclarée priorité nationale pour l'année 2012, la lutte contre l'illettrisme figure au premier rang des priorités régionales. Le plan LEA porté par l'Etat et la Région vise à renforcer la synergie entre les différents acteurs de la lutte contre l'illettrisme.

La nomination d'un référent spécifiquement en charge de ces questions au sein de l'académie et les préconisations issues des assises académiques qui se sont déroulées en décembre 2010, permettront d'améliorer la prévention de l'illettrisme. Par ailleurs, l'acquisition ou le réapprentissage des savoirs de base via notamment le dispositif « compétences clé », garantira une montée en qualification des salariés et demandeurs d'emploi, gage de leur meilleure employabilité et in fine de la sécurisation de leurs parcours professionnels.



# 1.4. C'est promouvoir la santé, prioritairement auprès des personnes fragiles

## ■ 1.4.1. Promouvoir des comportements favorables au bon état de santé

Projet emblématique 3

### Promouvoir le capital santé

Pilote :

Agence Régionale de Santé (ARS)

Enjeux du projet :

Favoriser des comportements favorables à la santé dès l'école et dans l'ensemble des milieux de vie.

L'éducation pour la santé implique un travail avec la population, dans le respect des valeurs des groupes humains. Elle nécessite une appropriation culturelle personnelle, en impliquant le citoyen comme acteur principal de sa santé. L'éducation pour la santé doit être mise en place dès le plus jeune âge. Elle ne s'adresse pas à un individu isolé, mais exige l'implication des familles. La prise en compte de comportements favorables à la santé s'organise dans le cadre d'une transmission de savoirs intergénérationnels. Il convient d'intégrer, partager, socialiser ces savoirs. L'école peut jouer un rôle fondamental de mise à niveau de ces savoirs, dans son rôle d'éveil de l'enfant à sa vie d'adulte responsable.

Les communautés humaines de base (quartiers, villages, lieux de travail) sont des lieux de consolidation de ces savoirs, d'augmentation des compétences de chacun dans le but de l'amener à faire des choix favorables à la santé, dans un contexte social facilitateur. L'Etat, en partenariat avec les collectivités territoriales et le monde associatif, doit accompagner ce changement de comportement qui passe par l'éducation à la santé dès l'école, en lien avec l'ensemble des services de l'Etat concernés. Cet état d'esprit contribue à une meilleure prévention au regard des facteurs de risques, dits subits.

Ces enjeux sont identifiés clairement dans le plan stratégique régional de santé de l'ARS. Un travail interministériel et partenarial est indispensable pour y apporter une réponse forte et coordonnée, d'où l'inscription du présent projet dans le PASE en intégrant notamment les quartiers en politique de la ville.

Objectif opérationnels :

Mettre en œuvre un programme d'éducation à la santé partagé.

Description du projet :

La description du projet reste à construire par le partenariat impliqué, au vu notamment des travaux du schéma régional de prévention, une des composantes du projet régional de santé qui sera arrêté par le directeur général de l'ARS.

Partenaires impliqués :

- Services de l'Etat : Académie, DRAAF (enseignement agricole), DRJSCS, DIRECCTE, DDCS (Acse)...Collectivités territoriales
- Associations
- Professionnels de santé

Critères d'évaluation :

Nombre d'actions menées, notamment auprès des publics fragiles et des territoires ayant les indicateurs de santé les plus préoccupants :

- augmentation de 5 % par an des actions d'éducation à la santé menées auprès de publics fragiles, notamment dans le ressort des CUCS et ZUS, et au sein du public des missions locales
- augmentation de 10 % de la part des crédits de prévention affectés à l'éducation à la santé par l'ARS.
- mise en place, chaque année, de 10 actions de formation des acteurs de la promotion à l'éducation à la santé, y compris des acteurs relais, par priorisation des crédits de l'IREPS

## □ Par l'éducation à une bonne alimentation

ARS

En région Nord - Pas-de-Calais, les indicateurs de santé liés à l'alimentation sont préoccupants (taux d'obésité, de maladies cardiovasculaires). En complément au projet régional de santé piloté par l'ARS, les orientations du programme national de l'alimentation prévoient des actions d'information et d'éducation des consommateurs en particulier les jeunes. Le respect de règles nutritionnelles en restauration collective sera rendu obligatoire, en priorité en restauration scolaire, et contrôlé par les DDPP.

On peut également souligner les actions menées dans le cadre des ateliers santé ville (ASV) et du programme EPODE (prévention de l'obésité infantile). En 2011-2012, elles feront l'objet d'un renforcement suite aux mesures annoncées par le Comité interministériel à la ville du 18 février 2011, notamment celles relatives à l'offre de soins de premier recours pour les habitants des quartiers de la politique de la ville.

## □ Par des actions de valorisation du patrimoine alimentaire régional

DRAAF

Dans le cadre du programme national pour l'alimentation et à la suite de l'inscription récente du repas gastronomique des Français au patrimoine immatériel de l'Unesco, des actions seront développées pour promouvoir le patrimoine alimentaire matériel (produits régionaux, fermes et industries agroalimentaires) et immatériel (recettes régionales, techniques, traditions). Les établissements d'enseignement agricole et les lycées hôteliers seront mis à contribution.

## □ Par la promotion d'une bonne alimentation des publics bénéficiaires de l'aide alimentaire

DRAAF

Des actions seront poursuivies en partenariat avec les associations pour augmenter la part de fruits et légumes frais et de viande et poisson dans l'aide alimentaire, favoriser la récupération d'inventus ou de dons et mettre en place des cours de cuisine.

## ■ 1.4.2. Lutter contre l'alcoolisme et les addictions

### Projet emblématique 4

#### Lutter contre l'alcoolisme

##### Pilote :

Agence régionale de santé (ARS)

##### Enjeux du projet :

Diminuer le retentissement de la consommation d'alcool sur la santé des personnes comme sur la vie de la cité.

La consommation d'alcool peut être occasionnelle ou chronique, jusqu'à la situation de dépendance. L'alcoolisme est une addiction.

La consommation excessive d'alcool est à l'origine de désordres et de violence dans la sphère familiale comme dans la vie sociale.

La consommation d'alcool est un facteur de surmortalité routière : elle est à l'origine de 30 % des accidents mortels de la circulation.

##### Objectifs opérationnels :

Mener des actions de prévention, de répression et de réinsertion en toutes circonstances, adaptées au public ciblé.

##### Description du projet :

Le projet reste à construire dans le cadre des travaux d'élaboration du projet régional de santé, qui devrait prévoir un volet consacré à la lutte contre les addictions.

Le plan d'action mêlera prévention, répression et réinsertion.

Les mesures de prévention contre l'alcoolisme s'adressent aux publics les plus vulnérables : femmes enceintes, jeunes ... La lutte contre l'alcoolisme doit mobiliser l'ensemble des acteurs de la société civile : élus locaux, chefs d'entreprises, associations, médecins ... Pour tous les publics, et les plus fragiles économiquement, il faut faciliter l'accès aux soins.

La vente d'alcool aux mineurs fait l'objet de restrictions réglementaires imposées aux « fournisseurs d'alcool » (loi HPST). Les élus accompagnent ces dispositifs par des arrêtés d'interdiction de consommation d'alcool, avec l'appui des représentants de l'Etat.

Une politique répressive est indispensable. Il est nécessaire d'agir pour limiter les récidives et la désinsertion par une politique pénale adaptée et par des actions de prévention en milieu carcéral.

##### Partenaires impliqués :

Services de l'Etat : préfetures, Académie, DRAAF (enseignement agricole), DRJSCS/DDCS, DIRECCTE, DREAL

Autorités judiciaires

Institutions médico-sociales

Professionnels de santé

##### Critères d'évaluation :

- Diminution du taux comparatif de mortalité routière liée à l'alcool de 3 % par an ;
- Diminution de la mortalité prématurée évitable liée à l'alcool dans le Nord - Pas-de-Calais dans les mêmes proportions qu'au niveau national ;
- Evolution du nombre de condamnations assorties :
  - D'une obligation de soins
  - D'une mesure d'éloignement du conjoint violent
- pour les auteurs d'infractions liées à l'alcool ;
- Diminution de 2 % du taux comparatif des ivresses publiques manifestes.

Objectifs 2011 lutte contre les conduites addictives dans le cadre de la lutte contre l'insécurité routière dans le Nord : augmentation de 5% des contrôles pratiqués par les forces de l'ordre (police et gendarmerie nationales).

### ■ 1.4.3. Favoriser un recours plus précoce aux soins

- ❑ Par le développement de l'offre de soins de premier recours

ARS

La possibilité pour tous d'accéder à un médecin généraliste sera une des priorités du volet ambulatoire du projet régional de santé (PRS). Les nouvelles formes d'organisation pluridisciplinaires constituent des innovations propices à l'accès aux soins et à la mise en place de parcours coordonnés. Des délégations de tâches ou de nouveaux modes de coopération contribueront à décloisonner les interventions des professionnels de santé médicaux et paramédicaux de 1<sup>er</sup> recours.

- ❑ Par le développement des lits haltes santé pour les sans domiciles fixes

DRJSCS

Les personnes en situation de précarité ou d'exclusion présentant des pathologies ne relevant pas de l'hôpital mais incompatibles avec la vie à la rue peuvent être accueillies dans les structures dénommées Lits halte soins santé. Ces structures médico-sociales animées par des équipes pluridisciplinaires seront confortées.



© Préfecture du Nord

- ❑ Par la prise en charge médicale des populations immigrées vieillissantes

DRJSCS

La vieillesse et la santé des immigrés ou des Français d'origine immigrée, questionnent les institutions publiques. Les spécificités de ces personnes vieillissantes, en foyer, mais aussi en habitat collectif (y compris les maisons de retraite) ou individuel diffus, seront mieux prises en compte, notamment dans les quartiers les plus en difficultés, en favorisant le maintien à domicile.

### ■ 1.4.4. Poursuivre l'amélioration de l'offre médico-sociale

- ❑ Par l'adaptation de l'offre médico-sociale aux besoins des usagers et par une répartition équitable sur le territoire

ARS

Sur la base d'un affinement des diagnostics, l'amélioration de l'offre médico-sociale passera par le renforcement d'une politique de services, afin de permettre le maintien à domicile et de structurer une offre mieux répartie sur le territoire, en prenant en compte les difficultés liées à l'accessibilité.

Cette amélioration passe également par une meilleure efficacité des structures médico-sociales et par le développement d'une politique de bien-être, via notamment la mise en œuvre des obligations liées aux évaluations internes et externes.

La prise en compte des aidants et de leurs besoins est un axe nouveau de développement dans le champ médico-social.

### ■ 1.4.5 Mettre en œuvre le plan régional santé travail (PRST)

Déclinaison du Plan national de santé au travail, le Plan régional de santé au travail 2011-2014 est commun aux différents acteurs et partenaires de la prévention des risques professionnels dans le Nord - Pas-de-Calais : Etat (DIRECCTE, DREAL, ARS), Sécurité sociale (CARSAT, MSA), service de santé au travail (médecine du travail), OPPBTP (bâtiment), ARACT, ISTNF, ORST ; le Conseil régional s'y est associé. Il a été élaboré et conçu en complémentarité avec le plan régional santé-environnement et avec le projet régional de santé porté par l'ARS. Il vise à prévenir les accidents du travail et les maladies professionnelles et à promouvoir la qualité de la vie au travail.

L'Etat, et en particulier la DIRECCTE et son service d'inspection du travail, participe à la mise en œuvre des 18 actions de ce plan et assure la coordination avec les autres acteurs, notamment au travers du comité régional de prévention des risques professionnels.



© Fotolia



## 1.5. C'est étendre et diversifier l'offre de logements

### ■ 1.5.1. Satisfaire les besoins en logement par une offre nouvelle suffisante et adaptée

- ❑ Par la mise en œuvre prioritaire du droit au logement (DALO).

DDTM du Nord, DDCS du Pas-de-Calais

Conformément au droit au logement opposable (DALO), les services de l'Etat (au niveau départemental) veilleront au respect des délais d'attribution de logement aux ménages reconnus en situation prioritaire et urgente.

- ❑ Par la poursuite d'un effort important de construction locative sociale dans les secteurs de fortes tensions tout en veillant au maintien d'une proportion importante de logements très sociaux (PLAI).

DREAL avec les DDTM du Nord et du Pas-de-Calais

Le maintien de besoins importants de logement et l'accroissement de la demande de logements sociaux impliquent que l'Etat poursuive l'effort ambitieux de construction de nouveaux logements sociaux, engagé depuis le plan de cohésion sociale en 2005. Cet effort, pour être pleinement efficace, doit s'attacher à soulager les tensions à l'accès au logement en priorité dans les secteurs où elles sont les plus fortes, en premier lieu la métropole lilloise. Cet effort doit également cibler les populations les plus fragiles, et accroître de façon significative l'offre très sociale financée par les prêts locatifs aidés d'intégration (PLAI). Sa réussite repose sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs locaux de l'habitat, en tout premier lieu les collectivités locales compétentes en matière de politique locale de l'habitat.

- ❑ Par le partenariat rapproché avec les opérateurs du logement

DREAL avec les DDTM du Nord et du Pas-de-Calais

Le succès des politiques d'intervention sur l'offre de logements sociaux implique une articulation étroite entre l'Etat et les collectivités locales, mais aussi la mobilisation et la coordination des autres acteurs de la production de logements, qu'il s'agisse des opérateurs fonciers (Etablissement public foncier), des organismes constructeurs, ou des acteurs financiers, dont Action logement. Ces partenariats devront s'appuyer sur les nouveaux outils de contractualisation mis en œuvre par l'Etat, comme les conventions d'utilité sociale avec les organismes HLM.

### ■ 1.5.2. Poursuivre l'amélioration des logements privés et renforcer la lutte contre l'habitat indigne

- ❑ Par la mise en place du programme national de requalification des quartiers anciens dégradés et le ciblage prioritaire des aides de l'ANAH

DREAL avec les DDTM du Nord et du Pas-de-Calais

Le caractère très ancien du parc privé régional induit des enjeux majeurs de lutte contre l'habitat indigne et très dégradé, parfois couplés à la nécessité d'en résorber les concentrations territoriales. Il est impératif, en parallèle avec l'utilisation des procédures réglementaires ou coercitives, d'accentuer l'effort de concentration des aides de l'ANAH en faveur de la lutte contre l'habitat indigne. Seront consolidés l'accompagnement et le soutien des collectivités locales dans la mise en œuvre de nouvelles opérations programmées (OPAH, PIG), au premier rang desquelles les opérations relevant du programme national de requalification des quartiers anciens dégradés (PNRQAD).

- ❑ Par la montée en charge du programme « Habiter Mieux » de lutte contre la précarité énergétique

DREAL avec les DDTM du Nord et du Pas-de-Calais

La prédominance d'un habitat individuel ancien, occupé par des propriétaires modestes, place la région au cœur du programme « Habiter mieux » de lutte contre la précarité énergétique lancé par l'ANAH en 2011. 12 000 ménages sont visés dans la région (2011/2013). Au delà de cette première année, consacrée à la mobilisation et à la contractualisation avec les collectivités locales, l'atteinte des objectifs particulièrement ambitieux supposera un dispositif permanent d'animation et d'accompagnement des acteurs impliqués (collectivités, opérateurs, financeurs), et d'évaluation des résultats.

- ❑ Par la mise en œuvre du protocole régional de réhabilitation des cités minières

DREAL avec les DDTM du Nord et du Pas-de-Calais

L'objectif du protocole régional de réhabilitation des cités minières signé en 2007 entre l'EPINORPA, l'ANAH et l'Etat est de terminer la rénovation du parc de logements miniers avec une priorité nettement affirmée pour ceux qui n'ont jamais été traités et pour lesquels le choix de la démolition n'a pas été fait. L'achèvement en 2013 de ce protocole régional et de la convention additionnelle au CPER 2007-2013 portant sur la rénovation des voies des anciennes cités minières (GIRZOM) doit permettre d'achever la mutation urbaine et sociale du parc minier.

## ❑ Par la promotion de la qualité énergétique dans la construction

DREAL avec les DDTM du Nord et du Pas-de-Calais

La sensibilisation et la mobilisation des propriétaires privés à la rénovation thermique et énergétique de leur patrimoine est une priorité. Porter une politique qualitative de réhabilitation et une stratégie régionale de qualité de la construction nécessite une information efficace sur les nouvelles réglementations (réglementation thermique 2012...), leur appropriation par les maîtres d'ouvrages, les maîtres d'œuvres et les entreprises et enfin le contrôle des règles existantes. Par ailleurs, le dispositif Etat exemplaire prévoit la rénovation énergétique des 250 bâtiments de l'Etat d'ici 2020.



© ADEME

## ■ 1.5.3. Lutter contre l'habitat indigne

### ❑ Par des mesures de police de l'insalubrité

Préfectures du Nord (PDEC) et du Pas-de-Calais (SGA), ARS

La région Nord - Pas-de-Calais totalise un nombre particulièrement élevé de logements indignes occupés par une population en grande précarité. Environ 150 000 logements du parc privé seraient potentiellement indignes dans la région. Le département du Nord est le 1<sup>er</sup> département français en terme d'arrêtés d'insalubrité.

Les actions à mener s'inscrivent dans le cadre des 2 plans départementaux de lutte contre l'habitat indigne. Pour sa part, l'ARS agit pour améliorer le repérage des situations de mal logement et atteindre au niveau régional l'inspection de 650 logements par an, et assurer l'instruction et le suivi des arrêtés d'insalubrité.

## Résorber l'habitat indigne

Pilotes :

Préfecture du Nord (PDEC), préfecture du Pas-de-Calais (SGA)

Enjeux du projet :

- Assurer l'égal accès au droit de disposer d'un logement décent (décret du 30 janvier 2002) des citoyens les plus vulnérables sur l'ensemble du territoire régional
- Relayer les priorités gouvernementales et préserver l'efficacité de la réglementation en alertant les différents acteurs.

Objectifs opérationnels :

- 1) Consolider les partenariats existants et les concrétiser au travers des opérations programmées,
- 2) Développer une connaissance plus fine des phénomènes d'indignité sur l'ensemble du territoire et des EPCI gestionnaires des délégations d'aide à la pierre
- 3) Recentrer la lutte contre l'habitat indigne autour des maires et faire vivre les actions coercitives
- 4) Communiquer sur les actions menées
- 5) Installer le réseau de lutte contre la précarité énergétique

Description du projet :

Dans le cadre des nouveaux pôles départementaux et afin de mettre en œuvre efficacement les opérations programmées, les partenariats avec la CAF, la MSA et les Conseils Généraux autour de thématiques fédératrices (ex : lutte contre la précarité énergétique) seront amplifiés. Il s'agira également de prospecter pour créer des partenariats nouveaux (points d'accès au droit, antennes de justice, associations) et de renforcer les liens avec les services fiscaux. L'Etat s'appuiera sur les conventions d'utilité sociale pour mobiliser les bailleurs sociaux (réseau de référents habitat indigne). Ces partenariats pourront être animés à l'échelle départementale ou à l'échelle de l'arrondissement.

Les travailleurs sociaux ne doivent plus seulement mobiliser ponctuellement l'aide sociale et financière dont ont souvent besoin les locataires des logements non décents, mais les orienter vers des solutions durables : accompagner le locataire vers une action en justice et intégrer le logement dans un programme d'amélioration de l'habitat grâce au guichet unique mis en place par les DDTM.

L'efficacité de l'action de l'Etat en matière de lutte contre l'habitat indigne nécessite aussi de :

- s'assurer de l'efficacité des dispositifs opérationnels, en pondérant leurs diagnostics basés sur des ratios théoriques par des relevés de terrain grâce à l'observatoire de l'habitat indigne,
- fournir au maire un support technique et réglementaire pertinent lui permettant de mettre en œuvre son pouvoir de police générale (article L2212-2 du code général des collectivités territoriales),
- assurer le suivi des arrêtés pris grâce à un partenariat coordonné préfecture/ARS/DDTM et rendre exécutoires les mesures prescrites par une campagne ciblée de travaux d'office,
- produire et diffuser une documentation synthétique et des statistiques ciblées,
- mettre en œuvre le programme Habiter Mieux de lutte contre la précarité énergétique, financé par l'ANAH dans le cadre des investissements d'avenir, par la signature du contrat local d'engagement, des protocoles territoriaux et la mobilisation de l'ensemble des acteurs par l'installation de groupes de travail et de formations spécifiques.

Partenaires impliqués :

Services de l'Etat : sous-préfets, DDTM, ARS, DRFIP/DDFIP, DREAL, DDCCS  
Autorités judiciaires  
Conseils généraux  
Organismes sociaux : CAF, MSA  
Bailleurs sociaux  
Associations  
Collectivités locales et EPCI

Calendrier :

2011-2013

Critères d'évaluation :

- Repérage des logements indignes et des ménages en situation de précarité énergétique ;
- Nombre de logements traités dans le cadre des opérations collectives ou individuelles ;
- Nombre de logements subventionnés par l'ANAH au titre de la lutte contre l'habitat indigne ;
- Nombre de logements de propriétaires occupants bénéficiant des aides du programme

Habiter mieux au titre de la lutte contre la précarité énergétique (objectif annuel et réalisation en nombre de logements financés).

## ■ 1.5.4. Revisiter l'hébergement des plus démunis : "le logement d'abord"

- Par une meilleure organisation de l'offre d'hébergement

DRJSCS avec les DDCS du Nord et du Pas-de-Calais

Le dispositif « Accueil Hébergement Insertion » présent dans les deux départements est marqué globalement par un manque de fluidité : les structures d'hébergement sont saturées et les personnes sont parfois maintenues dans des structures qui ne répondent pas à leurs besoins.

Le travail d'observation sociale initié depuis juin 2010 avec les acteurs de la veille sociale et le développement de l'outil OSIRIS, seront consolidés. La mise à disposition des places d'hébergement disponibles auprès du 115 a été généralisée via les services intégrés d'accueil et d'orientation installés (SIAO) au niveau des arrondissements.

L'offre sera adaptée aux besoins spécifiques de certains publics, notamment par la mise en œuvre de solutions souples et innovantes (halte de nuit, structure expérimentale pour l'hébergement des personnes souffrant des troubles psychiques...).

- Par une orientation vers le logement plutôt que vers l'hébergement d'urgence (formules d'intermédiation locative)

DRJSCS avec les DDCS du Nord et du Pas-de-Calais

Les plans départementaux d'accueil, d'hébergement et d'insertion (PDAHI) 2011-2015 prévoient l'amélioration du « parcours résidentiel » des personnes en situation de précarité, en favorisant d'une part le recours au logement adapté et d'autre part l'accès au logement autonome des personnes en logement adapté. Seront mobilisés les dispositifs d'accompagnement au logement, notamment l'intermédiation locative via des associations spécialisées.

- Fournir des réponses adaptées à chaque public (mise en place des référents personnalisés)

DRJSCS avec les DDCS du Nord et du Pas-de-Calais

La mise en place d'un référent personnel « pour chaque usager tout au long de son parcours » constitue une des propositions du chantier national prioritaire 2008-2012. Les accueils de jour dans le cadre des SIAO et les équipes mobiles seront renforcés afin d'assurer la cohérence du parcours de chaque personne prise en charge.

## 1.6 C'est donner toutes leurs chances aux habitants des quartiers prioritaires

### ■ 1.6.1. Poursuivre la mise en œuvre des outils de la politique de la ville

- Par le maintien des contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) et par l'accroissement de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU)

Préfectures du Nord (PDEC) et du Pas-de-Calais (SGA) avec les administrations concernées

Les CUCS sont prolongés jusqu'en 2014, à géographie constante. L'engagement de l'Etat, via l'ACSé, restera très important dans la région. Cependant, la situation des finances publiques impliquera de systématiser l'évaluation des actions subventionnées pour mesurer leur efficacité et justifier la reconduction de subventions. Un travail de fond devra être mené avec les élus pour programmer les actions à subventionner en fonction de leurs priorités nationales et locales et de leur efficacité mesurée ou supposée.

L'accroissement de l'enveloppe DSU, qui compense la baisse des crédits de l'ACSé, devra s'accompagner d'une plus grande information de l'Etat quant à l'utilisation des crédits correspondants, afin de faciliter l'analyse globale de l'efficacité des crédits affectés à la politique de la ville.

- Par le recours aux programmes de réussite éducative

Préfectures du Nord (PDEC) et du Pas-de-Calais (SGA) avec les administrations concernées

Les programmes de réussite éducative (PRE), dont l'évaluation est tout à fait positive, resteront prioritaires pour soutenir les chances des habitants des quartiers prioritaires. Les PRE devront mieux s'articuler avec les autres dispositifs de réussite existants sur les territoires (internats d'excellence, cordées de la réussite, ASU ...). Les PRE gagneront à mieux intégrer les parents, par des actions de soutien à la parentalité.





## Achever le PNRU 1 en se préparant à une nouvelle phase de la rénovation urbaine

### Pilote :

Préfet délégué à l'égalité des chances (mission régionale)

### Enjeux du projet :

Décliné dans la région au travers de 41 conventions de projet portant sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville, le programme national de rénovation urbaine 2004-2013 (PNRU 1) vise une profonde modification du cadre et des conditions de vie des habitants de ces quartiers, dans un objectif de plus grande mixité sociale, de diversification urbaine, de meilleure intégration au reste de la ville, et de développement durable. La phase de pleine exécution opérationnelle de ces conventions supposera la maintien de la mobilisation des porteurs de projets.

La prolongation d'une intervention publique forte en faveur de la rénovation urbaine des quartiers en difficulté après 2013, souhaitée par le Gouvernement sous une forme encore à déterminer, répond à des besoins encore considérables et à la valorisation de la dynamique lancée depuis 2004 : près de 60 quartiers en difficultés réhabilités, 4 milliards d'euros d'investissements dans le Nord - Pas-de-Calais.

### Objectifs opérationnels :

L'objectif est réaffirmé de mettre fin à la déqualification des quartiers prioritaires, d'en restaurer l'attractivité et l'intégration au reste de la ville, dans le respect du Grenelle de l'environnement.

Il s'agira de se donner tous les moyens de conduire à leur bonne fin les opérations lancées dans le cadre du PNRU 1, de préparer les avenants de sortie de convention (qui seront accompagnés d'un bilan et d'un plan stratégique à 15 ans), et de pérenniser les acquis des opérations réalisées.

Par ailleurs, une réflexion sera conduite pour anticiper les décisions nationales à prendre sur le devenir de la politique de rénovation urbaine. Celle-ci s'inscrira d'une part dans la nécessité constante de répondre aux besoins accrus de logement social et d'autre part dans l'ambition de promouvoir en Nord - Pas-de-Calais une nouvelle ville qui soit durable. La synergie avec les autres politiques, comme l'éducation, l'écologie (écoquartiers, adaptation au changement climatique...), sera à rechercher, de même que l'insertion des quartiers à rénover dans une dynamique de développement social et économique à l'échelle des agglomérations.

### Description du projet :

Le projet comporte une dimension très opérationnelle, afin de réaliser les opérations en cours, d'en assurer l'évaluation et de préparer les sorties de convention. Ce volet, qui s'insère dans la convention conclue avec la Région, est piloté au niveau départemental par les préfets, délégués départementaux de l'ANRU, assistés par les DDTM.

Pour préparer la sortie des conventions ANRU, 10 «projets stratégiques locaux» ont été mis en place à l'échelle nationale en 2011, dont un dans le Nord (Hem-Roubaix-Lys lès Lannoy) et un dans le Pas-de-Calais (Boulogne). Ces projets visent à insérer pleinement les quartiers concernés dans le fonctionnement urbain d'agglomération (transports), à conforter les actions de gestion urbaine de proximité et de tranquillité publique, à maintenir et développer les actions d'insertion par l'activité économique, à poursuivre la diversification de l'offre de logements et à mettre en place des actions d'accompagnement des ménages après leur relogement. Ces projets seront accompagnés respectivement par les deux préfets ou leur représentant. Les projets stratégiques locaux devront déboucher sur des conventions de quartier rénové.

Par ailleurs, l'anticipation de la future politique de rénovation urbaine reposera d'une part sur l'analyse des opérations menées depuis 2004 quant aux impacts urbains, techniques, énergétiques, environnementaux, économiques, architecturaux ou sociaux (évolution de l'attractivité et de l'accessibilité des quartiers concernés, qualification des parcours des ménages relogés, qualité environnementale et esthétique des réalisations, notamment la performance énergétique des constructions) et d'autre part sur l'implication possible des autres politiques publiques.

Le partenariat avec la Région sera poursuivi, l'esprit coopératif qui préside au suivi de la convention signée avec l'ANRU et le Conseil régional, abondée récemment pour prendre en compte la démarche de rénovation des quartiers anciens dégradés (PNRQAD), s'avérant un levier essentiel pour la mise en oeuvre des projets.

### Partenaires impliqués :

Services de l'Etat : Sous-préfets, DREAL, DDTM, DRJSCS/DDCS, académie, DIRECCTE, DDSP,

Pôle emploi ...

ANRU, ACSé

Villes, EPCI, Région

### Calendrier :

2011-2013

### Critères d'évaluation :

Critères d'avancement des opérations définis par l'ANRU, pour le PNRU 1  
Mise à disposition de propositions régionales partagées à la mi 2012, en vue de démarrer sur les bases des orientations gouvernementales à venir.

## ☐ Par la lutte contre les discriminations.

Préfectures du Nord (PDEC) et du Pas-de-Calais (SGA) avec les différentes administrations

La lutte contre les discriminations restera une priorité des services de l'Etat et de ses opérateurs, notamment au sein du service public de l'emploi. Dans le Pas-de-Calais, le projet « Pratiques professionnelles partagées » constitue l'axe privilégié et expérimental d'intervention de l'Etat dans ce domaine. Il s'agit concrètement de faire co-élaborer par l'ensemble des services de l'Etat une grille de lecture commune des enjeux de la prévention des discriminations, ainsi qu'une liste des formes les plus adaptées d'intervention des pouvoirs publics en la matière.



© Mélanie Niemierz/Ville de Grande-Synthe - Vue aérienne du quartier du Courghian, avril 2004



## ■ 1.6.2 Mobiliser les politiques de droit commun au bénéfice des plus fragiles

### □ Par le rappel de la mobilisation prioritaire des politiques de droit commun

Préfecture du Nord (PDEC), préfecture du Pas-de-Calais (SGA) avec les administrations concernées

La logique de guichet encore trop présente dans les CUCS devra évoluer au profit d'une logique de projet dans laquelle les crédits de droit commun de l'Etat et des collectivités territoriales seront mobilisés en premier (notamment en matière d'éducation, d'emploi, de sécurité, de santé) et complétés par des crédits CUCS.

### □ Par le développement des avenants expérimentaux des CUCS

Préfecture du Nord (PDEC), préfecture du Pas-de-Calais (SGA) avec les administrations concernées, notamment académie, DIRECCTE

Des avenants expérimentaux centrés sur la mobilisation des politiques de droit commun seront signés sur un nombre réduit de territoires (33 sites en France).

Les travaux menés sur les deux CUCS expérimentaux de Valenciennes et Dunkerque seront ainsi l'occasion de préparer la future génération des contrats CUCS après 2014 en optimisant l'utilisation des crédits de droit commun à côté de ceux de la politique de la ville.

Même s'il n'est pas concerné par le développement des avenants expérimentaux des CUCS, le Pas-de-Calais a initié une démarche d'avenant aux CUCS existants afin de tenir compte de l'expérience des années passées et d'adapter le contrat aux enjeux et aux contraintes, notamment financières, des années à venir.

### □ Par une offre culturelle co-construite avec les territoires

DRAC

Dans les partenariats qu'elle initie ou soutient et qui touchent les quartiers prioritaires de la politique de la ville, la DRAC promeut des actions culturelles co-construites « à forte valeur artistique ajoutée » (des artistes plutôt que des spécialistes de l'action culturelle). Le concept de « résidence-mission » place un artiste ou une équipe artistique en position centrale dans un espace territorial de dimension significative pour une durée comprise entre 3 et 6 mois, non pour la création d'une œuvre ou d'un spectacle, mais pour diffuser largement les créations antérieures et/ou les processus de fabrication.

### □ Par la priorité aux habitants des ZUS dans le soutien à la pratique sportive

DRJSCS

Le sport est un vecteur de santé, de bien-être, de cohésion sociale. La pratique sportive des habitants des quartiers prioritaires conduit l'Etat, via des financements spécifiques CNDS, à améliorer la quantité et la qualité des équipements sportifs implantés dans ces quartiers et à développer des actions spécifiques et adaptées à destination de ces publics, en partenariat avec le mouvement sportif.



© Rectorat



## 2. Promouvoir un développement innovant préservant l'environnement

Dans une région qui a été confrontée et qui reste confrontée à plusieurs transformations économiques et environnementales successives, l'Etat s'engage pour préserver l'avenir. L'exigence d'adaptation, de mutation, d'excellence pour parvenir à un nouveau socle compétitif de l'économie régionale est indissociable de la soutenabilité écologique des transformations opérées.

### 2.1. C'est développer un dispositif attractif de recherche et de formation supérieure reconnu au plan international

#### ■ 2.1.1. Renforcer l'attractivité et la qualité de la recherche et des formations supérieures dans la région

Situé au cœur de l'Europe du Nord-Ouest, le dispositif d'enseignement supérieur et de recherche du Nord - Pas-de-Calais a naturellement vocation à renforcer son attractivité et son rayonnement international. Au-delà des initiatives que prendront à cet effet les établissements d'enseignement supérieur et les organismes de recherche, l'Etat, la Région et d'autres grandes collectivités territoriales ont pris d'ambitieuses mesures pour amplifier le développement universitaire dans la région.

- Par les opérations Campus Grand Lille et Transport Durable de Valenciennes

---

SGAR (DRRT), académie

---

Les projets Campus Grand Lille et le Campus Transport durable de Valenciennes seront accompagnés financièrement mais aussi en ingénierie par l'Etat et la Caisse des Dépôts et Consignations. Ils permettront de doter les universités concernées de structures immobilières de niveau international.

- Par les projets du programme des investissements d'avenir (PIA)

---

SGAR (DRRT), académie

---

Les premiers appels à projets du PIA en Nord - Pas-de-Calais ont suscité une forte mobilisation de la communauté scientifique, comme en témoigne le nombre de dossiers déposés, une présence forte du PRES (pôle de recherche et d'enseignement supérieur) et la confirmation d'un nouveau partenariat avec l'industrie et le monde économique.







L'Etat a lancé plusieurs appels à projets dans le champ de la recherche et de l'enseignement supérieur dotés de moyens financiers très conséquents. Leur finalité est de faire émerger ou de conforter des laboratoires et des pôles universitaires reconnus au plan international, dont les travaux et résultats sont susceptibles de stimuler la croissance économique : équipements d'excellence (equipex), laboratoires d'excellence (labex), instituts de recherche technologique (IRT), instituts d'excellence en énergie décarbonée (IEED), sociétés d'accélération du transfert de technologie (SATT)...

Les premiers résultats ont conforté les lignes forces de la région dans les domaines :

- de la recherche médicale sur le séquençage du génome humain, de la génétique des maladies métaboliques et de la microscopie cellulaire,
- de la recherche technologique dédiée aux infrastructures ferroviaires (l'IRT Railenium a été retenu),
- de la recherche en chimie et matériaux agro-sourcés (projet d'IEED IFMAS).

Ils ont permis également d'asseoir les compétences de Lille sur les nanosystèmes et nanobiotechnologies et sur l'Internet des objets.

Ces lignes de force déterminent une capacité à exercer un leadership international, que l'Etat accompagnera notamment dans le cadre de la deuxième phase du contrat de projets Etat-Région (CPER), du programme opérationnel FEDER et de la mise au point des conventions attributives de subvention du PIA.



En matière de formation, les établissements, dans leurs réponses aux appels à projets, se sont attachés à ce que :

- les enjeux de la formation tout au long de la vie soient exprimés dans les différents projets, qu'ils soient pédagogiques, de recherche académique ou de recherche partenariale ;
- les dispositifs soient dimensionnés avec le même degré d'exigence, de qualité et d'adaptabilité, qu'ils soient destinés aux étudiants ou aux apprenants. Ils marquent la volonté de rompre avec les schémas traditionnels qui dissocient formation initiale et formation continue.

Le projet d'initiative d'excellence (Idex) Lille Nord de France a synthétisé ces différentes ambitions, en le situant au surplus dans une perspective résolument novatrice en matière de gouvernance (projet d'université fédérale) et de coopération transfrontalière avec les universités belges même s'il n'a pas été retenu, l'Etat soutiendra pleinement l'ambition qui le sous-tend.

#### □ Par la démarche de stratégie territoriale de l'enseignement supérieur et de la recherche (STRATER)

---

SGAR (DRRT)

---

Une plus grande obligation de lisibilité et de visibilité à l'international, la nécessité d'être compétitif à l'échelle européenne tant au niveau de l'offre de formation que de la recherche, l'obligation de développer des stratégies de différenciation appellent un renouveau de l'organisation territoriale de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ce renouveau doit contribuer à la reconnaissance internationale de l'université lilloise et à la consolidation des identités des universités de Valenciennes-Hainaut Cambrésis, du Littoral-Côte d'Opale et de l'Artois, identités liées à leurs dynamiques partenariales (industrielles et sociétales) à l'échelle de leurs territoires d'implantation. La démarche STRATER, conduite au terme d'une étude comparative sur le dispositif régional de recherche initiée en juin 2011 par la préfecture de région, cherchera à tracer des lignes directrices de cette évolution.

#### □ Par le renforcement de l'attractivité des études doctorales

---

Académie

---

L'un des enjeux importants consiste à conforter les formations doctorales. La région compte en effet 7 % de la population étudiante nationale, mais seulement 3,7 % des docteurs (données 2009) même si des progrès significatifs ont été enregistrés ces dernières années. A cet égard, il y a lieu de relever la création au sein du PRES du collège doctoral Lille Nord de France qui coordonne la formation doctorale des établissements de la région Nord - Pas-de-Calais, en structurant l'action des 6 écoles doctorales thématiques. Les contrats pluriannuels de développement des universités accordent une place prioritaire au développement des formations doctorales.



## Renforcer l'attractivité de la recherche

## Pilote :

SGAR (Délégation régionale à la recherche et à la technologie)

## Enjeux du projet :

Les premiers résultats des appels à projets du programme des investissements d'avenir ont confirmé certaines fragilités de la recherche en région Nord - Pas-de-Calais et un déficit d'attractivité qu'il s'agit de combler. L'étude prospective sur le dispositif régional de recherche, initiée par l'Etat à la mi 2011, vise à objectiver un état des lieux dans une perspective comparative et à identifier les actions à conduire, de façon à attirer des jeunes chercheurs, enseignants chercheurs et étudiants à fort potentiel, dynamiser les partenariats avec les entreprises et à renforcer la démarche contractuelle sur projet avec les organismes.

## Objectifs opérationnels :

## Il s'agit de :

- Développer une politique de recrutements offensifs
- Renforcer l'offre de services aux entreprises
- Identifier les projets porteurs d'intérêts partagés entre le tissu économique et/ou les universités et les organismes

## Description du projet :

Un dispositif de recherche attractif doit contribuer à :

- intensifier la venue en région de chercheurs
- augmenter le nombre d'inscriptions d'étudiants extérieurs à la région dont l'objectif est d'acquérir une spécialisation sur des créneaux porteurs
- dynamiser l'intérêt des entreprises de travailler avec les universités
- proposer aux instances nationales de nouveaux projets dans lesquels ces dernières miseront des moyens humains

Les conditions de l'attractivité passent par :

- la qualification de la recherche et sa reconnaissance au meilleur niveau
- l'organisation de dispositifs incitatifs d'accueil des chercheurs
- la qualité de l'offre pédagogique et l'optimisation des conditions d'accompagnement des étudiants
- la professionnalisation de l'offre de services aux entreprises et la capacité à mettre en place des équipes projets mixtes.

L'accompagnement pour optimiser ces conditions suppose :

- de focaliser les moyens du CPER sur des projets dont l'excellence est avérée ou dont le potentiel est reconnu par les instances nationales
- d'expérimenter des modalités novatrices de repérage de profils à recruter
- de mettre en place des dispositifs d'accueil incitatifs permettant notamment aux jeunes chercheurs d'accélérer leur accès à des moyens spécifiques pour le développement de leurs propres projets
- de développer la promotion à l'international des filières master et des écoles doctorales et de faciliter la création d'une « international graduate school »
- d'intensifier l'assise scientifique des centres de ressources technologiques et d'accompagner la création de nouveaux centres dédiés matériaux, technologies sans contact, etc...
- de revisiter avec certains organismes le cadre contractuel actuel notamment au regard de la dynamique des projets structurants du PIA et des plates formes d'innovation des pôles de compétitivité.
- d'explorer la création d'une infrastructure de recherche de dimension européenne en lien avec l'implantation du terminal méthanier à Dunkerque.

## Partenaires impliqués :

PRES

Etablissements d'enseignement supérieur, organismes de recherche

Région

Autres collectivités territoriales

## Calendrier :

2012-2013

## Critères d'évaluation :

Evolution des recrutements exogènes avec une perspective d'augmentation du pourcentage de recrutements exogènes par rapport aux recrutements dédiés à la recherche de 15% sur 2 ans.

Evolution du nombre de contrats industriels et prestations délivrées. Hors centres techniques, le volume actuel de chiffres d'affaires réalisés dans le cadre de recherches contractuelles avec des grands groupes, entreprises de taille intermédiaire (ETI) et petites et moyennes entreprises (PME) est estimé à plus de 5 millions d'euros, la projection à 2 ans conduirait à une augmentation en hypothèse basse de 12% de ce volume.

Réalisation de nouveaux projets partenariaux avec les organismes et/ou labellisés par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Cible : 3 projets partenariaux au terme des 2 ans donnant lieu à conventionnement spécifique.

## ■ 2.1.2. Dynamiser les interfaces recherche-entreprises

### □ Par l'appui à la mise en place de la SATT

SGAR (DRRT)

Le constat d'émiettement des structures de valorisation sur les trois territoires (Nord - Pas-de-Calais, Picardie, Champagne - Ardennes) a constitué un élément déterminant dans le projet de création de la société d'accélération de transfert de technologie (SATT). Cette société couvrira le spectre d'activités des huit pôles de compétitivité des trois territoires et focalisera son plan affaires sur les domaines correspondants : 1/ innovation thérapeutique et dispositifs médicaux, 2/ chimie verte, matériaux et procédés, 3/ génie logiciel, robotique et électronique, 4/ environnement et énergie, 5/ transports et 6/ ingénierie pédagogique et étude des organisations.

Le cœur de métier de la SATT concernera la détection de projets, l'accompagnement de la maturation et le transfert, la valorisation des titres de propriétés et la gestion des portefeuilles de brevets, la négociation et la gestion des contrats et l'incubation.

### □ Par le soutien aux projets structurants d'excellence technologique (Railenium, IFMAS...)

SGAR (DRRT)

Le projet Railenium d'institut de recherche technologique (IRT) sur les infrastructures ferroviaires a été retenu dans le cadre du programme des investissements d'avenir. L'Etat apporte son soutien financier au développement de cet institut unique en Europe. Il est aussi présent dans l'ingénierie du projet et par la contribution de la recherche publique. C'est également le cas du projet IFMAS, institut d'excellence en énergies décarbonées qui se construit dans le domaine des matériaux agro-sourcés avec un soutien fort de l'Etat.

### □ Par la poursuite des actions prioritaires issues de la stratégie régionale de l'innovation (SRI)

SGAR (DRRT)

La SRI reconnaît comme axe d'efforts le renforcement du potentiel de recherche public et privé et les pratiques de valorisation. Le renforcement des pratiques de valorisation trouve sa réponse dans le projet de la société d'accélération du transfert de technologie SATT (cf 2.1.2). Les projets structurants des sept pôles de compétitivité du Nord - Pas-de-Calais et du PIA créent les conditions partenariales requises. Au-delà, une attention particulière devra par ailleurs être portée au projet INNOCOLD et au pôle MEDEE qui déterminent, de par la nature des acteurs, des foyers d'attractivité sur le plan de la recherche, de l'économie et de la formation.



- ❑ Par le renforcement des centres de ressources technologiques

SGAR (DRRT)

Les centres de ressources technologiques et les plates formes d'innovations constituent un trait d'union entre l'entreprise et l'université. Il conviendra de compléter la carte des centres techniques (au regard notamment des orientations proposées dans la SRI) et de renforcer les centres existants en les aidant à amplifier leurs relations avec les centres de recherche et la SATT et/ou en les insérant dans des projets plus ambitieux.

### ■ 2.1.3. Veiller à un développement équilibré du dispositif régional d'enseignement supérieur et de recherche

- ❑ Par la garantie d'une offre de formation supérieure équilibrée sur l'ensemble du territoire régional

Académie, SGAR (DRRT)

Les moyens du CPER restant à engager sur la période 2011-2013 permettront de poursuivre la mise au standard international de l'immobilier universitaire ainsi que la consolidation de pôles d'excellence, avec le souci de maintenir un équilibre territorial entre les sites universitaires. Les contrats de développement pluriannuels passés entre les universités et l'Etat participeront de la même démarche.

- ❑ Par l'amplification de la coopération entre les établissements d'enseignement supérieur, au travers du PRES et du rapprochement des trois universités lilloises

Académie, SGAR (DRRT)

L'Etat apportera son soutien aux initiatives tendant à conforter les missions du PRES pour structurer de manière concertée la carte régionale des formations, développer la mutualisation de la recherche et conduire des projets communs favorisant le rayonnement et l'attractivité des établissements partenaires. Une attention particulière sera portée au projet de rapprochement des trois universités lilloises, avec la préoccupation concomitante d'assurer un développement adapté des autres universités et établissements d'enseignement supérieur de la région.

## 2.2. C'est stimuler la compétitivité régionale par l'innovation et l'internationalisation

### ■ 2.2.1. Renforcer le rôle des pôles de compétitivité dans la création de valeur

- ❑ Par la mise en oeuvre des contrats de performance des pôles et la préparation des évaluation à venir

SGAR, DIRECCTE

La région compte sept pôles de compétitivité. L'Etat contribue au financement de ces pôles depuis leur labellisation, et ce soutien reste une de ses principales priorités, matérialisée par un soutien direct aux structures de gouvernance et aux actions qu'elles conduisent ou qui sont conduites par d'autres porteurs en faveur des entreprises membres (PME en particulier). La mise en œuvre efficace des contrats de performance est un élément décisif de l'évaluation de la phase 2 de la politique des pôles qui débutera en novembre 2011.

- ❑ Par une attention plus grande aux indicateurs de résultats

SGAR, DIRECCTE

Le cahier des charges établi fin juillet 2011 orientera l'évaluation vers les premiers résultats obtenus au plan scientifique (publications, projets de R&D labellisés), au plan économique (brevets, licences, nouveaux produits ou procédés mis sur le marché, chiffre d'affaires dégagé à partir des projets aboutis, création d'entreprises et d'emplois, etc.), en matière de projets structurants (PIA), d'accompagnement de PME et de développement international. Les services de l'Etat aideront chacun des sept pôles à préparer son évaluation, dans l'optique du cahier des charges, et à faire face à ses suites.



## ■ 2.2.2. Réussir la stratégie régionale de l'innovation (SRI)

- Par la démarche partenariale de suivi de la mise en oeuvre des 11 domaines d'activité stratégique (DAS) et des chantiers transversaux

DIRECCTE avec SGAR (DRRT)

La SRI, adoptée fin 2009 par l'Etat et la Région, est entrée en phase opérationnelle dès 2010. Des plans d'actions ont été mis en œuvre dans plusieurs domaines d'activité stratégiques (transport ferroviaire, commerce du futur, nutrition-santé-alimentation) ou axes transversaux (renforcement des pratiques de valorisation et de recherche, amélioration du financement de l'innovation, modernisation des pratiques des PME, création d'entreprises innovantes). Le travail de rédaction et de mise en œuvre des plans d'actions devra se poursuivre. Les partenaires de la SRI ambitionnent la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie à travers 11 domaines d'activité stratégiques (DAS) et 6 axes transversaux.

## ■ 2.2.3. Favoriser l'ouverture internationale de la région

- Par l'accompagnement des entreprises exportatrices

DIRECCTE

Le dispositif partenarial de soutien à l'international repose sur une convention quadripartite de 2008 dont les signataires (Etat, Région, CCIR, UbiFrance) sont regroupés au sein de l'Espace international de Lille. Déjà élargi à d'autres partenaires (COFACE, OSEO) sur des sujets spécifiques, son harmonisation avec la charte nationale des partenaires de l'export du 12 juillet 2011 sera négociée de façon à ouvrir la voie à un guichet unique de l'export, dont l'Espace international est en quelque sorte la préfiguration.

Les entreprises exportatrices bénéficient d'une large palette d'outils régionaux d'accompagnement qui enrichit et complète le dispositif national de soutien à l'international. Leur promotion, que chaque opérateur de l'international assure en continu, est amplifiée par des opérations collectives de communication telles que « Réussir à l'international » ou « la semaine de l'international ».

Signature des statuts de la fondation de coopération scientifique Railenium le 16 Novembre 2011

- Par la promotion internationale du territoire régional

DIRECCTE, SGAR

Le Nord Pas-de-Calais est la 2<sup>ème</sup> région d'accueil des investisseurs étrangers. Son positionnement géoéconomique, ses infrastructures et sa main-d'œuvre sont des atouts plébiscités dont il convient de renforcer la promotion dans le contexte d'une concurrence exacerbée entre régions européennes. A cet égard, Nord France eXperts (NFX) en relais de l'Agence française des investissements internationaux (AFII), sera amené à jouer un rôle déterminant dans les années à venir pour conserver cette position privilégiée par une valorisation constante des attraits de la région.

## 2.3. C'est anticiper et accompagner les mutations économiques

- 2.3.1. Conforter la vocation industrielle de la région et contribuer à l'émergence de nouvelles filières

- Par la conduite des actions préconisées par les états généraux de l'industrie

DIRECCTE

Huit des 23 mesures des états généraux de l'industrie (EGI) sont à conduire en région. Parmi elles, l'accent sera mis sur les mesures susceptibles d'apporter une meilleure assise à l'économie régionale : semaine de l'industrie, aides à la réindustrialisation, comités de filières stratégiques, projets structurants. Deux filières (automobile et alimentation-santé) pourraient être animées en comité de régional de filière en lien avec les pôles de compétitivité et pôles d'excellence correspondants. Quant à la filière ferroviaire, elle dispose d'un comité stratégique national dans lequel les acteurs industriels régionaux sont fortement représentés.



© Réseau Ferré de France

## □ Par le soutien à la filière automobile et à la filière ferroviaire

DIRECCTE

Le Nord - Pas-de-Calais est la 2<sup>ème</sup> région automobile de France, mais les menaces qui pèsent sur cette industrie imposent de mieux structurer la filière et de la préparer à un redimensionnement de l'appareil productif, avec toutes les conséquences potentielles sur l'emploi et l'évolution des compétences. C'est l'objet du pôle régional automobile créé en avril 2011 sous l'égide de l'Etat et de la Région.

La région est également au premier rang de l'industrie ferroviaire française. Elle comporte des constructeurs de matériels et d'équipements qui, avec les sous-traitants, forment un système productif à préserver.

## □ Par le soutien aux grappes d'entreprises

SGAR

Des grappes d'entreprises, réseaux constitués majoritairement de PME et de TPE regroupées sur un même territoire et appartenant souvent à une même filière ont été sélectionnées en 2010 et 2011 à travers un appel à projets national de la DATAR. La région Nord - Pas-de-Calais en compte neuf. Chacune d'entre elles s'est engagée, avec le soutien financier de l'Etat, dans un plan d'actions triennal visant à fournir à leurs entreprises adhérentes des services concrets et mutualisés.

## ■ 2.3.2 Affermir le tissu économique par des mesures d'accompagnement fiscales, économiques et financières

### □ Par l'action des commissions des chefs des services financiers (CCSF) et des CODEFI

DRFiP et DDFiP du Pas-de-Calais

Les instances dédiées à l'accueil, à l'écoute, au conseil et à la prise en charge des difficultés de paiement des dettes fiscales et sociales continueront à être pleinement à la disposition des entreprises qui en feront la demande, au sein des services départementaux de la direction générale des finances publiques.

## Projet emblématique 8

### Mieux structurer la filière automobile et la filière ferroviaire

Pilote :

DIRECCTE

Enjeux du projet :

Le Nord - Pas-de-Calais est la 2<sup>ème</sup> région automobile et la 1<sup>ère</sup> région ferroviaire de France.

Les menaces qui pèsent sur l'industrie automobile imposent de mieux structurer la filière et de la préparer à un redimensionnement de l'appareil productif, impliquant des mutations de l'emploi et des compétences dans ce secteur.

La crise économique a accéléré les réflexions sur l'avenir de la filière dans la région. Les enquêtes de l'INSEE, l'étude de Price Waterhouse Cooper, l'existence d'une ARIA (agence régionale pour l'industrie automobile), la déclinaison régionale de la charte automobile et la circulaire des ministères de l'économie et de l'industrie du 25 octobre 2010 ont fait converger ces réflexions vers la création d'un pôle régional automobile en avril 2011 sous forme d'association.

La structuration de l'industrie ferroviaire est moins avancée, mais son importance stratégique pour la région a été confirmée par la stratégie régionale d'innovation puis par les états généraux de l'industrie. La présence dans le Nord - Pas-de-Calais du pôle de compétitivité i-Trans et du siège de l'Agence ferroviaire européenne de même que la labellisation du projet d'institut de recherche technologique Railenium, créent un écosystème particulièrement favorable.

Objectifs opérationnels :

Fédérer les acteurs et structurer la filière automobile et la filière ferroviaire, dans leurs différentes composantes (chaîne de sous-traitance).

Construire et mettre en œuvre pour chacune des deux filières une stratégie visant à préserver et au besoin à diversifier l'activité des entreprises (innovation, nouveaux marchés, adaptation des compétences, promotion du territoire...).

Accompagner le pôle automobile régional et le futur pôle ferroviaire régional dans leurs initiatives.

Description du projet :

L'Etat accompagnera, en partenariat avec la Région, le pôle automobile régional dans la mise en œuvre de ses objectifs stratégiques, qui visent à améliorer la performance et la compétitivité, préserver et diversifier l'activité, développer la filière. Il participera en particulier à l'élaboration des plans d'action des cinq comités spécialisés : innovation, compétitivité, emploi et compétences, soutien financier, promotion de la filière. Il appuiera les mesures opérationnelles qui découleront de ces plans d'action en mobilisant ses outils d'action économique et les opérateurs publics concernés.

Il initiera avec son partenaire régional l'émergence d'un pôle ferroviaire régional, tenant compte des acquis existants et apportera son soutien dans des conditions analogues à celles du pôle automobile.

Il veillera à bien articuler les deux pôles avec les comités stratégiques nationaux issus des états généraux de l'industrie, à savoir le comité de la filière automobile et le comité de la filière ferroviaire, chacun des deux pôles pouvant jouer le rôle de comité stratégique de filière régional.

Il suscitera la participation des deux pôles aux appels à projets du programme des investissements d'avenir et à impliquer les pôles de compétitivité dans la réalisation de leurs projets.

Partenaires impliqués :

Région

CCIR

ARIA, AIF

UIMM

OSEO

NFX, NFID

Calendrier :

Mise en route fonctionnelle au 2<sup>ème</sup> semestre 2011, orientations stratégiques d'ici fin 2011, conception et mise en œuvre des plans d'actions en 2012

Critères d'évaluation

Développement des actions collaboratives à l'intérieur de chaque filière

Développement du potentiel d'innovation/R&D et des compétences dans la filière

Renforcement de l'attractivité du « site automobile » et du « site ferroviaire » du Nord - Pas-de-Calais.

Concernant plus précisément le pôle automobile régional, il appartient aux 5 comités spécialisés qui viennent d'être installés de détailler les objectifs opérationnels, d'élaborer les plans d'action correspondants et de proposer à la gouvernance les indicateurs de performance attendus portant sur l'accroissement des capacités d'innovation et de R&D, les gains de compétitivité (notamment à l'international), le degré d'ajustement des compétences aux besoins de la filière, l'accès aux financements, l'attractivité de la filière (nouveaux investisseurs, consolidation d'investissements existants).





**❑ Par l'appui à l'émergence des projets régionaux innovants (MEEF)**

DRFIP et DDFIP du Pas-de-Calais

Les projets d'investissement public en région, qu'ils fassent l'objet d'une candidature dans le cadre des programmes de financement nationaux (programme des investissements d'avenir par exemple) ou non, feront l'objet d'un accompagnement renforcé.

Les services de la direction régionale des finances publiques (Mission d'Expertise Economique et financière) contribueront à cet accompagnement, comme ils l'ont fait par exemple pour les projets IFMAS et la plate-forme Nouvelles Vagues.

**❑ Par la mobilisation des fonds (FISAC, FDACR) ou des dispositifs d'appui (NACRE)**

DIRECCTE

En appui aux plans régionaux, l'Etat peut mobiliser le fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC), le fonds départemental d'adaptation du commerce rural (FDACR), ou le dispositif NACRE (nouvel accompagnement à la création reprise d'entreprise). Afin de fluidifier les flux financiers en direction des bénéficiaires, l'Etat s'attachera à réduire les délais de traitement du FISAC. La phase 3 du dispositif NACRE qui vise à pérenniser les entreprises créées ou reprises par un accompagnement sur 3 ans bénéficiera d'une attention particulière.

**■ 2.3.3. Soutenir la création, la reprise et le développement des entreprises**

**❑ Par la participation de l'Etat au plan Objectif PME**

DIRECCTE

Le plan partenarial Objectif PME porté par l'Etat, la Région et la CCIR vise à organiser une offre globale de services aux PME : il embrasse leur développement dans ses dimensions économique, commerciale, technologique, internationale et de ressources humaines. Près de 530 entreprises ont été visitées et plus de 220 plans d'actions ont été engagés depuis 2010 dans le cadre de ce plan. Ces résultats sont encourageants, mais restent en-deçà du potentiel d'accompagnement des PME, au regard notamment des projets de R&D. Les efforts de prospection méritent d'être intensifiés et l'Etat continuera de soutenir le plan dans cette orientation.

**❑ Par l'appui de l'Etat aux programmes régionaux : PRCTE, PRDA, PRDECS, PRDESS y compris en amont dans le cadre du système éducatif**

DIRECCTE

L'Etat soutient quatre plans régionaux dont les effets positifs sur l'économie de proximité sont prouvés : PRCTE (création et transmission d'entreprises), PRDECS (dynamisation des entreprises commerciales et de services), PRDESS (développement de l'économie sociale et solidaire), PRDA (développement de l'artisanat). L'Etat souscrit en particulier aux objectifs sous-jacents de ces plans en matière de maintien ou de croissance de l'emploi, d'équilibre territorial ou de développement durable.

**■ 2.3.4. Renforcer le dispositif régional d'intelligence économique**

**❑ Par la mise en place d'un schéma régional de l'intelligence économique conforme aux orientations de l'Etat (DIIE) et du SRDE**

Préfecture de zone (PDDs) avec SGAR et DIRECCTE

Conformément aux orientations de la politique nationale, un nouveau schéma régional de l'intelligence économique permettra de promouvoir, développer et coordonner les actions dans les domaines de la veille stratégique, du soutien à la compétitivité des entreprises (dont la capacité de transfert des établissements de recherche publics) et de la sécurité économique, scientifique et technologique. L'action de l'Etat se concentrera sur l'exploitation des résultats acquis par l'organisation mise en place depuis 2005 mais surtout sur le renforcement et la mise en cohérence des actions engagées dans le cadre partenarial du SRDE.

**■ 2.3.5. Favoriser l'adaptation de l'agriculture et de la pêche aux nouvelles donnes**

**❑ Par la mise en œuvre de la loi de modernisation agricole**

DRAAF

Le Nord - Pas-de-Calais est une des principales régions bénéficiaires des aides du premier pilier de la politique agricole commune. La prochaine réforme devrait conduire à une baisse significative de ces aides, assortie d'un transfert vers des soutiens en faveur du développement rural. Il est nécessaire d'initier une réflexion sur l'évolution des systèmes de production pour accompagner cette évolution.

Les services de l'Etat seront attentifs à accompagner ces mutations, en contribuant notamment à la mise en œuvre de la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche. La préservation du foncier agricole sera recherchée, en cohérence avec les objectifs d'économie d'espace issus du Grenelle de l'environnement.

Cette loi prévoit une organisation professionnelle en bassins de production élargis, notamment dans le domaine laitier, la déclinaison des politiques sectorielles se faisant au niveau des bassins. Le maintien de l'effort en faveur de l'installation des jeunes agriculteurs, la mise en place du plan pluriannuel de développement forestier constituent les autres principaux volets de la loi.

Enfin, la loi prévoit l'élaboration d'un plan régional pour une agriculture durable, qui doit définir une vision de l'agriculture durable partagée par l'ensemble des acteurs concernés, dont les travaux d'élaboration seront conduits sur 2011-2012.

**Par l'accompagnement de l'évolution des pratiques agricoles pour respecter l'environnement**

DRAAF avec DREAL

L'agriculture régionale a relevé avec succès le défi de la sécurité alimentaire. Mais la logique de productivité a pesé sur l'environnement, notamment sur la ressource en eau, même si les réglementations sont de plus en plus contraignantes en la matière. Différents programmes d'accompagnement seront conduits pour prendre en compte les évolutions réglementaires et inciter les exploitants agricoles à adopter des pratiques plus respectueuses de l'environnement : Ecophyto 2018 pour la réduction de l'utilisation des pesticides, aides aux investissements dans le cadre du programme végétal pour l'environnement (PVE), mesures agroenvironnementales (MAE) sur les territoires à enjeux, développement de l'agriculture biologique et mise en œuvre de la certification environnementale.

**Par l'aide à la restructuration de la pêche régionale**

DIRMer

La flotte de pêche régionale, notamment chalutière, est aujourd'hui confrontée à des défis majeurs : accès plus difficile à la ressource et augmentation de la facture énergétique, qui affectent de manière significative sa compétitivité. Dans le cadre plus général de la réforme en cours de la politique commune de la pêche, il apparaît nécessaire de privilégier le soutien des crédits communautaires et de l'Etat aux projets contribuant à une grande sélectivité des engins de pêche et à une diminution des coûts d'exploitation des navires (énergie notamment).

## 2.4. C'est améliorer le marché du travail et les transitions professionnelles

### 2.4.1. Activer la politique de l'emploi au niveau local

**Par l'animation locale pour l'emploi conduite par les sous-préfets**

Préfectures du Nord et du Pas-de-Calais (sous-préfets) avec DIRECCTE et Pôle emploi

La politique de l'emploi prendra d'autant plus d'efficacité qu'elle sera territorialisée au plus près des caractéristiques de chaque territoire, au niveau des bassins d'emploi, qui en Nord - Pas-de-Calais correspondent pour la plupart aux arrondissements.

La territorialisation de la politique de l'emploi nécessite une animation locale, que le service public de l'emploi local (SPEL), présidé par le sous-préfet d'arrondissement, assure dans chaque bassin d'emploi.

Projet emblématique 9

### Activer la politique de l'emploi au niveau local

Pilotes :

Sous-préfets des 13 arrondissements de la région

Enjeux du projet :

La situation de l'emploi n'est pas exclusivement dépendante des actions conduites au niveau macro-territorial (international, national, voire régional). La mobilisation de l'ensemble des acteurs (opérateurs, collectivités territoriales, entreprises) sera d'autant plus pertinente qu'elle se situera au niveau territorial le plus fin pour conduire des actions opérationnelles, à savoir le bassin d'emploi.

Objectifs opérationnels :

L'objectif est d'activer la politique de l'emploi au niveau local en faisant appel aux compétences et à la faculté d'entraînement des sous-préfets, en généralisant et en renforçant les services publics de l'emploi locaux (SPEL).

Chaque SPEL a pour objectifs prioritaires de faciliter l'accès à l'emploi des jeunes et des demandeurs d'emploi de longue durée (DELD), l'accès aux formations et la réduction des tensions sur le marché du travail.

Description du projet :

Instance de concertation réunissant tous les acteurs territoriaux intervenant dans le domaine de l'emploi, le SPEL est amené à renforcer son rôle d'innovation et d'expérimentation par la mise en place d'une politique dynamique de l'emploi réactive aux évolutions socio-économiques du territoire. L'activation de tous les leviers disponibles prendra la forme de plans d'action locaux. Ces plans, mis au point en septembre 2011, seront réalisés avec la participation de tous les partenaires impliqués.

Les plans d'action intègrent trois axes privilégiés d'intervention :

Thématique « Contrats aidés, suivi des entrées en formation » :

- Optimisation du recours aux contrats aidés (CAE et CIE) en faveur des publics et des employeurs prioritaires ;
- Recherche, en lien avec la Région et les organismes de formation, d'une bonne réponse aux besoins en formation d'adaptation à l'emploi sur le bassin.

Thématique « Alternance – Lien avec les entreprises »

- Plan de communication et de sensibilisation des employeurs potentiels
- Mobilisation des entreprises, par approche directe et visites personnelles du sous-préfet dans certaines entreprises





## ☐ Par la mobilisation de tous les outils de Pôle emploi

Pôle Emploi

Pôle Emploi relaie les politiques de l'emploi en mobilisant en faveur des demandeurs d'emploi, des entreprises ou des territoires, de nombreux outils : prestations de bilan et diagnostic, accompagnement des demandeurs d'emploi, appui-conseil aux entreprises, prescription de formations. En participant activement aux SPEL, Pôle Emploi renforcera les partenariats qu'il a établis au sein des bassins.

La mise en œuvre de la stratégie de territorialisation de Pôle emploi vise à adapter la délivrance de son offre de services aux enjeux des territoires et à optimiser l'utilisation des ressources (prestations, formations, mesures...). La gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC) territoriale soutenue par l'Etat dans les bassins d'emploi doit permettre une meilleure anticipation des besoins des entreprises et une augmentation de l'employabilité des demandeurs d'emploi de chaque territoire.

- Organisation d'un partenariat renforcé missions locales / responsables de CFA
- Sensibilisation des collectivités locales et des associations aux possibilités d'embauche d'apprentis.
- Prévention des ruptures de contrats en alternance.

Thématique « Métiers en tension et métiers qui recrutent »

- Identification des secteurs d'activité structurellement en tension sur le bassin (a priori 3 secteurs prioritaires)
- Etablissement d'un contact individualisé avec les chefs d'entreprise concernés par les métiers en tension, au besoin par des visites personnalisées du sous-préfet
- Identification de toutes les solutions pour les offres d'emploi non satisfaites supérieures à 2 mois
- Organisation de forums ou « job datings »
- Optimisation des dispositifs de reclassement pour orienter prioritairement vers les entreprises en tension
- Démarches « sur mesure » telles que cellule d'appui dédiée aux entreprises qui expriment un besoin de recrutement

etc...

Partenaires impliqués :

Outre la DIRECCTE et Pôle emploi, les SPEL associent les principaux employeurs du bassin, les chambres consulaires, les partenaires sociaux et leurs outils (OPCA, GEIQ...), la Région, les missions locales, les maisons de l'emploi...

Calendrier :

Mise en œuvre dès la rentrée 2011.

Critères d'évaluation :

Critères définis selon le bassin d'emploi, se rapportant à chacune des thématiques suivantes :

- l'accès à l'emploi des jeunes et des demandeurs d'emploi de longue durée (DELD),
- l'accès aux formations de préparation à l'emploi,
- la réduction des tensions sur le marché du travail.

## ■ 2.4.2. Faciliter les transitions professionnelles

### ☐ Par l'accès aux compétences et aux qualifications

DIRECCTE

Par la mise en œuvre du dispositif compétences-clés, l'Etat donne chaque année à près de 3 000 personnes (demandeurs d'emploi et salariés) la possibilité d'accéder aux savoirs fondamentaux dont la maîtrise est devenue un passeport indispensable pour évoluer dans le monde du travail. Par souci de proximité, la délivrance de ces formations s'effectue au sein de chaque bassin d'emploi.

Cette politique sera amplifiée par la mise en place d'actions collectives s'adressant à des groupes de salariés d'une même entreprise, ou plusieurs demandeurs d'emploi de profil similaire.

### ☐ Par la validation des acquis de l'expérience (VAE)

Académie avec DRJSCS

La validation des acquis de l'expérience (VAE) est un atout supplémentaire pour accéder à l'emploi ou progresser professionnellement. L'Etat finance un accompagnement renforcé des candidats ainsi que la prise en charge du conseil et de l'aide au montage du dossier de candidature. Une mutualisation des points d'accueil de l'éducation nationale (DAVA) et du réseau social-jeunesse et sports est prévue.

### ☐ Par le développement des compétences et les appuis à la reconversion professionnelle (FNE formation)

DIRECCTE

L'Etat dispose de moyens additionnels pour faciliter les transitions professionnelles des salariés : les conventions FNE-formation conclues avec les entreprises, les accords de développement de l'emploi et des compétences (ADEC) conclus avec les branches professionnelles, les contrats de sécurisation professionnelle. Dans une conjoncture économique instable, ces outils continueront d'être mobilisés, dans le cadre du pacte de continuité professionnelle signé en 2009 par l'Etat, la Région et les partenaires sociaux.

## 2.5. C'est ménager les ressources naturelles et l'espace

### ■ 2.5.1. Economiser l'espace

- Par le porter à connaissance et le cadrage préalable de l'évaluation environnementale des documents d'urbanisme

DREAL avec les DDTM

L'espace constitue une ressource rare, qui nécessite une gestion économe et adaptée aux spécificités locales. Les informations collectées et organisées tant dans le porter à connaissance réglementaire, qui couvre tous les champs de compétence de l'Etat, que dans le cadrage préalable de l'évaluation environnementale des documents d'urbanisme, permettent aux collectivités territoriales de répondre en toute connaissance de cause à cet enjeu essentiel.

- Par les avis rendus sur les documents d'urbanisme

DREAL avec les DDTM

La gestion économe de l'espace, la prévention des risques, la gestion des ressources en eau, la préservation de la biodiversité, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et les économies d'énergie sont désormais autant d'objectifs pour les documents d'urbanisme. Par les avis de l'autorité de décision qu'il rend, les avis de l'autorité environnementale, les déclarations d'utilité publique ou le contrôle de légalité, l'Etat s'assure de la cohérence des outils d'aménagement au regard des orientations du Grenelle de l'Environnement (schémas de cohérence territoriale, plans locaux d'urbanisme...). Les programmes locaux de l'habitat et les plans de déplacements urbains doivent être compatibles avec les SCOT et les PLU, qui prennent eux-mêmes en compte les plans climat énergie territoriaux compatibles avec le schéma régional climat-air-énergie, et le schéma régional de cohérence écologique, ces deux derniers documents étant coélaborés par l'Etat et la Région.

- Economiser l'espace agricole

DREAL avec les DDTM

La région perd chaque année 2 000 ha de terres agricoles. Le maintien des terres agricoles passe par une meilleure prise en compte de l'activité agricole dans les documents d'urbanisme (structure et renouvellement des exploitations, cohérence des parcelles agricoles, accès aux parcelles, protection des zones agricoles) et l'application de la taxe sur la plus-value des terres agricoles.

La stratégie foncière inscrite dans la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche a pour objectif de diminuer de 50 % le rythme des prélèvements sur les terres agricoles entre 2012 et 2020 tout en favorisant l'extension des boisements.

L'Etat sera vigilant sur la prise en compte de cet objectif dans l'aménagement du territoire régional, au travers des commissions départementales de la consommation des espaces agricoles.

Le plan régional pour une agriculture durable, qui doit définir une vision de l'agriculture durable partagée par l'ensemble des acteurs concernés, dont les travaux d'élaboration commenceront en 2011, traitera notamment de cette thématique.



### ■ 2.5.2. Contribuer à l'atténuation du changement climatique

- Par une ambition du schéma régional climat air énergie (SRCAE) traduisant les objectifs de la France à 2020 et à 2050.

DREAL

Les engagements de la France sont traduits dans le SRCAE, il prend également en compte les spécificités du territoire régional. Ce schéma, co-piloté avec la Région vise à :

- une réduction de 20 %, d'ici 2020, des consommations énergétiques finales et des émissions de gaz à effet de serre (GES) par rapport à celles constatées en 2005, et une réduction de 75 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050,
- un effort de développement des énergies renouvelables supérieur à l'effort national (multiplication, au minimum, par 3 de la part des énergies renouvelables dans les consommations régionales),
- une multiplication par 4 du taux annuel de rénovation énergétique de bâtiments,
- une réduction des émissions des polluants atmosphériques dont les normes sont régulièrement dépassées ou approchées notamment les oxydes d'azote (NOx) et les particules,



- ❑ Par l'incitation à la réduction des émissions de gaz à effets de serre dans l'industrie, les transports et le bâtiment et en aménageant l'espace pour minimiser les déplacements

DREAL avec ADEME et administrations concernées

L'Etat favorisera l'appropriation des objectifs et orientations du SRCAE par les acteurs du territoire régional. Cela passe par l'accompagnement des acteurs économiques (industriels, agriculteurs, transporteurs, professionnels du bâtiment...) et publics dans leurs actions d'amélioration de l'efficacité énergétique et de réduction des émissions de GES. Il s'agit en particulier :

- de faire porter les enjeux énergie-climat dans les documents d'urbanisme et s'assurer de la compatibilité des plans de protection de l'atmosphère avec les orientations et objectifs du SRCAE,
- d'accompagner l'élaboration des plans énergie-climat territoriaux par les acteurs publics et des bilans GES par les acteurs privés (information, suivi),
- d'assurer la bonne application régionale de la réglementation relative aux quotas CO2, qui court de 2013 à 2020,
- de suivre et animer la démarche « Engagement volontaire CO<sup>2</sup> » par les entreprises de transport, y compris de transport en commun de voyageurs,
- de contribuer au déploiement de la taxe poids lourds et de son dispositif de contrôle.

- ❑ Par la qualité architecturale et l'emploi de matériaux durables pour économiser l'énergie

DREAL avec ADEME

La qualité architecturale est souvent le résultat d'une conception de projet qui utilise les matériaux à bon escient ainsi que d'une phase chantier maîtrisée. La promotion de matériaux nouveaux, garantissant les performances attendues, issues de préférence des filières économiques locales est une priorité. Leur emploi devra porter en priorité sur l'enveloppe des bâtiments, c'est-à-dire sur la performance globale du bâti et pas seulement sur les performances des éléments constructifs et systèmes énergétiques pris séparément.

- ❑ Par le développement de la production d'énergies renouvelables éolienne, solaire, ou issue de la biomasse

ADEME

La production d'énergie renouvelable dans le Nord - Pas-de-Calais représente environ 4 % de sa consommation énergétique finale hors sidérurgie.

Les objectifs et orientations du SRCAE visent à porter au moins à 12 % cette part en 2020 avec une priorité sur l'éolien, le photovoltaïque et les réseaux de chaleur.

- ❑ Par l'incitation à la modification des comportements dans l'ensemble de ces domaines

ADEME

En Nord - Pas-de-Calais, on compte 23 conseillers Info Energie financés par l'ADEME. Ces conseillers apportent des conseils neutres, indépendants et gratuits sur l'efficacité énergétique des logements. Ils travaillent en partenariat étroit avec les territoires des Plans Climats Territoriaux et développent des animations pour toucher le plus grand nombre d'habitants. 40 000 ménages par an en région sont ainsi conseillés et aidés par les EIE pour passer à l'action.



### ■ 2.5.3. Préserver les ressources en eau

- Par la mise en oeuvre du programme de mesures de la directive cadre sur l'eau pour atteindre les objectifs du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE)

DREAL

La directive cadre sur l'eau (DCE) a fixé l'objectif ambitieux d'atteindre ou de conserver d'ici 2015 le bon état écologique ou le bon potentiel pour l'ensemble des masses d'eau. Elle se traduit par l'élaboration d'un schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, élaboré par le comité de bassin Artois-Picardie. L'Etat coordonnera la mise en oeuvre du programme de mesures du bassin et accompagnera les maîtres d'ouvrage dans les opérations à conduire, tant pour les mesures d'ordre réglementaire que pour les travaux à réaliser.

- Par la maîtrise des émissions industrielles et domestiques

DREAL

Afin de reconquérir la qualité des eaux pour lesquelles la DCE a fixé l'objectif de bon état des eaux en 2015, sur les 21 masses d'eau du bassin Artois-Picardie, les collectivités seront invitées à améliorer leurs systèmes de collecte des effluents et à limiter les rejets directs au milieu. Les rejets industriels les plus impactants seront répertoriés et les entreprises seront incitées à réduire les flux de pollution, tant par une action réglementaire que par les aides de l'agence de l'eau. La mise aux normes des stations d'épuration urbaine sera achevée en vue de leur conformité avec la directive européenne sur les eaux résiduaires urbaines.

- Par la protection des secteurs d'alimentation des nappes d'eau souterraines

DREAL

En lien avec les collectivités concernées, et sur la base des études hydrogéologiques réalisées sur les aires d'alimentation des six captages Grenelle et des captages à reconquérir identifiés par le SDAGE, un diagnostic des pressions permettra d'élaborer des programmes d'action de reconquête de la qualité des eaux.

Pour les 6 captages Grenelle, la procédure des zones soumises à contraintes environnementales sera mise en oeuvre en concertation avec les collectivités et la profession agricole et la réalisation des programmes d'action volontaires fera l'objet d'un suivi, pouvant conduire à rendre obligatoire ces dispositions.

- Par l'évolution des pratiques agricoles

DRAAF avec DDTM

L'objectif de réduction de transfert de nitrates et de phytosanitaires vers les nappes d'eau souterraines passera par l'adoption de plans d'actions plus ambitieux dans les zones vulnérables et par le développement des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, mentionnées plus haut. Par ailleurs des contrôles sont réalisés par les services de l'Etat départementaux et régionaux pour vérifier l'application des réglementations chez les exploitants agricoles.

### ■ 2.5.4. Créer les conditions du maintien et de la reconquête de la biodiversité

- Par la connaissance des milieux terrestres, aquatiques et marins

DREAL

L'Etat soutiendra le développement de l'Observatoire de la biodiversité du Nord - Pas-de-Calais, créé en juin 2010. L'inventaire des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) sur terre et en mer et leur validation par le Museum National d'Histoire Naturelle sera diffusé. Les inventaires pour le milieu marin seront finalisés en partenariat avec l'Agence des aires marines protégées.

- Par la création de nouvelles aires protégées

DREAL

Le Grenelle de l'Environnement a fixé l'objectif de placer 2 % du territoire terrestre métropolitain sous protection forte d'ici 2019, soit un doublement à l'échelle nationale. Il s'agit là d'un objectif important, compte tenu de la faible part de ces espaces en région : 0,36 %. Une stratégie régionale de création d'aires protégées sera mise en oeuvre.

- Par le maintien des zones humides

DREAL

Considérant l'intérêt général s'attachant à la préservation des zones humides, les services de l'Etat et ses établissements publics maintiendront leur vigilance pour éviter, en toute priorité, leur destruction et compenser pleinement les impacts des projets qui seraient autorisés.

La déclinaison du plan national d'action pour la sauvegarde des zones humides de 2010 et les orientations de la loi Grenelle 2 pour restaurer les milieux humides, passent par la mise en place de la trame verte et bleue, par des mesures agri-environnementales territorialisées, et par le soutien aux maîtres d'ouvrages pour des plans d'actions et ou de gestion.

- Par la désignation des continuités d'intérêt régional et interrégional à privilégier (SRCE)

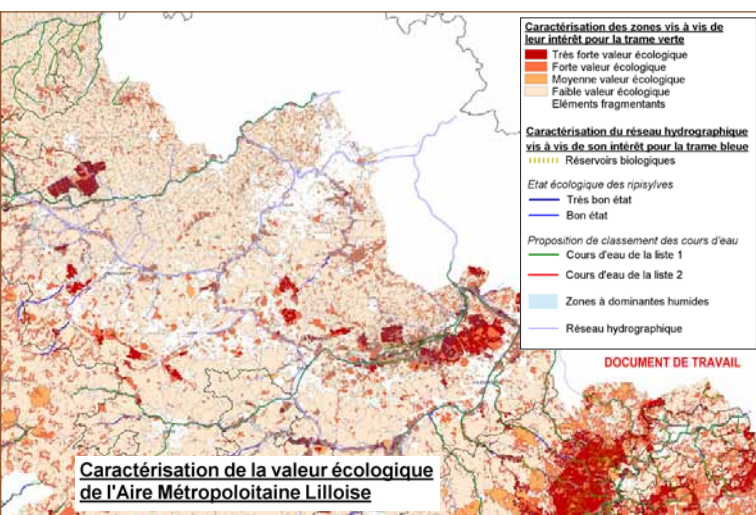
DREAL

La loi Grenelle 2 dispose que dans chaque région, l'Etat et le Conseil régional élaborent d'ici à fin 2012 un « schéma régional de cohérence écologique » visant à identifier les réservoirs de biodiversité, les continuités qui les relient, ainsi que les mesures à mettre en œuvre pour les préserver ou les restaurer. La concertation au sein du comité régional « trame verte et bleue » visera à l'appropriation de la démarche par les acteurs.

- Par l'aide à la concrétisation par les territoires de la « trame verte et bleue »

DREAL avec DDTM

Tant l'outil réglementaire (avis sur les documents d'urbanisme qui doivent prendre en compte le SRCE) que l'outil incitatif (soutien financier aux initiatives des collectivités) seront mobilisés au bénéfice des initiatives locales de constitution d'une trame verte et bleue, en donnant une priorité aux continuités du SRCE.



## 2.6. C'est protéger et valoriser les patrimoines naturels et culturels

### ■ 2.6.1. Protéger et mettre en valeur le milieu marin

- En favorisant l'établissement des documents d'objectifs pour les sites Natura 2000 en mer

DREAL avec DDTM, DIRMer et préfet maritime

Les 6 sites Natura 2000 en mer verront leurs objectifs définis, en liaison avec l'Agence des Aires Marines Protégées, dans un esprit de concertation avec les acteurs et les utilisateurs de la mer.

- En mettant en place le Parc naturel marin des trois estuaires

DREAL avec DDTM, DIRMer et préfet maritime

L'Agence des Aires Marines Protégées et sa mission d'étude pour la mise en place d'un parc naturel marin au large des estuaires de la Canche, la Somme, l'Authie, la Slack, la Liane et la Bresle proposeront, à l'issue des concertations et enquêtes publiques conduites depuis 2009, le périmètre définitif et la composition du comité qui aura à définir les modalités de gestion du parc. Ce dernier sera l'outil de mise en cohérence de la préservation et de l'utilisation du milieu marin.

- En veillant à des usages de la mer durables (pêche, énergie éolienne, extraction de granulats)

DREAL avec DDTM, DIRMer et préfet maritime

La protection de la biodiversité du milieu marin et son utilisation durable par les activités maritimes et littorales, dans le respect des habitats et des écosystèmes marins, sont d'intérêt général. L'Etat, en concertation avec les acteurs concernés, veillera à la prise en compte de ces objectifs, notamment dans le cadre de la mise œuvre de la directive « stratégie pour le milieu marin », qui fixe un cadre et des objectifs, afin d'atteindre d'ici 2020 « un bon état écologique » tout en permettant l'exercice des usages de la mer pour les générations futures.





## ■ 2.6.2. Qualifier les paysages et le cadre de vie

- Par une compréhension des différents types d'espaces et par une action de pédagogie sur leur évolution

DREAL avec DRAC

Le remodelage rationnel des paysages et de leurs ressources qu'impliquent les nécessités du monde contemporain (énergie, ville et infrastructures) doit intégrer l'économie et l'harmonie de l'espace, à préserver ou à reconquérir (en particulier les entrées de ville) en mobilisant les outils disponibles : aires de valorisation, aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP), zones agricoles de protection...

- Par la mise en place de protections des sites exceptionnels

DREAL avec DRAC

Les sites tels que le littoral, les collines préardennaises de l'Avesnois, les reliefs façonnés par l'industrie comme les terrils du bassin minier, les zones humides nées de l'extraction de la tourbe en Audomarois sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national pour les conserver ainsi que la mémoire des événements qui s'y sont déroulés.

L'Etat conduira à leur terme le classement de la pointe de la Crèche, de la plaine de Bouvines, du Parc des Ducs de Bourgogne ainsi que 4 terrils dans le département du Nord. Les réflexions initiées sur le Mont Cassel et sur plusieurs terrils dans le département du Pas-de-Calais seront poursuivies.



© P. MORES

## Projet emblématique 10

### Contribuer à dynamiser l'image du bassin minier

Pilote :

DRAC avec DREAL et administrations concernées

Enjeux du projet :

Les enjeux du projet sont de dynamiser l'image du bassin minier et développer son attractivité.

Avec l'exploitation minière, les paysages du bassin minier autrefois organisés autour de terres agricoles ponctuées de quelques villages et villes fortifiées, ont été bouleversés. Carreaux de fosses, chevalements, terrils, voies ferrées, canaux et cités minières marquent un territoire caractérisé par une urbanisation continue peu dense et des architectures singulières.

Aujourd'hui, les politiques de reconversion spatiale propres au bassin minier (traitement des friches, rénovation de l'habitat) ont déjà largement contribué au renouveau de ce territoire. A l'ère du développement durable, elles posent la question de leur adaptation dans une démarche de reconstitution et d'évolution de cet environnement, symbiose entre le paysage et l'œuvre de l'homme, tout en évitant la banalisation par des suppressions d'ouvrages et des grandes zones d'activité. C'est un des enjeux de la candidature à l'inscription au patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO.

L'autre enjeu est l'habitat minier, constitué de logements, parfois lumineux et modulables, dotés d'un jardin, dont le parc immobilier dispose d'un potentiel d'adaptabilité offrant une alternative aux pavillons en lotissement.

Objectifs opérationnels :

Dans le contexte de la candidature du Bassin Minier du Nord - Pas-de-Calais au label patrimoine mondial UNESCO, il s'agit de promouvoir la richesse patrimoniale de ce territoire, dans toutes ses dimensions, architecturales, urbaines, humaines.

Description du projet :

A partir des exigences liées à la gestion d'un bien du patrimoine mondial, il conviendra de mettre au point avec l'ensemble des partenaires la gouvernance, les processus et les actions propres à tirer tout le parti de la labellisation UNESCO et de la pérenniser dans la durée. L'Etat aura une posture d'incitation et de conseil, le portage de cette ambition relevant des acteurs locaux.

S'agissant de l'habitat, il s'agit de travailler sur son attractivité pour :

- préserver le caractère exceptionnel des espaces urbains miniers et leurs architectures, en maintenant les caractères d'un paysage spécifique de qualité,
- valoriser ce patrimoine sans le figer, en le faisant évoluer pour répondre aux normes de construction et aux besoins d'habitat,
- créer une mixité sociale en accompagnant la mutation de ces habitations, voire leur renouvellement ou leur développement,
- désenclaver les cités minières par des transports en commun adaptés.

Mais la qualité des projets d'aménagement urbain est indispensable à la mise en œuvre de toute logique de réhabilitation afin de préserver l'identité du territoire tout en plaçant dans une perspective de développement durable.

La réflexion concernant la prise en compte de ces exigences (économie d'énergie, confort...) tout en assurant la protection des qualités architecturales, urbaines et paysagères de ces espaces est à poursuivre et à développer dans le cadre d'opérations répondant à des cahiers des charges spécifiques.

Ici aussi, l'Etat favorisera les dynamiques de projets.

Partenaires impliqués :

Services de l'Etat : Préfectures, DREAL, DDTM, ...

Région

Maîtres d'ouvrages (collectivités, bailleurs)

Mission Bassin Minier

Calendrier :

2012-2013

Critères d'évaluation :

- nombre de visites guidées pratiquées par les offices du tourisme sur les circuits ou sites du bassin minier, et nombre de visiteurs ;
- jeunes publics touchés par des actions de médiation/valorisation du bassin minier ;
- nombre d'opérations accompagnées techniquement par les services de la DRAC, notamment les STAP (expertise, conseil...), par rapport au nombre de projets et autorisations en périmètre Monuments Historiques (MH) dans le bassin minier.



### ■ 2.6.3. Protéger le patrimoine culturel

Territoire prospère et convoité depuis toujours, le Nord - Pas-de-Calais dispose d'un patrimoine très riche - et pourtant méconnu - du fait de l'histoire de cette région frontalière. Les paysages ruraux et maritimes, le décor des villes et les vestiges archéologiques témoignent des nombreuses strates historiques déposées par les multiples vagues de population de cette région. Ces paysages et les villes de la région ont également été façonnés et structurés par l'industrie.

La qualification de ses patrimoines et leur valorisation est devenue un atout essentiel pour une région en quête de changement d'image et en recherche de rupture avec les clichés de « pays noir », tout en évitant les écueils d'un repli identitaire.

#### □ Par la politique de protection du patrimoine historique

DRAC

La DRAC poursuit une politique active de protection au titre des monuments historiques de différents types d'édifices dans le cadre de la politique nationale, par exemple les 7 phares du littoral Nord - Pas-de-Calais ou les citadelles édifiées par « Vauban », ou régionale : vestiges des deux derniers conflits mondiaux (bases de VI, V2), extension des protections des parcs des châteaux, 73 édifices divers du bassin minier (classement UNESCO), bâtiments d'architecture du XX<sup>ème</sup> siècle, orgues.

#### □ Par les dispositifs d'archéologie préventive ou programmée

DRAC

La législation sur l'archéologie préventive continuera à être appliquée avec discernement au regard de l'exceptionnelle richesse archéologique de la région comme des nécessités du développement économique et social régional. La protection définitive est envisagée pour certains sites et monuments archéologiques dont l'intérêt exceptionnel a été révélé par l'archéologie préventive ou par l'archéologie programmée. C'est le cas de la sépulture collective néolithique de Masnières (Nord) ou de l'abbaye de Marquette (Nord) fondée par Jeanne de Flandre au XIII<sup>ème</sup> siècle. La protection trouve également une application particulière lorsqu'elle concerne des sites archéologiques protégés de longue date et pour lesquels l'urbanisation récente permet de redéfinir les contours et d'homogénéiser les protections. C'est le cas de la ville romaine de Bavay (Nord) ou encore de celle de Famars (Nord) dont l'étendue sur plus de 100 ha n'avait pu être appréhendée jusqu'ici.

## 2.7. C'est agir sur les déterminants environnementaux de santé

### ■ 2.7.1. Veiller à un environnement sain

#### □ Par la mise en oeuvre du plan régional santé-environnement (PRSE)

ARS, DREAL

L'objectif principal du deuxième plan régional santé-environnement est de réduire les impacts négatifs de l'environnement sur la santé des populations. Les 16 actions du plan sont regroupées en 6 thématiques: points noirs environnementaux, qualité de l'air, expositions domestiques, habitat, qualité de l'alimentation et connaissances. Le Plan se déclinera sur la période 2011-2014.

En concertation avec le Conseil régional, les services de l'Etat et l'ARS, il s'agit de travailler collectivement à la réduction des points noirs environnementaux, en participant à la mise en place d'une méthode d'identification et de suivi des zones prioritaires et en veillant à la réalisation des études environnementales et sanitaires sur les zones identifiées.

#### □ Par les mesures de protection de la qualité de l'air (SRCAE et PPA)

DREAL

Le schéma régional climat air énergie comporte les orientations permettant, de prévenir ou de réduire la pollution atmosphérique ou d'en atténuer les effets pour atteindre les objectifs de qualité de l'air. Ces orientations sont applicables aux plans de protection de l'atmosphère (PPA) des agglomérations de plus de 250 000 habitants (Dunkerque, Lille, Valenciennes, Lens-Béthune-Douai), dont l'élaboration relève de l'Etat. La priorité est la suppression des dépassements des valeurs limites des particules en suspension (PM 10). Pour ce faire, l'Etat devra améliorer ses connaissances et réviser les PPA.



© ADEME



## ■ 2.7.2. Traiter les sols et sédiments pollués

- ❑ Par le soutien au traitement des sites industriels pollués

DREAL

Dans une optique de gestion économe du potentiel foncier régional, l'Etat (DREAL), l'ADEME et l'Etablissement public foncier (EPF) concourent au réaménagement des friches industrielles polluées : maîtrise d'ouvrage d'opérations de mise en sécurité, soutien financier, résorption des friches, application du cadre réglementaire des procédures ICPE... L'Etat poursuivra la mise en oeuvre de sa politique de traitement des sites et sols pollués dans la perspective de reconvertir ceux-ci au regard des besoins prioritaires en logements et en activités économiques ou de loisirs. La feuille de route de l'EPF concrétisera ces orientations.

- ❑ Par la poursuite des projets pilotes de traitement et de valorisation des sédiments pollués

DREAL

En juin 2009, la phase de préfiguration du projet Sédimatériaux a été lancée en région Nord - Pas-de-Calais. Ce projet, auquel l'Etat s'est associé, vise à faire émerger, à l'échelle nationale, des filières de gestion et de valorisation des sédiments à terre. La phase de préfiguration se termine en 2011 et la phase de réalisation s'étalera sur 3 à 5 ans.



© ADEME - Roland BOURGUET

Déchets minéraux (paillettes d'ardoise et déchets de démolition) recyclés pour réutilisation dans les remblais de routes



© Laurent GHESQUIERE

## 3. Garantir la protection des populations

Une des missions régaliennes de l'Etat consiste à prévenir les risques de toute nature, à informer et alerter les populations ainsi qu'à protéger les personnes (dans leur sphère personnelle et familiale mais aussi en tant que consommateur et salarié), les biens et l'environnement, par la préparation et la mise en œuvre de mesures et de moyens appropriés.

### 3.1. C'est coordonner les politiques de protection des populations

#### ■ 3.1.1. Prévenir les risques

- Par le développement de la connaissance et de l'information sur les risques naturels, technologiques et miniers

DREAL avec les DDTM

Mettre à disposition, partager et actualiser l'information liée aux risques et à leur prévention est un des rôles majeurs de l'Etat. L'objectif est de maintenir une communication régulière sur les risques dans les instances locales de concertation (comités locaux d'information et de concertation, commissions locales d'information et de surveillance...) et de tenir à la disposition du public des informations actualisées et pertinentes.

- Par la réduction du risque technologique à la source

DREAL avec les DDTM

L'amélioration de la sécurité des habitants consiste à réduire les risques à la source. Ce travail effectué

par la DREAL auprès de 40 établissements Seveso de la région vise à limiter la surface des territoires exposés à ces risques. Fin 2010, les zones libérées de servitudes étaient de l'ordre de 16 km<sup>2</sup>. Cette orientation reste prioritaire dans la préparation des plans de prévention des risques technologiques (PPRT).

- Par la réalisation de plans de prévention des risques naturels (PPRN), technologiques (PPRT) et miniers (PPRM) visant à la maîtrise de l'urbanisation

DREAL avec les DDTM

Parmi les communes concernées (2 communes sur 3 soumises à au moins un risque naturel) 213 communes sont déjà couvertes par des PPRN, 325 communes font l'objet de l'élaboration de PPRN, avec une priorité donnée à la prévention des phénomènes de submersion marine et de débordement de cours d'eau. Sur les 30 PPRT à réaliser en Nord - Pas-de-Calais, dont celui de Dunkerque qui comprend 9 sites Seveso seuil haut, 12 étaient approuvés fin 2010. L'objectif est l'approbation des autres PPRT avant la fin 2012. Sept PPRM sont par ailleurs à instruire d'ici fin 2015.





## Préserver le littoral et le polder des waterings

Pilote :

DREAL avec DDTM

Enjeux du projet :

Protéger contre les inondations un territoire de plus de 1000 km<sup>2</sup> (zones basses littorales et polder des waterings).

Objectifs opérationnels pour répondre aux enjeux :

Caractériser les risques d'inondation sur ce territoire : mieux comprendre les phénomènes naturels, identifier les enjeux.

Mettre en place des stratégies de prévention de ces risques, notamment par un aménagement et un développement adaptés du territoire.

Description du projet :

Dans le prolongement de la réflexion engagée dès 2006 par les préfets du Nord et du Pas-de-Calais sur l'aménagement durable du territoire des waterings, les actions de l'Etat démarrées en décembre 2009 s'articulent autour de quatre thèmes majeurs :

- L'efficacité de la gestion du système hydraulique du polder,
- La définition des risques et la prise en compte du risque dans l'aménagement et l'urbanisation,
- L'organisation politique, administrative, financière à long terme de la mise hors d'eau du polder,
- L'entretien des cours d'eau, canaux et fossés.

Les premières conclusions de ces travaux ont permis d'établir des protocoles de gestion des eaux, des cartes des zones inondables et des analyses juridiques et financières. L'Etat accompagne les acteurs locaux, en premier lieu les sections de waterings et l'Institution interdépartementale des Waterings, dans l'évolution de leurs structures et de leurs modalités d'intervention et de financement. Cet accompagnement est complété par une intervention réglementaire des services de l'Etat dans le domaine des risques (porter à connaissance et maîtrise de l'urbanisation) et de la police de l'eau (entretien des cours d'eau).

Le programme d'actions porté par les services de l'Etat sur la vulnérabilité du littoral régional face aux risques de submersion et au changement climatique, qui a permis de réunir des données topographiques, historiques et géotechniques sur l'ensemble du littoral, a abouti à la production des premières cartes visualisant l'aléa de submersion marine. Ces cartes ont fait l'objet de présentations aux communes concernées. Elles seront transmises à l'ensemble des acteurs du littoral pour maîtriser le risque dont les collectivités portent la responsabilité.

Ces cartes sont en effet la base des stratégies de prévention des risques que l'Etat et les collectivités doivent faire émerger sur ce territoire, afin :

- de limiter l'urbanisation dans les zones les plus sensibles (élaboration de 5 plans de prévention des risques littoraux - PPRL),
- de conforter les secteurs où la protection est insuffisante
- de se préparer à la gestion d'événements exceptionnels.

Le principal chantier consistera à faire émerger et à accompagner une maîtrise d'ouvrage pérenne pour porter des actions de protection et de prévention face à ces risques.

Partenaires impliqués :

Services de l'Etat : préfetures, DDTM, CETE, ...  
Communes et autres EPCI compétents en termes d'aménagement  
Associations syndicales et syndicats de gestion des eaux  
Conseils généraux

Calendrier :

PPRL à approuver d'ici 2014

Dossiers de financement pour le confortement d'ouvrages de protection à déposer dans le cadre du plan national de prévention des submersions rapides (avant 2015)

Désignation de la maîtrise d'ouvrage.

Critères d'évaluation :

- Mise en place d'une maîtrise d'ouvrage pérenne
- Waterings : nombre de protocoles de gestion signés, nombre de communes ayant fait l'objet d'un porter à connaissance
- Littoral : Nombre de PPRN Littoraux approuvés rapporté au nombre de plans programmés, nombre de dossiers PAPI PSR instruits sur le littoral.

### □ Par la mise en œuvre de la directive inondations

DREAL avec les DDTM

Après une évaluation préliminaire du risque d'inondation (EPRI) et après consultation des acteurs du bassin Artois-Picardie, l'Etat arrêtera au printemps 2012 une liste de territoires particulièrement exposés au risque d'inondation. Les mesures à prendre seront intégrées dans un plan de gestion du risque inondations (PGRI) à l'échelle du bassin, qui prendra en compte les enjeux spécifiques à chaque territoire.

## ■ 3.1.2. Assurer la protection civile

### □ Par la planification de la réponse aux crises

Préfetures du Nord et du Pas-de-Calais (cabinet), préfecture de zone (PDDS)

*Dans le département du Nord*, l'accent sera mis sur l'anticipation des grands rassemblements afin d'imposer aux organisateurs des exigences de sécurité claires et prenant en compte tous les facteurs de risques. En matière de planification ORSEC, la priorité sera donnée aux « modes d'action », outils polyvalents de la gestion des crises pour la prise en charge des victimes nombreuses et la gestion dégradée des ressources en réseaux (eau, électricité...).

*Dans le département du Pas-de-Calais*, les dispositions générales (« tronc commun ») ORSEC ont été validées en mars 2011. Il s'agit désormais de réviser les 16 plans particuliers d'intervention (PPI) et plans de secours spécialisés (PSS) afin de les intégrer en tant que dispositions spécifiques dans le nouvel ORSEC. Ce travail est en cours et devrait être terminé fin 2013. Le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR) est en cours de révision, pour une validation à la fin de l'année 2012.

La planification de la réponse aux risques doit également être envisagée *dans une perspective transfrontalière*. En effet, compte tenu des proximités géographiques et de la forte imbrication des activités industrielles de part et d'autre de la frontière franco-belge, la région doit être considérée comme un bassin de risques unique, au sein duquel la population, les autorités et les moyens de secours doivent être informés et agir en pleines compréhension et cohérence. Dans ce contexte le projet APPORT (Aide à la préparation des plans opérationnels des risques transfrontaliers), actuellement en cours d'élaboration avec la région wallonne, sera poursuivi dans le but de pérenniser les partenariats transfrontaliers utiles aux objectifs de sécurité. Une démarche similaire sera conduite avec la région flamande.



## □ Par le développement d'une culture du risque

Préfectures du Nord et du Pas-de-Calais (cabinet)

Après plusieurs années d'un travail actif de sensibilisation des maires à l'importance des plans communaux de sauvegarde, l'Etat organisera des exercices pour développer leur capacité de réponse en matière d'alerte et de prise en charge concrète de la population. Le dossier départemental des risques majeurs est en cours de révision par la DDTM.

Le développement d'une véritable sensibilisation de la population et de ses élus passe à la fois par un vigoureux effort de pédagogie pour mieux faire connaître les risques et mieux faire accepter les inévitables contraintes qu'ils induisent. Les sous-préfets d'arrondissement s'y impliqueront fortement.

L'organisation d'exercices d'évacuation de la population doit permettre une prise de conscience des risques plus marquante par une expérience in situ. Il faut également intégrer cette culture des risques dans un programme pédagogique en direction des plus jeunes, comme cela se pratique dans d'autres Etats particulièrement exposés à des catastrophes naturelles.

L'intégration pleine et entière des élus au dispositif ORSEC et aux retours d'expérience après une crise développera la culture du risque.

L'Etat sera ferme pour demander au besoin aux maires l'élaboration d'un plan communal de sauvegarde (PCS) et d'un DICRIM (document d'information communal sur les risques majeurs), document de vulgarisation à destination de la population.



Exercice de sécurité dans une station de métro

© Préfecture du Nord

## Projet emblématique 12

### Créer un réseau « expert » pour la zone de défense Nord

#### Pilote :

Préfecture de zone (PDDS/état major interministériel de la zone de défense Nord)

#### Enjeux du projet :

Lors de la phase de planification ou en situation de gestion de crise, identifier les experts compétents à même de formuler des avis qui permettront au préfet de prendre des décisions pertinentes dans le cadre de la gestion dynamique des risques.

#### Objectifs opérationnels :

- 1) définir les besoins en expertise,
- 2) créer un répertoire d'experts référençant leurs coordonnées, leurs compétences techniques mais également les outils dont ils disposent,
- 3) faire vivre ce réseau (via rencontres, séminaires...) et l'intégrer dans le dispositif opérationnel.

#### Description du projet :

Le projet comportera quatre phases, pilotées par un comité ad-hoc.

- La première consistera à recenser les besoins dans les différents domaines d'expertise.
- Lors de la deuxième phase, il sera procédé à la recherche de la ressource « experts » dans chacun de ces domaines.
- Dans les domaines où la ressource est inexistante il sera alors nécessaire de procéder à un recensement thématique des institutions (entreprises, associations, établissements universitaires) susceptibles de fournir l'expertise recherchée. Ce sera l'objet de la troisième phase.
- Enfin la quatrième phase permettra de rédiger des procédures relatives à l'emploi de ces experts et de procéder à leur validation par les parties intéressées.

Ultérieurement, l'exploitation des retours d'expérience (RETEX) sera l'occasion de reprendre le cycle évoqué ci-dessus, si nécessaire.

#### Partenaires impliqués :

Services et établissements publics de l'Etat : préfectures (SIDPC), académie+, DREAL, ARS, DRAAF, CNRS...

Industriels

#### Calendrier :

##### 1<sup>er</sup> semestre 2012 :

- définition des différents domaines d'expertise,
- identification des partenaires institutionnels, industriels et/ou privés (réalisation d'un annuaire de ces partenaires identifiés, prises de contact, identification des personnes ressources...),
- recensement thématique des éléments (institutions, entreprises, associations, individus...) susceptibles d'être en adéquation avec la recherche effectuée.

##### 2<sup>ème</sup> semestre 2012

- création d'un comité de pilotage et de validation,
- proposition et validation des axes d'expertise à développer,
- évaluation et recensement de la ressource expert.

##### 1<sup>er</sup> trimestre 2013

- constitution et formalisation de la banque de données avec domaines d'expertise

##### 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestres 2013

- établissement de fiches de procédures
- essais et exercices dans les domaines d'expertise et avec les aléas forts qui auront été recensés.
- validation des procédures et suivi des retours d'expérience.

#### Critères d'évaluation :

Mobilisation des experts sur les exercices et en gestion de crise, participation à la planification :

- nombre d'experts mobilisés
- nombre d'exercices et d'essais
- périodicité des réunions du groupe d'experts



### ■ 3.1.3. Anticiper le changement climatique

- Par la mise en oeuvre des orientations du schéma régional air climat énergie (SRCAE) et du plan national sur l'adaptation des territoires

DREAL avec les administrations concernées

Pour faire face à la vulnérabilité du Nord - Pas-de-Calais aux impacts du changement climatique, l'Etat recherchera, avec les collectivités et les acteurs économiques concernés, à réduire la vulnérabilité au risque de submersion marine et à assurer dans le temps l'évacuation des eaux du polder des waterings. Par ailleurs, la prise en compte des effets du changement climatique doit être anticipée pour gérer quantitativement et qualitativement la ressource en eau, maintenir la biodiversité ou encore dessiner la ville de demain. La connaissance sur les impacts du changement climatique (débit des cours d'eau, inondations, érosion côtière, production agricole...) sera développée et la population sera sensibilisée à ces aléas grandissants (submersion marine, îlots de chaleur en milieu urbain, retrait-gonflement des argiles...). Une étude interrégionale sera conduite avec la Picardie pour évaluer les enjeux du changement climatique.

## 3.2. C'est assurer la sécurité des personnes et des biens

### ■ 3.2.1. Poursuivre et approfondir les actions de lutte contre la délinquance et de maintien de l'ordre public

- Par la mise en œuvre d'actions déclinant les objectifs, tant nationaux que spécifiques au territoire, de lutte contre la délinquance

Préfectures (cabinet), PDDS

Dans le département du Nord, les priorités suivantes seront confirmées :

- la lutte contre les cambriolages : elle impliquera le recours systématique à la police technique et scientifique. Les opérations tranquillité vacances ont été généralisées à toutes les vacances scolaires et les citoyens « volontaires » y sont associés. Des expériences de « voisins vigilants » sont en cours ou en projet,

- la lutte contre la violence dans le sport : le Nord compte deux clubs de football de Ligue 1. Une attention toute particulière sera apportée aux interdictions administratives de stade,
- la lutte contre les trafics de stupéfiants et les violences urbaines,
- la sécurité des transports de surface, collectifs et individuels.

De manière générale, la coordination des efforts des différents acteurs sera accentuée à travers la promotion d'outils dont l'efficacité est démontrée : qu'il s'agisse de l'état-major départemental de sécurité (EMDS) et du comité opérationnel départemental anti-fraude (CODAF), qui permettent d'associer sur des objectifs communs les autorités administratives et judiciaires aux services opérationnels, ou du comité départemental de prévention de la délinquance (CDPD), auquel sont associés les élus, et la mise en place des mesures préconisées par la loi du 5 mars 2007.

Dans le département du Pas-de-Calais les objectifs fixés dans les plans départementaux thématiques seront discutés dans le cadre de l'EMDS réuni toutes les 6 semaines, du CDPD annuel et dans les réunions de police hebdomadaires. De nombreuses opérations de communication, tant sur les résultats des forces de l'ordre que sur les messages de prévention, continueront à être organisées sur le territoire. Certains des plans d'action des forces de l'ordre revêtent par ailleurs une importance particulière et nécessitent une coordination nationale. La lutte contre la violence dans le sport, la lutte contre les violences urbaines et la sécurité dans les transports en commun font régulièrement l'objet d'analyses par le niveau central suivies, en cas de besoin, de demandes de renforts de forces mobiles de sécurité (CRS et gendarmes mobiles).

C'est la raison pour laquelle ces plans d'action feront l'objet d'un suivi particulier par la zone de défense dans le but d'en assurer une coordination régionale, en lien direct avec le ministère de l'intérieur.

- Par l'accueil et l'orientation des victimes

Préfectures (cabinet)

Parmi les priorités des deux départements figurent l'accueil et l'orientation des victimes, notamment les femmes victimes de violences conjugales.

Dans le Nord seront consolidées la présence des psychologues et travailleurs sociaux en services de police et de gendarmerie, l'organisation de permanences d'associations d'aide aux victimes dans la majorité des services de sécurité et le soutien à l'implantation des services d'aide aux victimes dans les établissements hospitaliers et les tribunaux de grande instance.

La présence de 4 référents « violences faites aux femmes » dans la métropole lilloise, le Cambrésis et le Valenciennais constitue un élément clé de ce dispositif.

Dans le Pas-de-Calais, un référent départemental spécialisé en violences intra-familiales a été recruté afin de recenser toutes les structures de prise en charge et d'améliorer leur coordination sur le bassin lensois. Par ailleurs, la présence des travailleurs sociaux est confortée dans les commissariats et brigades. Enfin, le recrutement de plusieurs services civiques avec un profil de travailleur social ou assistant social devrait renforcer l'action menée dans ce domaine. Au titre des actions innovantes, on peut citer le dispositif d'éloignement des auteurs de violences conjugales et la lutte contre la récidive « Home des Rosatis », ou encore la création d'un module de prévention contre les violences sexistes, réalisé par le groupement de gendarmerie départemental au profit de l'éducation nationale.

**□ Par la mobilisation des dispositifs locaux de prévention de la délinquance : conseils intercommunaux et locaux de prévention de la délinquance (CISPD et CLSPD)**

Préfectures (cabinet)

Dans le Nord, l'incitation à la création de nouveaux conseils locaux de sécurité, déjà largement effective en 2009 et 2010, sera poursuivie. Elle s'accompagnera d'un encouragement à la constitution de conseils des droits et devoirs des familles (CDDF) afin de susciter une mobilisation de l'ensemble des acteurs autour des mineurs.

Dans le Pas-de-Calais, le corps préfectoral continuera à s'impliquer fortement dans la dynamisation des conseils du territoire, en participant aux réunions plénières et thématiques et en assurant la promotion des dispositifs ministériels avec les services partenaires (CDDF, rappel à l'ordre...). Les 4 procureurs sont particulièrement impliqués et participent activement aux réunions des CISPD qui définissent les orientations de lutte contre la délinquance.



© Sous-préfecture de Cambrai

**□ Par la lutte contre l'économie souterraine**

Préfectures (cabinet), Douanes

Pour lutter contre le trafic de stupéfiants, les grands trafics (vols de métaux) et la fraude fiscale et sociale, le développement des enquêtes patrimoniales est un objectif fort. Le protocole de coopération signé le 23 septembre 2009 entre le ministère de l'intérieur et le ministère du budget a constitué une étape importante.

Le groupement d'intervention régionale (GIR) du Nord - Pas-de-Calais a orienté depuis de nombreuses années son activité vers la lutte contre les trafics de stupéfiants qui représentent trois cinquièmes de ses affaires. Son implication dans la lutte contre la fraude est grandissante via les comités départementaux de lutte anti-fraude (CODAF).

Enfin, dernièrement, le rôle du GIR a été réaffirmé dans la lutte contre les vols de métaux ferreux. Le trafic d'articles contrefaits, la problématique des cash and carry propre au département du Pas-de-Calais, mobilisent également les services régionaux. Les investigations traditionnelles sont systématiquement doublées d'une enquête patrimoniale afin d'identifier les avoirs criminels issus de ces trafics.

**□ Par l'augmentation du nombre de missions de sécurisation en zones sensibles et dans les transports**

Préfectures (cabinet)

Les zones sensibles et les transports continueront à faire l'objet de mesures spécifiques.

Trois brigades spécialisées de terrain (BST) ont été créées en 2009, dans le quartier Lille-sud, à Tourcoing (quartier Bourgogne) et à Roubaix. Par ailleurs, des opérations « coups de poing » de lutte contre le trafic de stupéfiants se répèteront. Des policiers volontaires pourront, sur heures supplémentaires rémunérées, assurer une sécurisation renforcée des quartiers difficiles.

La sécurité des transports restera une priorité. La région dispose d'un service interdépartemental de sécurisation des transports en commun (SISTC). L'action de nombreuses unités est également coordonnée par le « pôle d'analyse et de gestion opérationnel » (SUGE, gendarmerie, DDSP, PAF). Des initiatives telles que la convention entre le commissariat de police de Lens et le transporteur TADAO ou le relevé des actes d'incivilité commis dans les transports scolaires par le biais d'un carnet à souche transmis au Conseil général du Pas-de-Calais, seront renouvelées.





- ❑ Par l'accroissement de la surveillance et des contrôles lors d'événements ponctuels (Braderie de Lille, journées TER...)

Préfectures (cabinet)

Les événements festifs ou sportifs importants sont nombreux dans le Nord (Braderie de Lille, course Paris-Roubaix, matchs à risque,...).

Ils font l'objet d'une veille active en vue de leur sécurisation comme lors de l'édition 2011 de la Braderie où le service a été renforcé.

Dans le Pas-de-Calais, l'opération TER Mer (billets TER à prix réduit) est reconduite chaque année avec une sécurisation des gares par les forces de l'ordre.

- ❑ Par une utilisation plus efficace de la vidéoprotection

Préfectures (cabinet)

L'objectif de développement des caméras de voie publique, soutenu par un engagement financier de l'Etat aux côtés des collectivités, est réaffirmé. Les référents sûreté en services de police et de gendarmerie seront mobilisés, en relation avec le service compétent de la préfecture pour conseiller les collectivités ; un délai de conservation des images de 14 jours est préconisé à chaque opérateur.

Dans le Pas-de-Calais, une étude de l'efficacité des dispositifs sur les secteurs pour lesquels la voie publique est couverte va être engagée auprès des élus et des forces de l'ordre.



© MI-DICOM Jérôme GROISARD

## Projet emblématique 13

### Lutter contre les fraudes fiscales et sociales

#### Pilotes :

Préfectures (cabinet et Procureurs de la République), avec DRFIP/DDFIP et organismes sociaux

#### Enjeux du projet :

Le contrôle est le garant ultime du civisme fiscal et de l'égalité devant l'impôt, les prélèvements sociaux et l'attribution d'avantages sociaux. Il cherche à appréhender l'ensemble des manquements à la loi, qu'ils soient commis de manière intentionnelle ou non, pour recouvrer les droits éludés, sanctionner les pratiques déviantes et dissuader les tentations, tout en distinguant entre ces comportements. En 2009, plus de 4,1 milliards d'euros de fraude, tous organismes et services confondus, ont été détectés au niveau national.

Le décret du 25 mars 2010 a généralisé à tous les départements l'installation de comités opérationnels départementaux anti-fraude (CODAF). Créé le 16 juin 2010, le Comité Départemental Anti-Fraude du Pas-de-Calais est composé de deux comités restreints présidés par un procureur de la République et d'un secrétariat permanent tripartite sous la responsabilité du Préfet composé d'un représentant DIRRECTE pour les fraudes en matière de travail illégal, d'un représentant DDFIP pour les fraudes fiscales et d'un représentant CAF pour les fraudes sociales

Les CODAF doivent permettre la recherche d'une meilleure synergie entre les administrations de contrôle et les organismes sociaux victimes de fraudes (URSSAF, Pôle emploi, CAF, CPAM...) en donnant le rythme à leurs travaux et en favorisant la mise en place d'actions coordonnées. Par ailleurs, la lutte contre le travail illégal est désormais totalement intégrée à la lutte contre les autres types de fraudes.

Les dernières réformes législatives levant dans certaines conditions le secret professionnel auquel étaient astreints certains fonctionnaires impliqués dans la lutte contre les fraudes conduiront évidemment à un meilleur échange d'information entre ces derniers.

#### Objectifs opérationnels :

Outre les poursuites pénales que les fraudeurs subiront, les sommes qu'ils auront soustraites pourront être récupérées, chaque affaire faisant l'objet d'un examen par les administrations et organismes « victimes ».

Dans le Pas-de-Calais, le CODAF travaille activement au démantèlement des entreprises éphémères de « cash and carry », spécificité départementale touchant la fraude organisée dans le domaine international, par la mise en place d'un plan spécifique et l'engagement de relations privilégiées avec les autorités britanniques

#### Description du projet :

Les administrations ont renforcé leur efficacité dans ce domaine au cours des dernières années mais il faut amplifier les résultats obtenus et bâtir une politique commune de lutte contre la fraude à la hauteur des attentes des citoyens et des enjeux pour les finances publiques. Pour la première fois, toutes les formes de fraudes, fiscales et sociales, qu'elles portent sur les prélèvements ou les prestations, sont traitées de manière globale et concertée.

De nouveaux instruments juridiques permettent de renforcer l'efficacité de l'action des services fiscaux et sociaux (échanges d'informations, peine plancher forfaitaire en cas de travail dissimulé, suppression du bénéfice des allocations logement en cas de fraude, création de la notion de flagrance fiscale).

Les comités restreints constitués sur le territoire se doivent d'être des structures légères et réactives, chargées de coordonner l'intervention des services de l'Etat et d'articuler leur intervention avec celle des organismes sociaux et, le cas échéant, des collectivités locales.

Depuis l'installation des CODAF et grâce à la forte implication des parquets, le nombre d'opérations conjointes a sensiblement augmenté.

Des actions de communication, avec une visée pédagogique, sont régulièrement menées afin d'informer sur l'activité des services et rappeler les risques encourus par les fraudeurs. Dans ce cadre, une information régulière vers la DNLF est assurée par le biais de fiches actions détaillant les actions coordonnées réalisées.

Pour les administrations du réseau DGFIP, il s'agit de mettre en place un plan interrégional en matière de contrôle fiscal.

#### Partenaires impliqués :

Services de l'Etat : police nationale, gendarmerie nationale, DRFIP/DDFIP, Douanes, DIRECCTE

Organismes de protection sociale : Pôle emploi, URSSAF, caisses d'allocations familiales, d'assurance maladie et de retraite, régime social des indépendants (RSI), mutualité sociale agricole (MSA).



### ■ 3.2.3. Lutter contre l'immigration irrégulière et le trafic d'êtres humains

- ❑ Par une organisation optimale des services spécialisés, en particulier sur la bande littorale

Préfectures (cabinet)

40 % des interpellations pour infraction à la législation sur les étrangers (ILE) ont lieu dans la bande littorale, tant en raison de l'importance des trafics ferroviaire et routier qu'en raison de la zone portuaire de Dunkerque.

La police de l'air et des frontières (PAF), la gendarmerie et les compagnies républicaines de sécurité (CRS) continueront à effectuer de nombreuses opérations et contrôles coordonnés, notamment sur les aires d'autoroute.

La lutte contre l'immigration irrégulière et les réseaux de trafiquants au sein de la direction zonale de la police de l'air et des frontières (DZPAF) a fait l'objet d'une réorganisation fondée sur un commandement unique pour tout le littoral du Nord - Pas-de-Calais, autour de la DDPAF du Pas-de-Calais. Celle-ci s'est ainsi dotée de deux divisions : une division immigration (qui concentre toute la procédure judiciaire et administrative depuis l'interpellation jusqu'à l'éloignement et les unités qui y sont rattachées...) et la division du contrôle transfrontalier (qui regroupe toutes les plates-formes en charge du contrôle transfrontalier tels que les ports de Calais et Boulogne et le Tunnel sous la Manche, et gère les missions de sûreté et sécurité des sites).

- ❑ Par le démantèlement des réseaux de passeurs illégaux, notamment par le développement de la coopération transfrontalière

Préfecture de zone (PDDS), Préfectures du Nord et du Pas-de-Calais (cabinet)

Au regard de l'immigration illégale, la région se caractérise par une immigration clandestine d'implantation mais surtout par une immigration de transit pour les candidats à l'immigration vers le Royaume-Uni. La lutte contre cette forme d'immigration illégale se concentrera sur la lutte contre les réseaux de passeurs qui profitent des différences de législation et d'organisation administrative entre la Belgique, le Royaume-Uni et la France. La coopération opérationnelle sera développée entre les services spécialisés des trois pays pour identifier et présenter ces organisations criminelles devant les magistrats compétents.

Calendrier :

Action sur toute la durée du PASE

Critères d'évaluation :

Sommes identifiées / sommes récupérées.

1) Objectif pour les opérations menées dans le cadre du C.O.D.A.F. 62 en 2011 : 216 procédures dont 55 opérations conjointes. Depuis l'installation du C.O.D.A.F., le montant total des fraudes relevées s'élève à 11 851 078 € dont 9 114 799 € provenant d'opérations « cash and carry », phénomène spécifique au département du Pas-de-Calais, générateur d'infractions aux diverses législations.

La fraude sociale détectée en 2010 sur le département du Pas-de-Calais s'élève à 457,5 millions d'euros (185,5 millions de cotisations URSSAF et 156,3 millions d'€ d'assurance maladie).

2) Objectifs 2011 pour les opérations menées dans le cadre du C.O.D.A.F. 59 : 434 procédures dont 108 issues d'opérations conjointes.

### ■ 3.2.2. Assurer la sécurité en milieu scolaire

- ❑ Par la consolidation du partenariat Education nationale-police et gendarmerie

Académie

Le travail de collaboration engagé entre les acteurs de l'Education nationale et les services de police et de gendarmerie pour prévenir la violence scolaire sera poursuivi et enrichi au travers des dispositifs récemment activés : correspondants sécurité-école, bureaux sécurité école. L'action des équipes mobiles de sécurité (5 groupes opérationnels sont en place depuis 2010), qui sont susceptibles d'intervenir auprès des 542 collèges et lycées de l'académie pour des missions de prévention, de sécurisation et d'accompagnement des équipes éducatives, conforte ce dispositif.

- ❑ Par l'élaboration de diagnostics de sécurité au sein de chaque établissement

Académie

Les diagnostics de sécurité s'appuient à la fois sur l'état physique des bâtiments ainsi que sur des données de vie scolaire et de l'environnement des établissements. Ils sont établis en lien avec le référent police ou gendarmerie et constituent de véritables outils de pilotage au service de la communauté éducative. Généralisés en 2010, il s'agira de veiller à leur actualisation régulière ainsi qu'à la mise en œuvre des préconisations qu'ils contiennent. Les discussions avec les collectivités territoriales propriétaires seront poursuivies, mais les coûts (clôture, vidéo-protection, changement des vitrages) sont souvent lourds et représentent des freins à la mise en sécurité.

- ❑ Par un meilleur renforcement des contrôles des poids-lourds qui transitent entre la France et le Royaume Uni

Douanes

L'intensité des contrôles douaniers se poursuivra, car ceux-ci permettent de réaliser d'importantes saisies de marchandises prohibées ou fortement taxées (alcools, tabacs, stupéfiants) dans le cadre de la lutte contre la fraude et également d'interpeller des individus au titre de la lutte contre l'immigration irrégulière.

### ■ 3.2.4. Réduire le nombre d'accidents et de tués sur les routes

- ❑ Par l'augmentation des contrôles portant sur la vitesse, l'alcoolémie et la drogue au volant

Préfectures (cabinet)

Les plans de contrôle routier intensifieront les opérations de contrôle en ciblant les comportements des usagers de la route et les périodes à risques comme les fins de semaine et les retours d'établissements de nuit pour une population de jeunes conducteurs. A terme, cette démarche doit permettre la réalisation d'un « portrait type de l'auteur présumé d'accidents mortels ».

Dans les deux départements, l'objectif est de réduire prioritairement le nombre de victimes de deux roues motorisées et d'augmenter le nombre des constatations d'infractions accidentogènes pour cette même catégorie d'usagers.

- ❑ Par des actions d'éducation et de prévention envers les populations dites « à risque », en particulier les jeunes et les deux-roues motorisés

Préfectures de département

Dans le Nord, les partenaires de la sécurité routière sont encouragés dans leurs projets, financièrement et par un dispositif de « labellisation des actions les plus remarquables » destinés aux jeunes. L'Éducation nationale est impliquée dans le dispositif. S'agissant des motards, les clubs et associations du département sont mobilisés dans des opérations « motards d'un jour » ou « reprises du guidon » qui rencontrent un succès croissant auprès de cette catégorie d'usagers de la route.

Dans le Pas-de-Calais, l'action de l'Etat s'articulera principalement autour de trois enjeux majeurs : la vitesse, l'alcool et les deux-roues motorisés. Elle articulera, à partir des diagnostics de l'Observatoire départemental, une dimension préventive notamment en milieu scolaire, une politique répressive et une démarche d'amélioration de la conformité et de la cohérence de la signalisation.

- ❑ Par l'utilisation des nouvelles dispositions de la LOPPSI 2

Préfectures (cabinet)

Des instructions ont été données aux forces de l'ordre pour utiliser au mieux les nouvelles dispositions de la récente loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure (LOPPSI 2), qui visent à écarter de la conduite des individus au comportement dangereux et auteurs d'infractions graves. Cela prend la forme, d'une part, d'un retrait du permis de conduire du conducteur dangereux et, d'autre part, d'un arrêté préfectoral d'immobilisation et de mise en fourrière jusqu'à sept jours en cas de délit routier constaté.



© Préfecture du Nord

- ❑ Par le développement d'actions de contrôle coordonnées (Sécurité publique - Gendarmerie - CRS)

Préfectures (cabinet)

Dans le Nord, la mise en place de réunions périodiques des forces de l'ordre dans un groupe « Task Force Sécurité Routière » permet de donner des consignes strictes pour mettre en œuvre des opérations concertées soit sur des axes routiers identifiés comme très accidentogènes, soit sur un secteur géographique identifié comme présentant une hausse des accidents corporels.

Dans le Pas-de-Calais, les contrôles coordonnés choisis en fonction des causes de l'accidentologie départementale des derniers mois, seront confortés. Pour 2011, l'objectif est de mettre en place au minimum 3 contrôles concertés par mois en tenant compte des causes des accidents mortels, horaires et jours les plus concernés par les accidents des semaines précédentes.



© Préfecture du Nord

## 3.3. C'est prévenir les risques sanitaires et protéger les consommateurs et les salariés

### ■ 3.3.1. Gérer les risques sanitaires pour la population

- Par la prévention des risques portant sur les aliments d'origine animale ou végétale

DRAAF avec les DDPP

La santé de l'homme est étroitement liée à son alimentation et la qualité de celle-ci dépend beaucoup de l'état de santé des végétaux et des animaux dont elle est issue. C'est pourquoi les agents des DDPP et de la DRAAF renforcent leurs actions destinées à assurer la maîtrise des risques sanitaires et phytosanitaires, garantir la transparence sur la composition, l'origine et le mode de production des denrées alimentaires et des aliments pour animaux, notamment par la mise en œuvre de contrôles et d'inspections. Ces agents sont aussi au cœur de la gestion des crises et des alertes alimentaires et veillent au retrait du marché des produits présentant des risques.

- Par la prévention des risques liés aux milieux tels que l'eau et l'air (alertes sanitaires ponctuelles)

ARS

La prévention des risques sanitaires liés à l'eau s'exerce au travers du contrôle des eaux de consommation humaine par les services de l'ARS. Sont visés les points en distribution publique et les eaux de loisirs avec pour priorité une meilleure protection de la ressource.

La qualité de l'air fait l'objet de recherches de polluants d'origines diverses ainsi que la teneur en ozone. La qualité de l'air intérieur sera une priorité, avec une action particulière sur le risque d'intoxication au monoxyde de carbone.

- Par les contrôles sanitaires sur les établissements de santé

ARS

Ces contrôles concernent notamment le circuit d'élimination des déchets d'activités de soins. Un accent particulier sera mis sur les établissements de santé en matière de protection du risque légionellose.

- Par la prévention des épidémies et pandémie

ARS

La prévention des épidémies et pandémie donne lieu à un suivi des maladies à déclaration obligatoire. Des campagnes de vaccination ciblées découlent des constats réalisés sur les priorités : vaccination contre les méningites en milieu étudiant et renforcement de couverture vaccinale contre la rougeole.



© photo AFP





### ■ 3.3.2. Veiller à la protection des droits des salariés

- Par la vérification de l'application du droit du travail en entreprise

DIRECCTE

L'Etat veille à la bonne application du droit du travail en entreprise grâce à l'intervention des inspecteurs du travail. L'effectivité des droits individuels et collectifs institués dans le code du travail et dans les conventions collectives et accords collectifs constitue un enjeu majeur de l'équilibre social. Ces droits assurent une protection des salariés et des stagiaires dans différents domaines : contrat de travail et précarité, salaires et durée du travail, libertés et non discrimination, négociation collective et représentation du personnel, santé et sécurité au travail. L'application correcte et égale du droit du travail contribue à la promotion d'un emploi de qualité et à la régulation de la concurrence. C'est dans cet esprit que l'action de l'inspection du travail se poursuivra.

- Par la vérification du respect de la santé et de la sécurité des salariés

DIRECCTE

En matière de sécurité et de santé au travail, la DIRECCTE continuera à privilégier des actions d'inspection sur le terrain combinées avec des partenariats qui en renforcent l'efficacité. L'accent est mis sur la prévention des risques primaires (chute de hauteur, risques liés aux machines et engins, etc.), qui restent d'actualité, mais aussi sur la prévention des maladies professionnelles (cancers, troubles musculo-squelettiques, troubles liés au stress) et en particulier des risques à effet différé (amiante, autres produits cancérigènes, mutagènes ou reprotoxiques).

### ■ 3.3.3. Veiller à la sécurité du consommateur

Responsables de suivi : DIRECCTE avec les DDPP

- Par les contrôles programmés ou ponctuels

Les services des DDPP continueront d'effectuer des contrôles programmés ou ponctuels pour vérifier la qualité et la conformité des produits industriels et alimentaires et des prestations de service. Dans les secteurs liés aux dépenses contraintes (logement, télécommunications, etc.), des actions seront organisées pour assurer une meilleure information et protection du consommateur dans sa vie quotidienne. Certaines d'entre elles viseront spécifiquement les consommateurs les plus vulnérables.



© Fotolia





## 4. Aider les territoires régionaux à s'intégrer dans l'Europe du nord-ouest

La région Nord - Pas-de-Calais bénéficie d'un positionnement stratégique au cœur de l'Europe du nord-ouest. L'Etat veille à valoriser cette situation exceptionnelle en accompagnant les dynamiques des différents territoires qui composent la région, en favorisant leur ouverture, leur accessibilité et leur potentiel de création d'activités.

### 4.1. C'est valoriser le capital d'accessibilité de la région

#### ■ 4.1.1. Adapter le système de transport de l'aire métropolitaine lilloise (AML)

- Par la réalisation de l'accès au Grand Stade et la préparation du projet de contournement sud-est de Lille

DREAL

La réalisation de l'accès au Grand Stade de Lille pour 2012 répondra aux besoins de desserte de ce grand équipement. Pour autant, les besoins de décongestion routière de l'entrée sud de Lille resteront à traiter.

Le projet de contournement sud-est de Lille (CSEL) figurant au projet de schéma national des infrastructures des transports (SNIT) est indissociable de la mise en oeuvre de plusieurs actions coordonnées d'offre de transport développées par les collectivités locales et autorités organisatrices de transport. Il s'agit en effet, à l'échelle de l'aire métropolitaine, de répondre aux enjeux :

- de congestion du réseau routier structurant, composé majoritairement du réseau autoroutier,
- de mobilité et de déplacement au sein de l'aire métropolitaine et de report sur des modes de transport non routiers,
- de report modal, en particulier vers les transports en commun,
- d'accessibilité aux projets d'aménagements structurants de l'aire métropolitaine,
- du maintien des ressources naturelles, en particulier de la ressource en eau potable.



Le contournement sud-Est de Lille est un des éléments de ce programme d'action. Il est associé à la mise en oeuvre d'un système de gestion dynamique du réseau afin d'optimiser à infrastructures constantes le niveau de service. Le système de gestion dynamique sera constitué d'un ensemble de mesures de type régulation de vitesse, interdiction de dépasser pour les poids lourds, régulation d'accès, information en temps réel des usagers (itinéraire conseillé en cas d'incident...).

Cette infrastructure nouvelle n'a de sens que si elle s'accompagne de la maîtrise des besoins d'utilisation de l'autoroute A1, ce qui passe prioritairement par une amélioration importante de l'accessibilité du sud de l'agglomération de Lille par les transports en commun.

#### Projet emblématique 14

### Construire le cadre de cohérence de l'aménagement et des transports de l'Aire Métropolitaine lilloise

Pilote :

DREAL

Enjeux du projet :

Définir avec les acteurs du territoire un cadre de cohérence des politiques publiques (aménagement, transports, gestion des ressources naturelles) pour répondre aux enjeux majeurs identifiés sur le territoire :

- La préservation ou la restauration de la matrice environnementale, des espaces naturels et agricoles, la préservation de la ressource en eau et la prévention des risques
- La maîtrise de l'étalement urbain et de la périurbanisation dans un contexte de foncier rare et au profit d'un développement humain et économique équilibré et cohérent des territoires de l'AML, et la maîtrise de la demande de déplacement
- La mise en place d'un « système de transport » permettant de diminuer la dépendance à l'automobile et d'organiser un réseau de plateformes multimodales en lien avec les ports pour le fret.
- Le positionnement de l'AML dans la « North Western Metropole Area » et sa dynamique de développement transfrontalier.

Ce projet est né du constat des impasses liées à l'engorgement routier de la métropole lilloise, mais aussi de la conviction que le Grenelle de l'environnement, au travers des messages forts qu'il véhicule, économie d'espace, sobriété énergétique, préservation des ressources naturelles et de la biodiversité, ... est un levier global qui doit conduire à repenser la planification de l'espace, en ne cantonnant plus le développement durable, à une affaire de spécialistes, mais en les concevant au contraire comme une condition de la qualité de vie d'aujourd'hui et de demain.

La part des déplacements liée au trafic interne reste très majoritaire dans le fonctionnement de l'AML. Toutes les études sur les déplacements domicile-travail, les déplacements liés aux achats, aux études ou aux loisirs apportent également la conviction que les territoires de l'aire métropolitaine lilloise sont maintenant liés par une solidarité de fait.

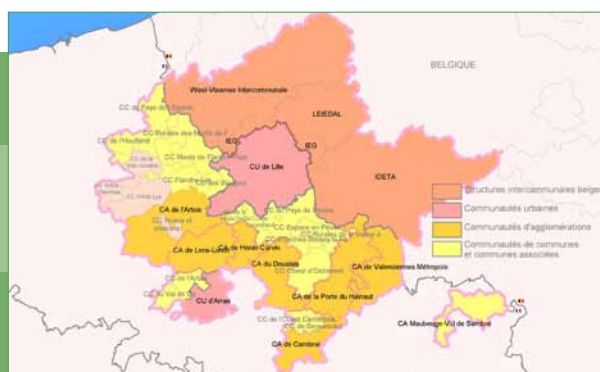
Objectifs opérationnels :

Les objectifs opérationnels de cette démarche, initiée en 2009 par le préfet de région, déclinent les objectifs des lois « Grenelle » et de la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) dans un processus long, en trois phases, associant les collectivités et structures intercommunales, aux réflexions menées et au pilotage de la démarche. Il est apparu évident que seule une démarche partenariale pouvait aboutir et que cette démarche se devait d'avancer par étapes consensuelles, en premier lieu en partageant un état des lieux des questions de transport, d'aménagement, de logement, de protection des milieux, sur le territoire de l'AML avant de passer à l'élaboration du cadre de cohérence proprement dit, éventuellement complété par une directive territoriale d'aménagement et de développement durable.

### Par l'achèvement du cadre de cohérence de l'aménagement et des transports dans l'Aire métropolitaine lilloise

DREAL

À la suite des travaux de coopération de l'Aire Métropolitaine de Lille (AML) et des analyses engagées en 2005, l'Etat a interpellé ses partenaires en vue de la définition d'une stratégie globale, en particulier sur les projets de transport et d'aménagement au service du développement durable et équilibré de l'AML, en partenariat avec l'association Aire Métropolitaine de Lille, le Conseil régional et les Conseils généraux. La réflexion sur la mise en cohérence des projets portés par l'ensemble des acteurs du territoire associe ces derniers à toutes les étapes de réflexion. Elle n'a pas pour objet de juger des projets mais bien d'interroger le territoire qu'ils dessinent, à l'échelle globale de l'AML aux horizons 2020 et 2030.



Source : d'après Adulim 2011, réalisation JCH DREAL NPDC.

Description du projet :

Le territoire de projet est celui mis en place suite à l'appel à projet de coopération territoriale lancé par la DATAR en 2005 (23 signataires). Il est transfrontalier, interdépartemental, et regroupe 3 millions d'habitants, 7 SCOT, 2 communautés urbaines et 8 communautés d'agglomération.

Trois phases sont prévues :

- Une phase préparatoire (2009-2011), qui a permis d'ores et déjà de réaliser et de partager, avec les acteurs du territoire, un état des lieux et une analyse des enjeux prioritaires, avec :

le recensement des projets (transports, aménagement et trame verte et bleue) portés par les différentes collectivités sur le territoire, qui conduira à l'élaboration avec les partenaires du scénario des « dynamiques engagées » ;

une exploitation de ces éléments d'analyse, qui permettront, d'ici fin 2011, de proposer des hypothèses pour construire des scénarios alternatifs à l'horizon 2030.

- Une deuxième phase d'élaboration d'un cadre de cohérence (2012) partagé avec les partenaires.
- Une dernière phase, d'élaboration, si nécessaire, d'une directive territoriale d'aménagement et de développement durable (DTADD) sur le territoire de l'AML, accompagnée de programmes d'intérêt général (PIG) en tant que de besoin.

Partenaires impliqués :

Région, Départements du Nord et du Pas-de-Calais, Association Aire métropolitaine lilloise, Etablissements publics de coopération intercommunale de l'AML, Syndicats de SCOT de l'AML, Agence d'urbanisme de Lille et Mission Bassin minier, Chambres consulaires

Calendrier :

Phase préparatoire : 2009 – 2011  
Deuxième phase : 2012  
Dernière phase : Fonction de la phase 2

Critères d'évaluation :

- Nombre de projets recensés auprès des partenaires
- Nombre de partenaires représentés / invités dans les séances de travail
- Validation des étapes clés par le COPIL partenarial : état des lieux - scénario « dynamiques engagées » et incohérences projets portés - cadre de cohérence - DTA DD.

## ■ 4.1.2. Préparer l'arrivée du Canal Seine-Nord Europe et la liaison Seine-Escaut

Le projet Seine-Nord Europe est une des priorités des lois Grenelle et du SNIT. Le démarrage au printemps 2011 du dialogue compétitif avec les deux groupements candidats doit permettre d'envisager un achèvement en 2016-2017. Ce projet est à l'évidence structurant pour le développement de la fonction logistique régionale.

### □ Par la poursuite des travaux de mise à grand gabarit du réseau fluvial régional

DREAL

L'Etat co-financera les travaux de mise au gabarit du réseau fluvial régional préalablement à la mise en service du canal Seine Nord, ceci vers le réseau fluvial belge et vers le port de Dunkerque. La réouverture du canal Condé-Pommeroeul à l'horizon 2015 contribuera également à ces liaisons.

### □ Par l'appui de l'Etat à l'insertion territoriale de la plate-forme de Marquion et du pôle économique à créer.

Sous-préfet de Cambrai (mission régionale)

Un programme d'études et d'actions, coordonné par le sous-préfet de Cambrai, visera à mettre en synergie le projet de plateforme de Marquion avec la reconversion de la BA 103, au débouché du canal Seine Nord.

### □ Par le soutien au développement des fonctions logistiques liées à la voie d'eau

DREAL

A travers un programme d'actions inscrit au CPER, l'Etat accompagnera financièrement les projets publics et privés de développement de la logistique fluviale. Cet accompagnement s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec la Région, qui s'engage par ailleurs dans la reprise des ports intérieurs de Lille et Béthune pour un développement important de l'usage de la voie d'eau, laquelle bénéficiera des investissements sur le réseau magistral. Les projets liés au schéma logistique du Hainaut le long de l'Escaut seront également suivis attentivement par l'Etat. L'Etat soutient enfin les candidatures de développement du fluvial sur le port de Boulogne.

## ■ 4.1.3. Mieux valoriser les ports maritimes

### □ Par l'amélioration de leur accessibilité ferroviaire

DREAL

Les objectifs du grenelle de l'environnement pour les grands ports maritimes sont d'augmenter la part du fret assuré par le fer. L'Etat incitera les ports de Calais et de Boulogne à mener une démarche similaire à celle engagée par le port de Dunkerque. Ainsi l'électrification de la voie ferrée Calais-Dunkerque, la mise en place du corridor fret artère nord-est, sont deux réalisations majeures contribuant à cet objectif qui permettra en parallèle d'ouvrir les ports vers la Grande-Bretagne.

### □ Par la création d'une conférence inter-portuaire

DREAL

Dans un contexte de compétitivité accrue des ports maritimes à l'échelon mondial, il s'agit de valoriser l'ensemble portuaire stratégique constitué sur une distance inférieure à 100 km par les 3 ports de la région, dont les gouvernances ont été modernisées par les réformes récentes.

Les enjeux majeurs de l'ouverture vers le Royaume-Uni et vers le Nord de l'Europe et du positionnement par rapport aux ports d'Anvers et Rotterdam feront donc l'objet de programmes d'investissement importants (programme stratégique du port de Dunkerque, Port Calais 2015). Le montage de projets communs tels que l'élaboration de schémas d'organisation logistique des échanges entre les ports maritimes et les ports intérieurs et les autres plates-formes multimodales de la région Nord - Pas-de-Calais visera également à renforcer le positionnement de nos ports maritimes.

L'Etat proposera aux acteurs concernés la mise en chantier d'une coopération interportuaire, qui pourra prendre la dénomination d'une conférence interportuaire.







## ■ 4.1.4. Mettre en place l'autoroute ferroviaire Atlantique

- Par la préparation de l'accueil des services à mettre en place

DREAL

Les objectifs des lois Grenelle et du schéma national des infrastructures de transport conduisent à la création d'un service d'autoroute ferroviaire au départ du Nord - Pas-de-Calais jusqu'à Bayonne.

L'Etat en région a eu pour mission de préparer la consultation des opérations notamment dans le choix du site d'un terminal en Nord - Pas-de-Calais. La plate-forme multimodale de Dourges a été choisie comme le site de référence en région. La mise au gabarit du réseau vers l'Île de France a été réalisée. Le choix de l'opérateur est en cours. L'Etat poursuit sa mission dans la perspective d'ouvrir le service pour 2014 après la construction de la plateforme, en facilitant les phases d'études et administratives à conduire par l'opérateur.

## 4.2 C'est développer le potentiel de la coopération transfrontalière

### ■ 4.2.1. Savoir parler à nos voisins

- Par l'élargissement des possibilités d'apprentissage du néerlandais et de l'allemand et par le recours à des pédagogies innovantes en la matière

Académie

Compte tenu de l'importance de ces deux langues dans le contexte économique local, un aménagement volontariste de la carte des langues de l'académie de Lille sera poursuivi de manière à accroître l'offre de formation en allemand et en néerlandais, notamment par l'augmentation des classes bilangues anglais/allemand et anglais/néerlandais (les classes bilangues proposent l'enseignement de deux langues vivantes en collège dès l'entrée en 6<sup>ème</sup>). Parallèlement, le déploiement à compter de 2011 de la plate-forme linguistique PIMEN\_aan (cf 1.2.1) permettra d'expérimenter dans des lycées professionnels et des CFA une didactique des langues en lien direct avec les besoins de communication de chaque filière professionnelle considérée.

- Par l'aide à l'apprentissage du néerlandais par les demandeurs d'emploi

Pôle emploi

L'enquête besoins de main d'œuvre de Pôle emploi 2011 l'atteste encore : avec près de 15 000 projets de recrutement, le potentiel d'emplois frontaliers reste très fort en Flandre belge. Or même si les compétences techniques des candidats français restent un atout primordial pour débiter dans une entreprise flamande, une connaissance de base du néerlandais s'avère nécessaire pour obtenir un emploi durable en Flandre. Dans le cadre de son offre de service transfrontalière, Pôle emploi propose aux demandeurs d'emploi mobiles vers la Flandre un module d'apprentissage du néerlandais de niveau A1. Ces offres de formation sont relayées dans l'ensemble du réseau et particulièrement par les Pôles emploi frontaliers. A l'issue de la formation, les demandeurs d'emploi sont contactés par les conseillers référents transfrontaliers pour la recherche d'offres ciblées auprès des entreprises, dans le cadre du partenariat construit avec le VDAB (agence de l'emploi flamande).

### ■ 4.2.2. Approfondir la coopération franco-belge sur des thématiques précises : sécurité, environnement, santé...

- Par la poursuite de l'exploitation du rapport des parlementaires français et belges (GTPFB) de 2007

SGAR avec les administrations concernées

Des suites opérationnelles aux préconisations des parlementaires du groupe de travail parlementaire franco-belge (GTPFB rapport de mars 2007) seront mises en œuvre. Il s'agit de sujets impactant les compétences de l'Etat et dépassant l'échelle territoriale des GECT : la consultation transfrontalière en matière de planification et d'environnement, la commission mixte de l'accord de coopération sanitaire transfrontalier impliquant les autorités locales, les aménagements de l'accord de Tournai, et d'autres priorités.



Vers un réseau des territoires du Hainaut  
Séminaire politique transfrontalier du 14 Juin 2011

© SGAR

□ Par des interventions ciblées au niveau national auprès des administrations centrales

SGAR avec les administrations concernées

Nombreuses sont les problématiques transfrontalières nécessitant un relais national. A partir du diagnostic partagé entre le Nord - Pas-de-Calais et la Belgique sur les obstacles à la coopération en termes de freins juridiques et administratifs (GTPFB), les sujets seront relayés au niveau central pour être résolus. Ces interventions devraient être facilitées par une nouvelle organisation de l'Etat territorial autour d'un préfet coordonnateur par frontière.

■ 4.2.3. Soutenir la structuration de la coopération locale : GECT et aire de coopération du Hainaut

□ Par la participation aux GECT Eurométropole (Lille-Kortrijk-Toumai) et du Littoral (GECT West-Vlaanderen / Flandre-Dunkerque-Côte d'Opale)

SGAR

Ces outils institutionnels transfrontaliers de gouvernance partagée à multi-niveaux que sont les GECT (groupements européens de coopération territoriale), ont pour mission essentielle de promouvoir et de soutenir une coopération transfrontalière efficace et cohérente à l'échelle de bassin de vie dépassant les frontières. L'Etat, membre à part entière de ces groupements, les accompagne dans leur fonctionnement et dans leurs activités en étant force de propositions dans ses domaines de compétence.

□ Par le suivi des conclusions de l'étude sur l'opportunité d'un réseau des territoires du Hainaut franco-belge

SGAR

Le 14 juin 2011 un séminaire politique transfrontalier a permis de mettre en débat les conclusions d'une étude exploratoire sur les perspectives de coopération entre le Hainaut français et le Hainaut belge. Les effets de levier qui résulteraient d'un rapprochement des territoires du Hainaut français et belge, en termes d'attractivité et de développement économique et solidaire, ont été mis en valeur. Des priorités d'actions selon trois orientations majeures ont été identifiées, mettant en exergue les notions de connexions, d'innovations, de proximités pour ces territoires. Ces propositions sont entre les mains des élus et des acteurs du Hainaut franco-belge.

■ 4.2.4. Approfondir la coopération avec le Royaume-Uni

□ Par le développement de la coopération policière et douanière

Préfecture de zone (PDDS), préfet du Pas-de-Calais, SGAR

Dans le cadre de leur volonté commune de renforcer la sécurité de leur frontière et de la rendre infranchissable pour les migrants illégaux et les réseaux d'immigration criminelle, les Gouvernements français et britannique ont établi un programme de mesures concrètes destinées à lutter contre les réseaux de crime organisé, la fraude et les mouvements illégaux de biens et de personnes à travers le port de Calais ainsi qu'à étendre leur coopération au-delà de leur frontière commune au nord de la France.

Parmi ces mesures, un Centre de coordination opérationnel conjoint (CCOC) a été mis en place depuis février 2009 sur le port de Calais, dans le cadre de l'Arrangement Administratif Evian 1, avec pour objectif d'assurer une meilleure organisation des contrôles avant embarquement, une meilleure anticipation et une action plus efficace sur les filières. Il permet également d'assurer le lien avec une cellule conjointe de renseignements opérationnels implantée à Folkestone.

Le CCOC réunit aujourd'hui dans un même lieu des fonctionnaires de la police aux frontières, des Douanes françaises, du Service de l'immigration britannique et de la CCI Côte d'Opale. Dans un cadre de coopération policière et douanière, cette structure permettrait, selon des modalités à définir, d'augmenter et de faciliter l'échange de données et d'informations, en particulier à l'occasion d'événements d'importance tels que les Jeux Olympiques 2012.

Les autres domaines de coopération restent pour l'instant à l'état latent, en raison notamment de la restructuration des administrations territoriales britanniques intervenue récemment.



Cross Channel Intelligence Community (CCIC) 2011 Conference with Kent colleagues.

## 4.3. C'est veiller à une gouvernance et à une structuration efficace des territoires

### ■ 4.3.1 Susciter l'émergence d'une intercommunalité pertinente

- Par la mise en oeuvre des deux schémas départementaux de coopération intercommunale

Préfectures

Les nouveaux territoires recomposés doivent permettre, notamment par les effets d'échelle obtenus, de concrétiser efficacement les projets de développement économique, social, de solidarité. Ils doivent optimiser l'utilisation des finances locales, au regard des réformes engagées pour réduire les déficits publics.

Conformément à la volonté du législateur, l'élaboration du projet de schéma a été inscrite dans une démarche de large concertation avec les élus. Les propositions de schémas départementaux de coopération intercommunale ont été présentées aux commissions départementales de coopération intercommunale du Nord et du Pas-de-Calais le même jour dans les deux départements, le 29 avril 2011 et les échanges se poursuivront tout au long de l'année 2011.

Un premier projet du schéma a été transmis à l'été 2011, après consultation des communes, EPCI et syndicats, aux commissions départementales de coopération intercommunale (CDCI), qui disposent d'un délai de 4 mois pour formuler leur avis.

Les orientations des schémas s'inscrivent dans le prolongement de démarches antérieures qui ont déjà conduit, dans le Pas-de-Calais par exemple, à couvrir l'intégralité du territoire par des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et à supprimer depuis 2000 88 syndicats intercommunaux dont l'existence ne se justifiait plus.

### ■ 4.3.2. Soutenir la structuration du territoire en grands ensembles cohérents

- Par l'appui à l'émergence de trois pôles métropolitains sur le Littoral, dans l'Artois-Douaisis et dans le Hainaut-Cambrésis

SGAR avec préfectures du Nord et du Pas-de-Calais

Il est de la responsabilité de l'Etat de veiller à ce que les collectivités territoriales travaillent ensemble et à la bonne échelle. En complément à la rationalisation de la carte des EPCI, trois pôles métropolitains semblent se dégager : le Hainaut-Cambrésis, l'Artois-Douaisis et le Littoral. La structuration de ces espaces, en bonne intelligence avec la métropole lilloise, constitue une des clés majeures de l'avenir de la région Nord - Pas-de-Calais et de sa capacité à jouer un rôle dans l'espace européen.

- Par le soutien de l'Etat à l'évolution de la Mission Bassin Minier

SGAR avec DREAL et DRAC

La mission bassin minier est un acteur majeur et reconnu de l'aménagement du territoire de l'ancien bassin minier. Il appartiendra aux services de l'Etat d'accompagner l'évolution amorcée dans le sens d'une plus grande transversalité de ses interventions à l'échelle principalement de cette aire géographique, dans la perspective d'un appui à la dynamisation de l'image du bassin minier (projet emblématique 10 page 48).





### ■ 4.3.3. C'est veiller à la qualité des projets d'aménagement de l'espace

- Par la régulation des outils de planification territoriale

DREAL avec DDTM

L'urbanisme et l'aménagement du territoire sont des domaines de compétence partagés entre une multiplicité d'acteurs. Les fonctions régaliennes de l'Etat tout au long du déroulement des procédures garantissent la cohérence d'ensemble et le respect des grands équilibres voulus par la loi. La participation des services de l'Etat lors de la rédaction des « porter à connaissance » et des documents de cadrage permet l'échange et la communication entre tous les acteurs de l'aménagement du territoire. L'Etat doit veiller à la cohérence et à la traçabilité de ses interventions entre les phases d'association, les avis rendus et le contrôle de légalité.

L'Etat promeut un « urbanisme de projet », une culture du projet urbain, transversal et pluridisciplinaire, favorisant l'innovation et l'efficacité, afin de répondre aux attentes des citoyens dans une perspective d'aménagement durable des territoires.



© DIREN (DREAL) Canal de la Lys - plantations d'alignement au nord de Deulémont

## 4.4. C'est contribuer à la mise en valeur des atouts de chacun des territoires

### ■ 4.4.1. Compenser les conséquences négatives des restructurations subies par les territoires

- Par la mise en place de conventions de revitalisation et par la mobilisation du FNRT

DIRECCTE

Le Nord - Pas-de-Calais est la région la plus concernée par les restructurations industrielles, avec un impact important sur l'emploi. La mobilisation rapide des outils de revitalisation en faveur de l'industrie et des services industriels constituent un levier important de l'Etat en faveur des territoires impactés.

La coordination régionale des dispositifs de revitalisation animés par les services locaux de l'Etat (sous-préfets et DIRECCTE) sera poursuivie, pour la mise en place et le suivi des conventions de revitalisation dont le montant cumulé s'élève à 53 millions d'euros de 2002 à 2010, comme pour la mise en oeuvre du Fonds national de revitalisation des territoires (FNRT), en lien avec les collectivités territoriales concernées.

Dans ce domaine, le rôle de conseil joué par OSEO sera conforté. La complémentarité trouvée jusqu'à présent avec le Fonds d'Intervention pour le Nord - Pas-de-Calais (FINORPA) sera maintenue.

- Par la mise en œuvre du dispositif de compensation des restructurations de défense

SGAR (DRRD)

Le plan de restructuration de défense 2009-2014 impacte la région Nord - Pas-de-Calais par la fermeture du 601<sup>ème</sup> Régiment de Circulation Routière (RCR) d'Arras (2009), de la base aérienne BA103 de Cambrai-Epinoy (2012) et du bureau du service national BSN de Valenciennes (2012).

Pour accompagner ces restructurations et pallier les pertes économiques induites sur les territoires concernés, l'Etat a mis en place et financé des contrats de site (CRSD) pour Arras et Cambrai ainsi qu'un plan local de redynamisation (PLR) pour Valenciennes. Les financements de 6,26 millions d'euros de crédits spécifiques pour Arras, près de 12 millions d'euros pour Cambrai et 3 millions d'euros pour Valenciennes ont contribué par effet levier au financement de projets de développement économiques, culturels et sociaux sur ces territoires.



Dès 2009, la dynamique de renouveau économique des territoires et de reconversion des sites a été engagée, elle devra se poursuivre dans les prochaines années avec des projets déjà initiés : Val de Scarpe et zones d'activités pour Arras, zones d'activités, développement du tertiaire pour Cambrai, développement de la zone Cambrai-Briquette pour Valenciennes. mais également avec des projets à développer, renouveau de la Citadelle d'Arras, ouverture du site du BSN sur la ville de Valenciennes, reconversion économique de la base BA103 en liaison avec le canal Seine-Nord-Europe (CSNE).

En complément, le fonds pour les restructurations de défense permet d'accompagner des projets de création ou de développement d'entreprises : 40 projets ont été aidés sur la région entre juillet 2010 et juillet 2011 créant plus de 700 emplois en CDI.

L'Etat, en relation avec les co-financeurs et les structures adaptées, devra poursuivre ces actions de pilotage et de soutien, bien au-delà de la fermeture de ces différents sites.

#### □ Par l'aide apportée à l'implantation d'entreprises internationalement mobiles

SGAR

A travers la prime d'aménagement du territoire (PAT), l'Etat favorise l'implantation et le développement de projets d'entreprises sur les zones prioritaires de l'aménagement du territoire. La région Nord - Pas-de-Calais bénéficie tout particulièrement de ce dispositif. Elle figure au premier rang des régions françaises pour le nombre des dossiers sélectionnés. L'Etat contribue ainsi à la création ou à la sauvegarde dans la région de plusieurs milliers d'emplois chaque année.

### ■ 4.4.2. Soutenir les grands projets ancrés dans les territoires

#### □ Par l'aide aux projets d'excellence territoriale

SGAR

Dans le cadre de la mise en oeuvre des crédits du CPER (sur les 3 fonds territoriaux, sur le « grand projet » propre au département du Pas-de-Calais) et du FEDER «excellence territoriale», mais également dans le domaine de l'environnement (politique de soutien aux éco-quartiers notamment), il conviendra de poursuivre le soutien aux projets structurants présentant une réelle ambition à la fois en termes de renforcement de l'attractivité territoriale infra-régionale mais également d'excellence environnementale sur la base du recensement effectué par les services de l'Etat.

#### □ Par l'aide aux grands projets d'équipements sportifs

DRJSCS

La région Nord - Pas-de-Calais fait partie des régions les moins dotées en grands équipements sportifs en France. Ces enceintes peuvent permettre à des clubs phares de se développer. Elles peuvent également accueillir des événements sportifs de grande ampleur. Ceci peut valoriser l'image sportive et dynamique de la région au niveau national ou international. L'Etat repérera et évaluera les réels besoins du territoire en la matière, accompagnera les maîtres d'ouvrage dans l'ensemble de leurs démarches administratives, juridiques, économiques, veillera au respect des normes de sécurité, d'accessibilité, de pratiques sportives et apportera un soutien financier par l'intermédiaire du CNDS.

### ■ 4.4.3. Valoriser les territoires ruraux

#### □ Par une meilleure offre de services publics en milieu rural

Préfectures

La mise en œuvre du plan d'actions en faveur des territoires ruraux, adopté le 11 mai 2010 en comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire, s'attache à favoriser le développement des entreprises, améliorer l'accessibilité, améliorer la vie quotidienne des populations et organiser la gouvernance.

Il est prévu notamment de résorber les zones blanches en téléphonie mobile pour fin 2011, les zones grises pour fin 2013 et d'améliorer la couverture haut débit des territoires ruraux. Ce plan prévoit également le soutien aux maisons de santé pluridisciplinaires dans les zones identifiées comme fragiles et les financements (FISAC, FDACR, FEDER) seront mobilisés au maximum pour soutenir les projets de services de proximité.

Par ailleurs, le département du Pas-de-Calais est l'un des 23 départements choisi pour expérimenter le dispositif « + de services publics et au public ». Ce dispositif vise à améliorer l'accessibilité aux services publics sur les territoires par différents canaux conjoints et complémentaires et grâce à l'implication commune des collectivités, de l'Etat et de 9 opérateurs (CAF, CARSAT, CPAM, SNCF, EDF, GDF Suez, Pôle Emploi, MSA, La Poste). Une réflexion est menée sur la possibilité d'une offre de services en commun dans des locaux uniques. A l'issue des concertations, un contrat départemental sera signé.



## □ Par le soutien de projets pilotes et structurants en zones rurales

DRAAF

Des stratégies rurales différenciées selon les territoires se sont exprimés à l'échelle des Pays ou des Parcs dans l'appel à projets LEADER. Il conviendra d'en valoriser les réalisations les plus exemplaires.

Le partenariat et la capacité de renouvellement voire d'innovation, ont également pu aussi être mis en évidence à travers les pôles d'excellence rurale (PER) : les projets retenus rassemblent un ensemble d'acteurs locaux autour d'un objectif commun. Les services départementaux et locaux de l'Etat poursuivront leur soutien à ces projets.

## □ Par les travaux du réseau rural et périurbain

DRAAF

Le Réseau Rural et Périurbain Nord - Pas-de-Calais, officiellement lancé le 30 avril 2010 a pour objectif de mobiliser et fédérer les acteurs du territoire pour capitaliser les bonnes pratiques, faciliter le dialogue entre les différents acteurs et susciter l'émergence de projets collectifs. La DRAAF copilote avec la Région le réseau qui s'est donné pour axe de travail les circuits alimentaires de proximité. Outre les circuits courts alimentaires, les autres aménités qu'offrent les milieux agricoles et forestier sont à promouvoir : accueil du public en forêt, accueil à la ferme, offre de loisirs et chasse, entretien des espaces et protection de l'environnement,...



© X. Renongin - Min. Agri. fr. : Jardins familiaux

# 4.5. C'est aider à mailler les territoires

## ■ 4.5.1. Pour un déploiement homogène du très haut débit

SGAR

Dès février 2010, le Président de la République a fixé un objectif ambitieux : le très haut débit pour tous d'ici à 2025, principalement par les réseaux de télécommunications de nouvelle génération, à base de fibre optique.

C'est un fait que les opérateurs privés vont concentrer leurs investissements sur les parties rentables du territoire, a priori les zones les plus denses. Globalement, le Nord - Pas-de-Calais figure parmi les régions les plus denses et les opérateurs privés projettent de déployer des réseaux permettant à terme de couvrir jusqu'aux 2/3 de la population. Cette couverture n'est donc pas exhaustive et elle appelle une ou plusieurs initiatives publiques complémentaires. L'Etat entend bien s'assurer au mieux de la cohérence entre initiatives privées et publiques, pour éviter d'éventuelles redondances, mais aussi pour assurer un aménagement numérique du territoire équilibré. A défaut, les zones rurales pourraient rester durablement exclues de l'accès au très haut débit.

Dès 2009, le SGAR a donc pris la maîtrise d'ouvrage du schéma directeur régional d'aménagement numérique (SDAN), en concertation étroite avec la Région, les Départements et les agglomérations. L'objectif est d'aboutir à une validation du SDAN d'ici la fin de l'année 2011, et d'envisager une vaste initiative publique à l'échelle régionale, susceptible d'apporter le très haut débit pour tous dans les 10 ans. L'échelon régional ou au moins départemental est considéré comme le seuil minimum d'intervention publique pour assurer la meilleure cohérence territoriale possible. La généralisation du très haut débit dans le Nord - Pas-de-Calais représentera un niveau d'investissement de l'ordre de 500 millions d'euros. Selon le montage retenu, ce projet pourrait être cofinancé par un (ou des) partenaire(s) privé(s) et il devrait être éligible au volet numérique du programme des investissements d'avenir, pour lequel l'Etat mobilise près de 2 milliards d'euros.





## ■ 4.5.2. Améliorer les réseaux routier et ferroviaire nationaux

### □ Par des améliorations ponctuelles du réseau routier national

DREAL

Au programme de développement et de modernisation des itinéraires, l'Etat a inscrit :

- des projets ayant pour objectif l'achèvement d'itinéraires :
  - la mise à 2X2 voies de la R.N 17 entre Vimy et Avion, dernier maillon de l'itinéraire Arras Lens
  - la mise à 2X2 voies de l'A 21 au droit de l'A 26, dernier maillon assurant une continuité avec la RD 301
  - la 2<sup>ème</sup> phase de l'échangeur A2/A23 au sud de Valenciennes permettant de mailler le réseau autoroutier.
- un projet répondant à la politique d'aménagement du territoire et au renforcement de son accessibilité : l'aménagement de la RN 2 entre Hautmont et Beaufort
- un programme d'aménagement d'un système de gestion dynamique (vitesse, accès, dépassement des poids lourds, information des usagers) sur le réseau autoroutier de l'aire métropolitaine de Lille.

Pour préparer les investissements à moyen terme, l'Etat a inscrit un programme d'étude en déclinaison du schéma national des infrastructures de transport, notamment pour le contournement sud-est de Lille.

### □ Par des travaux de régénération des voies ferrées

DREAL

Dans le cadre du CPER, l'Etat poursuivra l'accompagnement de Réseau Ferré de France (RFF) pour développer :

- la création d'un itinéraire de contournement de Lille pour le fret afin de soulager le nœud lillois et d'améliorer les offres voyageurs,
- l'aménagement des pôles d'échange et de l'accessibilité des gares pour favoriser le report modal,
- l'aménagement de plateformes multimodales.

Est prévu également un programme d'études visant à examiner les conditions d'amélioration des relations transfrontalières sur les secteurs du littoral et de Valenciennes.

## ■ 4.5.3. Soutenir les projets de transports en commun en site propre, pour répondre au fort besoin d'ingénierie

### □ Par les aides issues du Grenelle de l'environnement

DREAL

Les objectifs du Grenelle de l'environnement déclinés dans le schéma national des infrastructures de transport conduisent à la mise en œuvre d'un programme d'investissement pour développer une offre de transport collectif. L'Etat s'est engagé compte tenu des enjeux régionaux dans une politique d'accompagnement des collectivités.

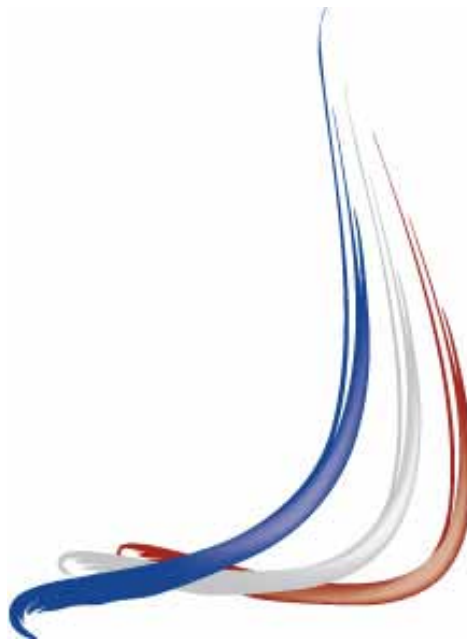
Deux appels à projets ont permis de faire émerger des projets structurants et importants de transports collectifs sur les agglomérations de Lille, Valenciennes, Douai, Lens-Liévin, Béthune-Bruay et Dunkerque.

L'Etat soutiendra également les aménagements de pôles d'échanges voyageurs visant l'amélioration des interfaces entre les offres de transport et les conditions en faveur des usagers du transport en commun.

L'Etat accompagnera les collectivités dans la définition du programme des opérations, dans les procédures administratives et le financement ainsi que dans les procédures de sécurité afférentes aux transports guidés.



© ADEME



© DICOM

## 5. Consolider la réorganisation des services de l'Etat au service du citoyen

Pour relever l'ensemble des défis auxquels il est confronté sur le territoire, l'Etat doit en permanence adapter sa structure et ses modes de fonctionnement, en développant notamment, à côté des missions régaliennes, une activité d'accompagnement et de conseil pour faire bénéficier ses différents partenaires, au premier rang desquels les collectivités locales, de son expertise. A l'horizon 2013, il s'agit pour l'Etat de conforter et de rationaliser son organisation.

### 5.1. C'est maintenir des prestations de qualité

#### ■ 5.1.1. Conforter l'accompagnement des collectivités territoriales

- Par le redéploiement des capacités d'intervention des sous-préfectures vers le conseil aux collectivités et le développement local

Préfectures

Les attentes des collectivités locales ont conduit à intégrer dans la réflexion sur l'organisation du contrôle de légalité des deux préfectures la dimension grandissante du conseil et de la fiabilisation des procédures. Le plan de formation ciblé sur la professionnalisation des agents, dont le premier volet était consacré à l'urbanisme, sera poursuivi sur d'autres thématiques.

Confortés dans leur mission de conseil, les services des sous-préfectures continueront à répondre aux interrogations quotidiennes des collectivités en amont de l'adoption des actes notamment en matière de fonction publique territoriale, de commande publique ou en matière d'intercommunalité.

Cette mission nécessitant parfois une approche interministérielle, les services des DRFiP/DDFiP, des DDTM et de la DIRECCTE y sont notamment associés.

- Par l'enrichissement des prestations comptables, financières et fiscales aux collectivités territoriales

DRFiP et DDFiP du Pas-de-Calais

L'enrichissement des prestations aux collectivités territoriales et la mise en œuvre d'innovations technologiques au service de la dématérialisation et de la performance, constituent des enjeux majeurs pour les services déconcentrés de la DGFIP. Ces orientations pourront être formalisées, aux cours de la période 2011-2013, par la signature de conventions de services ou d'engagements partenariaux avec les collectivités territoriales qui le souhaitent.



## □ Par le maintien de l'appui aux collectivités locales apporté par les services départementaux de l'Etat (notamment DDTM)

Préfectures avec DDTM

L'Etat territorial accompagne et soutient les collectivités :

- en apportant conseils et assistance technique à la cohérence et à la pertinence des projets qu'elles présentent et au respect des politiques de développement durable,
- en assistant les acheteurs publics et en veillant à l'obligation générale de sécurité des produits et des services (restauration, équipements sportifs),
- en contribuant, dans une démarche partagée, à la réalisation d'actions à portée sociale et éducative.

La DDTM du Nord, par exemple, a spécifiquement adapté son organisation sur le principe d'une présence aux côtés des acteurs du territoire : elle continuera à apporter un service de proximité et un appui aux collectivités locales pour expliquer et aider à la mise en œuvre de l'ensemble des politiques publiques prioritaires ayant un impact sur le territoire.

## ■ 5.1.2. Etendre les démarches qualité au service de l'utilisateur

Toutes administrations

La diversité des initiatives et des démarches qualité initiées par les services de l'Etat témoigne d'un engagement fort en faveur du service rendu aux usagers.

Dans l'esprit de la révision générale des politiques publiques, l'Etat poursuivra ainsi l'amélioration des services qu'il rend à ses partenaires. Cette amélioration passe par la diffusion des démarches qualité dans les services. Déjà plusieurs services ont développé de telles démarches, allant dans certains cas comme la DREAL jusqu'à la certification. Ces démarches seront de plus en plus couplées avec les démarches de management environnemental.



© Préfecture du Nord

A titre d'illustration, le niveau régional et les trois unités territoriales de Lille, Valenciennes et du Pas-de-Calais de la DIRECCTE s'inscrivent dans le processus de déploiement du label Marianne selon les phases suivantes :

- Juin à octobre 2011 : Enquêtes de satisfaction auprès des usagers et auto-évaluation des agents en charge de l'accueil du public
- Novembre à décembre 2011 : actions correctives mises en œuvre pour améliorer la qualité de service rendue aux usagers
- Début 2012 : Enquêtes de satisfaction auprès des usagers de mesure de l'évolution de la qualité du service rendu

Pour l'administration des douanes, la politique qualité repose à la fois sur l'application de la Charte Marianne et sur l'engagement d'actions plus ciblées, comme la démarche 3 S (service, simplicité et sécurité). La démarche 3 S porte sur les 5 grandes étapes d'une opération de dédouanement : conditions de l'accueil des usagers (téléphonique, écrit et physique), accès à l'information, formalités préalables au dédouanement, formalités de dédouanement, contrôles douaniers "ex ante" pratiqués au moment du dédouanement. Les cellules de conseil aux entreprises implantées dans chacune des directions régionales renseignent les entreprises, notamment les PME, sur l'application des règles douanières et peuvent leur apporter des conseils gratuits adaptés à leurs échanges commerciaux.

## ■ 5.1.3. Faire partager les connaissances détenues par l'Etat

### □ Par la diffusion de statistiques

INSEE, SGAR, autres administrations

Les différentes administrations de l'Etat concourent à la production et la diffusion de données au sein du réseau de la statistique publique. A l'échelle nationale comme régionale, les services statistiques publics conduisent des recensements et des enquêtes, gèrent des bases de données et exploitent des sources administratives. INSEE, DREAL, DIRECCTE, DRAAF, Pôle emploi, Rectorat, DRFiP, Douanes... produisent régulièrement des statistiques. Pour chaque public (administrations, entreprises, chercheurs, enseignants, journalistes ou citoyens), les informations produites sont mises à disposition dans des publications ou sur Internet. Le site régional de l'INSEE, sur [www.insee.fr/Nord - Pas-de-Calais/](http://www.insee.fr/Nord-Pas-de-Calais/), apporte un accès transversal à l'information statistique, qui peut être complété sur les sites Internet des différentes administrations.



- ❑ Par la réalisation d'études adaptées aux besoins des décideurs publics de la région

INSEE, SGAR, autres administrations

Les services de l'Etat en région, sous la coordination du SGAR, réalisent des études pour éclairer les évolutions sociales, économiques ou environnementales du territoire. Les programmes d'études annuels de l'Etat dans le Nord - Pas-de-Calais seront élaborés au vu des priorités du présent projet d'action stratégique. A travers le Portail d'Information et de Veille Economique en Région - PIVER (<http://www.pivernpdc.org/>), ces études sont partagées auprès de l'ensemble des acteurs locaux. L'Etat participe également à plusieurs observatoires partenariaux comme l'OREF (observatoire régional emploi-formation) et l'ORS (observatoire régional de la santé).

L'INSEE a une place particulière dans ce dispositif. Seront ainsi produites par la direction régionale de l'Institut des études sur le tissu économique des territoires et sur les filières d'activité, sur les mutations économiques et l'impact des politiques publiques... Des analyses amélioreront également la compréhension de la situation de l'emploi et des revenus, de la démographie, de la situation des différentes catégories de la population (familles, enfance, personnes âgées, jeunes) et de l'évolution des territoires...

Le développement durable est placé au cœur des études conduites par les services de l'Etat, notamment le CETE (Centre technique de l'équipement), la DREAL et les DDTM.



## 5.2. C'est parfaire l'organisation des nouvelles administrations

- 5.2.1. Conforter la mise en place des directions régionales et de l'ARS

Directions régionales et ARS

La réorganisation de l'Etat territorial s'est achevée en 2010 par la mise en place de nouvelles directions régionales et la création de l'ARS.

Après la constitution des équipes et la définition de leur feuille de route, les entités régionales continueront à développer une culture commune en leur sein, rapprocheront les situations de travail des agents d'origines diverses. L'articulation avec les niveaux central, interministériel, régional et départemental sera précisée en termes de missions, de moyens, de relations.

Pour donner un exemple, la création de la DIRECCTE est plus concrète depuis le regroupement partiel des agents du pôle 3E au siège de la DIRECCTE rue Saint-Sauveur au quatrième trimestre 2010. La mise en place en 2011 d'un budget commun de fonctionnement sur le programme 155 et de services d'administration générale communs à l'ensemble des agents (ex : formation) ont grandement favorisé ce regroupement. Pour les années 2011-2013, la DIRECCTE Nord - Pas-de-Calais s'inscrit dans les chantiers initiés à la fois par la Délégation au pilotage des DIRECCTE (RH, communication, systèmes d'information), les administrations centrales et les préfetures de région et de départements. A noter pour début 2012, la mise en place de sites intranet et internet DIRECCTE.

Dans chaque administration, il reste à parfaire une culture d'appartenance dont la réalité dépend également des processus d'harmonisation entre directions d'administration centrale.

C'est ainsi que la DREAL se fédère autour de la vision donnée aux agents des objectifs du Grenelle de l'environnement et de la stratégie nationale du développement durable pour mettre en synergie les domaines d'action regroupés en une seule direction.

La santé en région relève dorénavant de l'ARS. La création de cet établissement public, à la gouvernance duquel participent notamment les partenaires sociaux et les représentants des collectivités territoriales, a été suivie par la mise en place d'instances de pilotage (conseil de surveillance) et de démocratie sanitaire (Conférence régionale de la santé et de l'autonomie et conférences de territoire). Au regard d'un diagnostic territorial préalable, l'ARS a par ailleurs engagé une réflexion sur sa politique sanitaire,

notamment par la définition de son projet régional de santé (PRS) comportant ses stratégies d'actions en matière de prévention, de l'offre de soins et dans le domaine médico-social.

Le regroupement au sein respectivement de la DRAAF et de la DRJSCS de la délégation régionale de FranceAgrimer et de la direction régionale de l'ACSé, qui sont des établissements publics, est une particularité dont les projets de services tiennent compte.

## ■ 5.2.2. Achever la mise en place des directions départementales interministérielles (DDI)

DDI, préfectures de département

*Dans le Nord*, à la mi-2011, les trois DDI (DDTM, DDCS et DDPP) ont terminé le regroupement de leurs services respectifs sur un seul site. Dans un contexte de grande rigueur budgétaire, elles achèvent leur organisation afin de répondre aux attentes des administrations centrales et de mettre leurs équipes au service d'un public très varié. Dans les mois à venir, la rédaction des projets de service concrétisera cette organisation et fixera les objectifs à court et moyen terme.

*Dans le Pas-de-Calais*, pour consolider son organisation mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2010, la DDTM a élaboré un projet de service 2011-2013 qui vise à guider son action en développant une offre de service adaptée aux attentes des territoires du Pas-de-Calais et porteuse de manière opérationnelle et intégrée des politiques de l'Etat. Ce projet de service se veut également être l'outil opérationnel d'un management participatif et d'impulsion des démarches de changement. Pour la DDCS, la structuration de son organigramme et de son fonctionnement sont conformes au caractère interministériel de sa vocation.

Désormais dotée de l'ensemble de ses instances paritaires propres et résolument engagée dans les démarches de mutualisation interservices (en particulier communication interministérielle, systèmes d'information) et de qualité de service (accélérateur Marianne pour l'accueil des publics et accréditation pour ses missions sanitaires), la DDPP du Pas-de-Calais reste à l'écoute de ses publics consommateurs et professionnels en veillant notamment à apporter une réponse rapide aux demandes d'information et de certificats d'exportation ainsi qu'aux plaintes. Ses effectifs seront regroupés sur site unique à Arras comme à Boulogne-sur-Mer en début d'année 2012, ce qui améliorera sans conteste sa lisibilité externe et facilitera indéniablement son accès aux usagers.

Le projet de service de la DDCS doit être consolidé, sur la répartition des tâches avec la DRJSCS et la DDCS du Nord (intensification des procédures de concertation par le biais de séminaires de direction, de groupes de travail commun) ainsi que sur la mutualisation des moyens.

## ■ 5.2.3. Installer les nouvelles administrations dans leurs locaux

### □ Par l'achèvement des schémas pluriannuels de stratégie immobilière (SPSI)

Préfectures, SGAR

Les mouvements de services liés à la réforme de l'administration territoriale de l'Etat devraient être achevés à la fin 2011, mais l'Etat poursuivra les efforts de rationalisation de ses implantations immobilières par la mise en oeuvre des schémas pluriannuels de stratégie immobilière (SPSI). Les SPSI ont une double ambition :

- établir un diagnostic physique et économique des immeubles occupés par l'Etat, quel que soit le statut d'occupation (bien propre, mise à disposition, location) ;
- définir des orientations stratégiques traduisant, sur le plan immobilier, les objectifs de modernisation de la gestion publique voulus par l'Etat.

Une campagne nationale de mise à jour des données SPSI, destinée à obtenir une vision actualisée du parc immobilier est en cours. Les SPSI du Nord et du Pas-de-Calais devraient aboutir à une réduction de 15 à 20 % des surfaces occupées d'ici 2014 (objectif national). Il sera réactualisé dès 2012 pour développer une vision plus stratégique et prospective de la carte des implantations des services déconcentrés, au bénéfice de la lisibilité de l'organisation de l'Etat et de qualité du service public.



© DRJSCS : Une des deux nouvelles implantations de la DRJSCS, rue Boucher de Perthes à Lille

## ■ 5.2.4 Tirer pleinement partie de CHORUS, nouvel outil de gestion financière et comptable de l'Etat

- Par la généralisation du pilotage par la performance

DRFiP et ensemble des administrations régionales

Au 1<sup>er</sup> janvier 2011, tous les programmes du budget général ont été déployés dans Chorus, en dépenses comme en recettes, au sein de l'ensemble des services de l'Etat dans la région. Cette généralisation s'est traduite par une rationalisation du circuit de la dépense, au travers notamment de centres de services partagés, spécialisés dans le traitement des opérations budgétaires.

Au delà, la période 2011-2013 permettra progressivement aux administrations régionales de tirer pleinement parti des fonctionnalités de pilotage par la performance et des restitutions offertes par l'outil Chorus.

## 5.3. C'est rationaliser la gestion des moyens de l'Etat

### ■ 5.3.1. Mutualiser les fonctions support dans une perspective d'efficacité de l'action de l'Etat

SGAR avec les administrations concernées

Dès mars 2009, la région Nord - Pas-de-Calais a entamé, sur l'initiative du préfet de région, une démarche interministérielle de mutualisation. Ce programme a permis d'enclencher un certain nombre de chantiers de mutualisation : préfiguration de la Mission régionale « achat », projet de mission interministérielle de gestion de l'archivage, mutualisation des salles de concours... Les chantiers non achevés ont été repris dans le cadre du schéma régional de mutualisation désormais sollicité par l'administration centrale (Secrétariat général du Gouvernement). Les enjeux de ce schéma, dont le projet a été achevé en juillet 2011, consistent à intensifier les démarches volontaristes de mutualisation impulsées au niveau régional, en les démultipliant au niveau départemental.

Il s'agit d'accompagner la modernisation de l'Etat en mettant en place des actions concrètes répondant aux besoins recensés. Les quatre priorités suivantes ont été retenues : systèmes d'information, achats, immobilier et archives. Cette démarche fera l'objet d'un suivi interministériel au niveau central, coordonné

par le SGG. Sa réussite repose sur l'adhésion des agents, celle des chefs de service au niveau local mais aussi le soutien des administrations centrales pour disposer d'outils adaptés permettant de dépasser les cloisonnements ministériels et ceux liés à la LOLF (loi organique relatives aux lois de finances).

Projet emblématique 15

### Concrétiser le schéma régional de mutualisation des services de l'Etat

Pilote :

SGAR

Enjeux du projet :

Mutualiser certaines fonctions support des administrations de l'Etat afin de :

- rationaliser les moyens
- générer des économies
- professionnaliser les agents
- gagner en qualité

Le schéma régional de mutualisation mis au point à la mi-2011 comporte 4 priorités principales : les systèmes d'information, les achats, la gestion immobilière et les archives. Il comporte aussi d'autres objectifs significatifs comme une plus grande cohérence dans l'organisation de la communication et la mutualisation de plusieurs fonctions liées aux ressources humaines (formation des agents, médecine de prévention, ...).

Objectifs opérationnels :

Adapter les projets aux besoins des services. Désignation de pilotes chargés d'assurer l'animation et le suivi des projets. Mise en place de groupes de travail à l'initiative des pilotes

Description du projet :

La mutualisation des fonctions supports à laquelle appelle la révision générale des politiques publiques a pris un tournant décisif avec l'implication du Secrétariat général du gouvernement qui a prévu la réalisation d'un schéma régional de mutualisation par chaque préfet de région, en application de la circulaire du 30 juillet 2010.

Toutes les fonctions-support sont visées : immobilier, logistique, gestion des ressources humaines, achats, communication, archives, systèmes d'information...etc. Du programme de mutualisation lancé en 2009 dans la région, on progresse vers un schéma plus global et ambitieux qui portera sur 26 fonctions et qui implique les préfets de département.

La mise en place d'un schéma de mutualisation constitue un chantier évolutif dont les effets seront perceptibles d'ici trois ans environ et qui implique l'ensemble des services de l'Etat sous l'autorité du préfet, ainsi que les administrations volontaires qui s'y associent dans la même logique de rationalisation et d'efficacité (Académie, DRFiP, ARS...).

Parmi les actions à réaliser, citons :

- l'instauration des services interministériels départementaux des systèmes d'information et de communication (SIDSIC) qui visent à regrouper les savoir-faire en terme de réseaux entre les préfetures de département et les directions départementales interministérielles ;
- la création, si le besoin est confirmé, d'une plate-forme d'achats mutualisée susceptible de prendre la maîtrise d'ouvrage des achats aujourd'hui éclatés dans les administrations ;
- la création d'une mission interministérielle de gestion des archives (MIGA) prenant en charge le traitement des archives intermédiaires des administrations de l'Etat
- la mise en place d'un service régional interministériel de l'immobilier de l'Etat (SRI) permettant d'apporter un appui technique et une expertise aux gestionnaires des bâtiments de l'Etat.

Partenaires impliqués :

Services de l'Etat : directions régionales, directions départementales interministérielles, préfetures du Nord et du Pas-de-Calais

Calendrier :

2011- 2013

Critères d'évaluation :

Taux de réalisation des projets.

Il semble prématuré à ce stade d'indiquer un objectif cible en matière de taux de réalisation des projets. L'objectif est de réunir le CTIA 4 à 5 fois par an sur le sujet. Dans ce cadre, l'ensemble des domaines seront parcourus avec les pilotes pour la mise en place d'un dispositif de suivi adéquat.





### ■ 5.3.2. Dynamiser la gestion des ressources humaines en interministériel

---

SGAR avec les administrations concernées

---

Les ressources humaines sont la principale richesse de l'administration de l'Etat.

La modernisation de la gestion des ressources humaines de ce dernier passe par la diversification des parcours professionnels, les retours sur l'investissement des agents (versement pour moitié du gain lié au non remplacement d'un fonctionnaire sur deux, instauration prochaine d'un intéressement...), l'amélioration de l'environnement professionnel (santé et conditions de travail, action sociale, restauration...), dans un contexte de contraintes fortes pesant sur les finances publiques. Ces orientations trouveront leur traduction dans les administrations d'Etat du Nord - Pas-de-Calais.

Plus spécifiquement, sous l'impulsion de la plate-forme d'appui à la gestion des ressources humaines installée au SGAR, sera promue une approche plus interministérielle des ressources humaines de l'Etat, dans l'intérêt des agents comme de l'adaptation des structures et des prestations de l'administration.

#### □ Par la promotion de la mobilité entre administrations et la réalisation de formations interministérielles

---

SGAR

---

La mobilité entre administrations et la réalisation de formations interministérielles font partie des principales missions de la plate-forme d'appui à la gestion des ressources humaines créée en 2008. A cette fin, celle-ci développe différents outils tels que les ateliers passerelle-mobilité, la bourse régionale interministérielle de l'emploi public et élargit les périmètres de mobilités interministérielles entre directions départementales interministérielles, directions régionales et à terme entre fonctions publiques.

La recherche d'une meilleure adéquation entre les compétences détenues par les agents et les besoins des services conduit à une offre de formation adaptée. Celle-ci se traduit chaque année par un plan interministériel couvrant les formations transverses, complémentaire aux volets métiers relevant des ministères.

L'ensemble doit favoriser des parcours professionnels valorisants pour les agents.

#### □ Par l'amélioration de l'environnement professionnel

---

SGAR

---

La plate-forme d'appui à la GRH relaye également auprès des gestionnaires locaux les mesures contenues dans l'accord sur la santé et la sécurité au travail dans la fonction publique de novembre 2009.

Elle impulsera la mise en oeuvre d'actions dans ce cadre, notamment dans les domaines de la prévention des risques professionnels et de la médecine de prévention.

Elle recherchera l'amélioration de l'offre de restauration collective dans la région à travers la mise en oeuvre du schéma directeur de la restauration.





L'État dans la région Nord - Pas-de-Calais  
Projet d'action stratégique de l'État 2011 - 2013

Préfecture de la région Nord - Pas-de-Calais

12, 14 rue Jean sans Peur - 59039 LILLE cedex  
Tél : 03.20.30.59.59 - Fax 03.20.30.52.32

Site internet : [www.nord-pas-de-calais.pref.gouv.fr](http://www.nord-pas-de-calais.pref.gouv.fr)

Conception & réalisation : SGAR préfecture de la région Nord - Pas-de-Calais  
Photos couverture : DICOM, INSEE, Ministère de l'enseignement et de la recherche, SGAR

Impression : Monsoise  
Rédaction achevée en 2011